LA LIBERTÉ

50¢

Volume 76 n° 1 Saint-Boniface, du 31 mars au 6 avril 1989

Radio-Canada: la grève va-t-elle durer?

Après quinze jours de grève à Radio-Canada, les négociations devraient reprendre.
Voir page 3.

Les aînés veulent jouer en français

Les club d'aînés francophones menacent de boycotter les jeux organisés par le Eastman Senior Citizens Council si on les empêche de choisir leur langue.
Voir pages 6 et 4.

La planète Saint-Joseph

La série Villages se poursuit et le cap est mis cette semaine sur Saint-Joseph.
Voir page 7.



photo: Laurent Gimenez

Jean-Louis Perron, président du musée de Saint-Joseph.

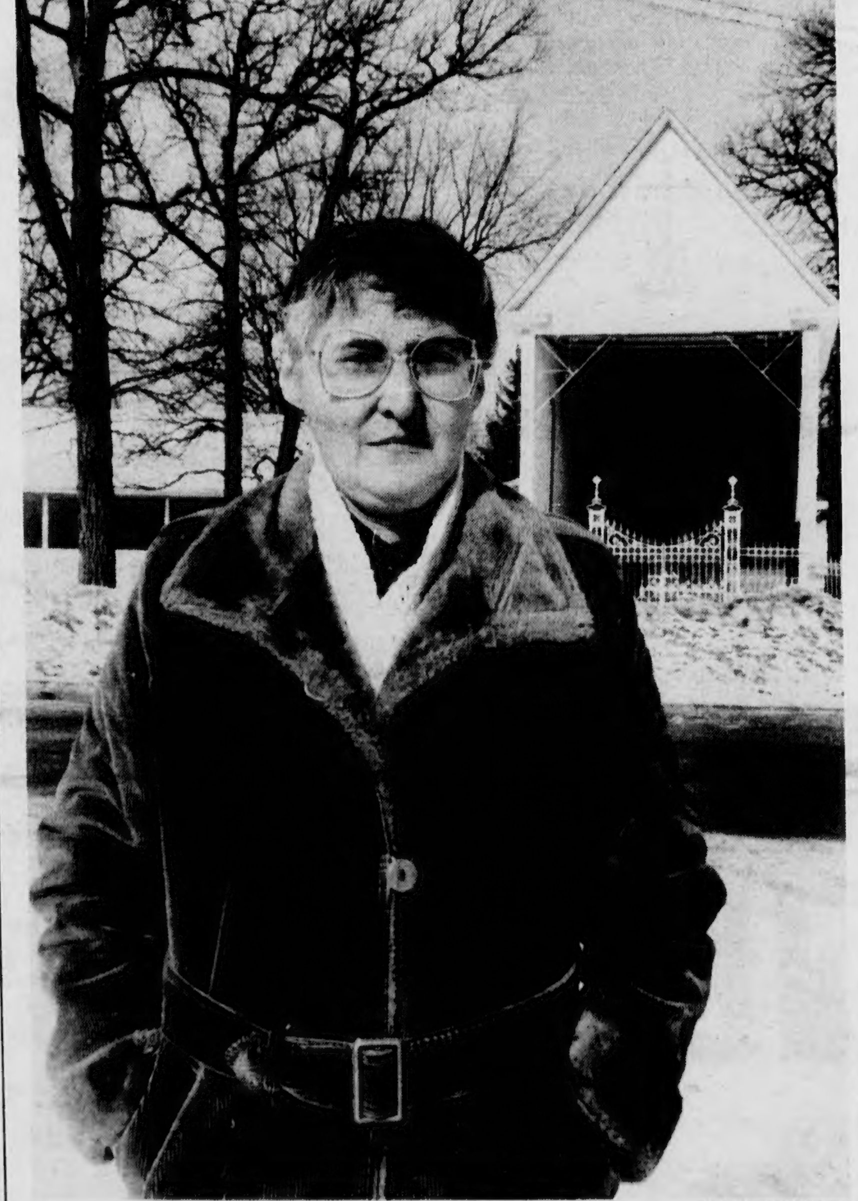


photo: Laurent Gimenez

Corinne Tellier devant la Chapelle du Bon-Secours désormais protégée par le gouvernement provincial.

Saint-Norbert:

La chapelle à l'abri des pics

A partir du 28 avril, les bulldozers ne pourront plus rien contre la Chapelle-Notre-Dame-du-Bon-Secours de Saint-Norbert.

C'est ce jour-là en effet que la Chapelle construite par Mgr Ritchot vers 1875 sera oficiellement inscrite sur la liste des monuments historiques protégés par le gouvernement provincial.

L'événement est important pour tous les amateurs d'histoire de l'art du Manitoba. La Chapelle abrite en effet l'une des rares fresques qui nous soit restée du peintre français Constantin Tauffenbach, mort à Sainte-Anne-des-Chênes en 1890.

Quant aux résidants de Saint-Norbert, ils ne seront pas mécontents de savoir que ce témoin de leur histoire depuis plus d'un siècle bénéficie désormais de la protection publique.

A cette occasion, l'historienne Corinne Tellier nous a confié quelques anecdotes liées à la Chapelle et qui dorment peut-être encore dans le coeur des vieux paroissiens de Saint-Norbert.

Laurent GIMENEZ

Lire page 5

Citation de la semaine

«En tant qu'agriculteur, j'aurais pu parler de politique ou d'économie, mais parlons de l'humanité. Laissons faire l'argent».

Victor est à l'affiche du Cercle Molière à partir du 7 avril. Son auteur, Gilles Cop, nous en parle.
Voir page 9.

Une heure de perdue

Inutile de guillotiner votre montre ou votre horloge, ni même votre journal favori, l'oiseau du mauvais présage, vous allez dormir une heure de moins entre samedi et dimanche prochain.

Que les dormeurs invétérés se rassurent, ils pourront se rattraper le dernier dimanche d'octobre pour le prochain changement d'horaire annuel. Il faut bien satisfaire les retardataires et les golfeurs, en donnant aux premiers un bon prétexte, et aux seconds une heure de soleil en plus pour arpenter le green en soirée.

Vous n'êtes tout de même pas obligés de vous lever dimanche matin à deux heures pour avancer votre montre à 3 h. Cela peut se faire la veille!

Ph.D.



photo: Philippe Descamps

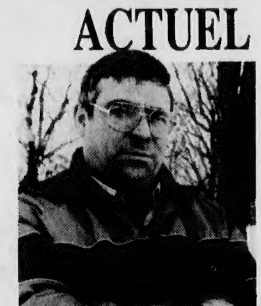
À un jour près, ça aurait pu être un poisson d'avril! Malheureusement, on perd une heure de sommeil dès le dimanche 2.

CAYOUCHE



SOMMAIRE

ACTUEL



En succédant à son père en 1976, Maurice Bonin, de Bonin Welding, est resté fidèle à l'esprit familial de Saint-Joseph. Page 7.

CULTUREL

SPORTS

SOCIÉTÉ



Les femmes ont plus de place pour les cartes de crédits. Page 13.

Le MANITOBA de A à Z

ACTUEL

Au Manitoba

Audiences sur Meech: où et quand

Le groupe de travail sur l'accord du Lac Meech, présidé par Wally Fox-Decent, tiendra 11 réunions publiques en avril. Les six membres du groupe de travail mis sur pied par le gouvernement manitobain visiteront Winnipeg (le 6, 27, 28 et 29 avril); Winkler (le 11 avril); Island Lake (le 14 avril); Le Pas (le 18 avril); Thompson (le 19 avril); Brandon (les 24 et 25 avril); et Dauphin (le 26 avril).

Déchets recyclables à Winnipeg

Dès le 13 mai, les Winnipégois pourront vendre une partie de leurs déchets. Western Scrap Metals Inc. (18, avenue Sutherland) ouvrira un dépôt de recyclage de déchets domestiques. L'entreprise winnipégoise achètera les boîtes de conserve en métal, les bouteilles et les cannettes de liqueur et divers contenants en plastique. Présentement, les Winnipégois peuvent vendre les bouteilles et les cannettes de liqueur seulement à la Manitoba Soft Drink Rcycling (MSDR) Inc. ou en faire un don au Fort Whyte Nature Centre.

Au Canada

Plus de sécurité pour Air Canada

Air Canada va équiper ses 110 avions d'un système de radar interne qui prévient lorsqu'un avion est trop près d'un autre dans les airs. Le nouvel équipement, baptisé TCAS (traffic alert collision avoidance system), coûtera 10 millions de dollars. En 1988, il y a eu 208 incidents au Canada où deux avions étaient presque en situation de collision, contre 139 en 1987.

Faites attention à Accutane

Le médicament anti-acné, Accutane est toujours disponible au Canada malgré les dangers de ce médicament pour les femmes enceintes. Au Canada, on attribue directement à ce médicament six cas de naissances d'enfants anormaux et 24 fausses-couches. De 6 000 à 7 000 Canadiennes entre 16 et 40 ans reçoivent des traitements d'Accutane chaque année.

Et ailleurs

La guerre aux femmes télé

Les trois géants de la télévision américaine se font une guerre féroce pour avoir des femmes annonceurs pour leurs émissions d'informations. Diane Sawyer, 43 ans, a quitté 60 Minutes et CBS pour travailler à ABC. Son nouveau salaire annuel: 1,6 million de dollars U.S. En revanche, CBS a volé Connie Chung, 42 ans, à NBC. Son nouveau salaire annuel: 1,2 million de dollars U.S. Mary Alice Williams, 40 ans, remplacera vraisemblablement Connie Chung à NBC. Son salaire n'a pas été rendu public.

3e semaine de grève à Radio-Canada

Les annonceurs donnent de la voix

Une partie du personnel de Radio-Canada entame sa troisième semaine de grève dans tout le pays excepté le Québec. Au Manitoba, la grève touche plus du quart des employés. L'antenne est assurée par les cadres.

C'est le syndicat canadien de la fonction publique (CUPE) qui a lancé la grève depuis l'Ontario. Selon Jean-Marc Ousset de CKSB, le vice-président du syndicat au Manitoba, plus de 90 % des membres de CUPE ont voté l'appel à la grève.

Le mouvement concerne les annonceurs, les employés, de soutien et de bureau, et les publicitaires. D'après la direction, cela affecte 167 personnes sur les 467 que compte le service public dans la province.

Jean-Marc Ousset résume les revendications de son syndicat autour de trois points. **Respect du champ de compétence:** *(pour limiter les coproductions à l'extérieur de la société).* **Garantie de la sécurité d'emploi:** *(seuls les personnes employées avant 1981 en bénéficient, le syndicat demande à la direction de repousser cette date butoir).* **Salaires:** «c'est un mythe que l'on est bien payé, c'était vrai il y a dix ans, ce n'est plus vrai aujourd'hui, sauf exceptions.»



photo: Philippe Descamps

Des voix et des visages connus (Pierre Chevrier et Jean-Marc Ousset) dans le piquet de grève du matin, devant les locaux de CKSB rue Langevin.

Les négociations sont menées au niveau national à Toronto. Elles devaient reprendre jeudi 30 ou vendredi 31. Elles pourraient être longues selon Jean-Marc Ousset : «Pour nous c'est une début de grève, on est prêt à tout. La reprise du travail de quelques uns n'affecte pas le moral des troupes.»

Jean-Marc Ousset n'oublie pas son public de Radio-Réveil : «On la souhaite bien sûr courte cette grève pour retrouver notre public.» Sur ce point au moins, personnel et cadres sont d'accord. «J'ai hâte que cela se termine», indique Gilbert Teffaine, directeur régional du réseau français de l'audio-visuel public.

Pour lui, une longue grève pourrait porter gravement préjudice à Radio-Canada, et se chiffrer par une importante perte d'audience. Dans les premiers jours du conflit, les auditeurs ont été privés de nouvelles aussi bien à la télévision qu'à la Radio.

Pour Gilbert Teffaine, c'est une volonté de la direction d'assurer un service qui a permis le maintien des journaux d'information. Les cadres ne sont juridiquement tenus à un service minimum comme il en existe dans les hôpitaux : «Mais le préjudice de la grève nous préoccupe», indique Gilbert Teffaine.

Les journalistes et les techniciens n'étant pas en grève, les cadres ont simplement remplacé les annonceurs. Cela n'a pas toujours été facile note Gilbert Teffaine : «Nous, les cadres, nous ne sommes pas des professionnels du micro. On ne peut pas faire les choses aussi bien que les annonceurs grévistes. C'est sûr que cela a un impact sur le public.»

Philippe DESCAMPS

L'avenir des néo-démocrates, d'après Alan Turner

Il y aura toujours une place pour un parti d'idéologie

L'assemblée générale des néo-démocrates de Saint-Boniface a eu lieu jeudi 30 mars. Alan Turner, président de l'association de Saint-Boniface, a quitté la présidence pour «travailler dans ma communauté de Champlain».



Archives de La Liberté

Alan Turner, président sortant de l'association des néo-démocrates de Saint-Boniface. «Il n'y a pas assez de conservateurs à Saint-Boniface pour qu'ils puissent prendre le siège. Même si les néos et les libéraux se partageaient également les voix.»

Nous avons interrogé le président sortant des néos de Saint-Boniface et candidat aux dernières élections fédérales sur l'avenir du nouveau parti démocratique à Saint-Boniface et au Manitoba.

Au sujet de la possible disparition des néo-démocrates aux prochaines élections provinciales: «Les Manitobains et Manitobaines étaient en colère contre nous aux dernières élections, à cause d'Autopac, par exemple. Depuis, le gouvernement n'a apporté aucun changement. Les conservateurs ont présenté le même budget qui avait fait tomber le gouvernement».

«La réalité pour le nouveau parti démocratique aujourd'hui, c'est que les libéraux pourraient former le prochain gouvernement provincial. Mais ils ne le formeront pas aux dépens des néo-démocrates. Ils vont arracher des sièges des conservateurs dans les régions rurales».

«Les libéraux se sont accaparés du centre. Les personnes qui votaient pour les néo-démocrates jusqu'aux dernières élections, on peut les ravoir».

La position des néo-démocrates lorsque le gouvernement provincial présentera son prochain budget: «Il y aura de dures décisions à prendre. Comme néo-démocrate, je ne crois pas qu'on puisse s'abstenir de voter *(ce que les néos avaient fait lorsque le gouvernement Filmon a présenté son premier budget).*»

«On est en plein dans une phase de reconstruction du le parti. Il y a toujours la possibilité qu'on perde encore plus s'il y a des élections. Mais l'idéologie des néo-démocrates sera toujours là».

La situation des néo-démocrates à Saint-Boniface: «A Saint-Boniface, il faut avoir une base solide dans le nord et dans le sud de la circonscription, parce que dans la réalité, il y a deux Saint-Boniface».

«Je suis déçu de la performance du député provincial de Saint-Boniface. On verra s'il va assumer le rôle d'important qui lui revient lors des audiences publiques sur l'accord du Lac Meech. Je crois que les résidants de Saint-Boniface sont de mon avis.»

Lucien CHAPUT

LA LIBERTÉ

Journal hebdomadaire publié le vendredi par la Société Presse-Ouest Limitée

Toute correspondance doit être adressée à La LIBERTÉ, Case postale 190, Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4. Les lettres à la rédaction seront publiées à la demande du signataire. Les bureaux sont situés au 383, boulevard Provencher. Téléphone: (204) 237-4823.

La LIBERTÉ est imprimée sur les presses de Derksen Printers.
Enregistré comme courrier de deuxième classe: n° 0477

Les jeux de Steinbach doivent avoir lieu

Les aînés canadiens-français des clubs du Sud-Est de la province ne sont pas contents. Et à juste titre.

Qu'on en juge. À cause d'une petite poignée d'anti-francophones primaires, le Eastman Senior Citizens Council a passé un règlement supplémentaire pour les jeux qu'il organise à Steinbach à la mi-mai: les participant(e)s sont priés de parler uniquement en anglais «while playing any of the games». Le plus fort, c'est que plus des deux tiers des participant(e)s aux jeux de l'an dernier étaient francophones.

Il paraît que le but de la manoeuvre est d'éviter que les aînés canadiens-français trichent! Alors pour résister à la tentation, pas question de prononcer un mot en français durant une partie de whist ou de shuffleboard! Et tant pis s'il n'y a que des Canadiens français à une table.

L'idiotie patente de cette brimade ne relève même pas de la paranoïa, mais tout simplement d'un manque de respect élémentaire pour autrui.

ÉDITORIAL

Ce qui est particulièrement choquant dans cette triste histoire, c'est que l'inacceptable condition imposée aux francophones ne reflète pas du tout la très large majorité des membres du Eastman Senior Citizens Council.

Pour tout dire, il semble que les trouble-fête appartiennent simplement au club d'aînés de Steinbach. Mais comme ce club a les meilleures facilités pour les tournois, les trublions imposent leurs quatre volontés sans trop de problèmes.

Bien entendu, les aînés canadiens-français n'ont aucune intention de se laisser piétiner. Plusieurs clubs ont déjà pris la décision de ne pas renouveler leur membership au Eastman Council et, surtout, de boycotter les jeux censés se dérouler à Steinbach à la mi-mai.

Une réaction facile à comprendre devant l'ampleur de l'affront. Cependant, il n'est pas sûr que cette réaction soit la plus fructueuse. En effet, en refusant de participer à l'événement, ils font, en fin de compte, le jeu des anti-francophones.

Tout au contraire, les aînés devraient participer en force aux jeux de Steinbach et montrer à ces quelques individus que leurs chicanes d'arrière-garde sont dépassées et proprement honteuses. Ils devraient montrer une nouvelle fois qu'ils ont toujours eu le fair-play de parler en anglais lorsqu'un joueur à la table ne comprenait pas le français. Et que ce respect élémentaire méritait tout naturellement un respect réciproque de la part des unilingues.

Par politesse, par hauteur d'esprit et, n'hésitons pas à l'écrire, par simple dignité humaine.

Bernard BOCQUEL

LETTRES

Des remarques injurieuses d'un professeur de français de l'Université de Winnipeg

M. le rédacteur,

Au nom des étudiants de l'Université de Winnipeg qui lui ont fait part de leurs inquiétudes, au nom de toutes les personnes qui ont été offensées par la prise de position de cet établissement, et en son propre nom, la Société canadienne du français à l'Université a transmis ses protestations les plus énergiques à M. Robin Farquhar, recteur de l'Université, au sujet des remarques injurieuses faites dans la presse contre la langue canadienne-française par M. Jack Dixon, professeur de français de la faculté de lettres.

Il est non seulement grave mais inadmissible qu'un professeur d'université admette publiquement que la langue qu'il est chargé d'enseigner ne soit rien moins qu'un «dialecte provincial répugnant et défiguré qui passe pour la langue nationale du Québec».

En conséquence, la S.C.F.U. a demandé, d'une part, à M. Farquhar, en sa qualité de recteur de l'Université de Winnipeg, qu'il fasse paraître ses excuses dans les journaux pour rectifier cette insulte faite à notre culture; et d'autre part, qu'il fasse remplacer M. Dixon par un professeur canadien-français.

La Société canadienne du français à l'Université et les personnes concernées espèrent que le recteur prendra sans tarder les dispositions qui s'imposent en cette affaire indigne d'une université canadienne.

André de Leyssac, président
Société canadienne du français
à l'Université
Winnipeg
mars 1989

Lettre ouverte au Commissaire aux langues officielles

M. D'Iberville Fortier,

C'est avec intérêt que j'ai lu l'article signé Lucien Chaput dans le numéro 26, Printemps 1989, de votre revue Langue est Société. L'article est illustré d'une photo dans laquelle vous êtes en compagnie de l'archevêque de Saint-Boniface et de moi-même.

Le bas de vignette m'identifie comme «un journaliste bilingue du Free Press», alors que les autres personnes sont identifiées par leur nom et parfois en plus par leur fonction.

Je sais bien qu'il existe des tensions entre les journalistes et les gens qu'ils interviewent. Mais ces tensions sont-elles si fortes que les journalistes méritent la distinction peu distinguée d'être considérés comme un groupe de non-personnes?

Je sais très bien que cet oubli n'est pas dû à Lucien Chaput qui me connaît. Alors pourquoi suis-je une non-personne?

Glen Robert MacKenzie
Journaliste
Winnipeg
le 21 mars 1989

LETTRE

La Liberté publie toutes les lettres qui lui sont adressées à condition que leur contenu ne soit pas diffamatoire et qu'elles soient signées.

ILE-DES-CHÊNES

Une prématernelle dès l'automne?

Des parents d'Ile-des-Chênes veulent mettre sur pied une prématernelle française à l'École Gabrielle-Roy. Première rencontre: le 5 avril, lors de la journée d'inscriptions des élèves à la maternelle.

«On est au courant de 4 jeunes d'Ile-des-Chênes qui vont à des prématernelles françaises au Parc Windsor et à Saint-Vital», souligne Cyril Durand, président du Comité de parents de l'École Gabrielle-Roy, qui promouvoit le projet.

«Saint-Adolphe n'a pas de prématernelle française», poursuit Cyril Durand. «Des parents de ce coin pourraient aussi être intéressés».

La prématernelle française pourrait être hébergée à l'École Gabrielle-Roy. Le Comité de parents de l'École Gabrielle-Roy sera présent à l'école le 5 avril durant la journée d'inscriptions de la maternelle pour fournir plus d'informations au sujet du projet. *(Renseignements: Rose-Marie Théwissen au 878-2467).*

L.C.

SAINT-VITAL

Une directrice générale temporaire

Victoria Olchowecki a été désignée mardi 21 mars directrice générale de la division scolaire de Saint-Vital à titre temporaire.

Victoria Olchowecki, qui était auparavant directrice de l'école Glenlawn, à Saint-Vital, remplace pour une période indéterminée Roger Kangas, l'ancien directeur général licencié par la commission scolaire le 17 mars. On ignore encore quand le directeur général définitif sera nommé.

L.G

La Chapelle de Saint-Norbert, monument historique provincial

«La brique est tombée, le bois est resté»

Désormais protégée par le gouvernement provincial, la Chapelle-Notre-Dame-du-Bon-Secours de Saint-Norbert n'a plus à craindre les coups de pics des démolisseurs.

Les passions les plus fortes sont souvent celles qui remontent à l'enfance. C'est le cas pour Corinne Tellier et Saint-Norbert. «Mes grands-parents y ont vécu avant 1900, mon père et ma mère y sont nés, et moi, je venais y passer mes vacances quand j'étais enfant. C'était la pleine campagne à l'époque. Pour désigner Saint-Norbert, on parlait du village».

«Je me revois en compagnie de ma grand-tante qui venait prier à la Chapelle. A l'époque, elle n'était pas située comme maintenant en face de l'église. Elle se trouvait à environ 200 mètres de là, sur l'actuel rue de l'église. On appelait ça le bocage. C'était un endroit très boisé».

L'attachement de Corinne Tellier à la Chapelle du Bon-Secours est compréhensible. Toute l'histoire de la paroisse de Saint-Norbert se concentre en effet dans cette modeste structure de bois blanche et bleue, où une Vierge de papier mâché offre son visage miséricordieux aux passants.

La Chapelle a vu le jour en 1872 ou 1875 par la volonté de Mgr Noël Ritchot. Le curé de Saint-Norbert avait promis de remercier de cette manière la Vierge Marie pour son rôle en faveur des Métis durant les troubles de 1869-70.



photo: Laurent Gimenez

Corinne Tellier. «J'ai toujours connu la Chapelle, depuis ma plus tendre enfance».

«Mgr Ritchot a toujours tenu à ce que la Chapelle reste ouverte en permanence, afin que chacun puisse aller prier la Vierge à toute heure du jour et de la nuit, explique Corinne Tellier. Il veillait même à ce que la porte de la petite sacristie ne soit jamais barrée». De nos jours, la Chapelle est protégée par une barrière métallique qui empêche les passants de s'approcher de l'autel. Mais la structure reste ouverte, comme le souhaitait Mgr Ritchot.

«Autrefois, on trouvait un peu partout des croix de chemin, des grottes ou d'autres signes qui apportaient aux gens un message de foi et les engageaient à méditer quelques instants, rappelle Corinne Tellier. Aujourd'hui, c'est de plus en plus rare, mais la Chapelle remplit encore cette fonction».

Corinne Tellier a réalisé il y a quelques années une étude sur l'histoire de la Chapelle du Bon-Secours pour la bibliothèque historique de Fort-Garry. A cette occasion, elle a recueilli plusieurs anecdotes qui montrent comment la Chapelle s'est très vite installée dans la vie quotidienne des gens de Saint-Norbert.

«La tradition veut que les pensionnaires du couvent des Soeurs Grises, qui a été démoli en décembre 1987, venaient déposer leurs petits mots doux dans la Chapelle. On raconte aussi qu'elles demandaient à la Vierge d'intercéder en leur faveur lors d'examens scolaires. Elles inscrivaient leurs sujets préférés sur un bout de papier et venaient les déposer au pied de l'autel».

L'existence de la Chapelle du Bon-Secours n'a vraiment été menacée qu'une fois, à la fin des années 50, lorsque le développement résidentiel a atteint Saint-Norbert. C'est grâce à l'intervention de l'Amicale, un groupe d'anciennes enseignantes et élèves du couvent, que la destruction de la Chapelle a pu être évitée et qu'un nouvel emplacement adéquat, en face de l'église, a été choisi.

«Si on fait le compte de tout ce qui a été détruit ici, l'église de Mgr Ritchot dévastée par un incendie en 1929, le couvent et le presbytère abattus par les bulldozers, on se dit que la Chapelle a vraiment eu de la chance, souligne Corinne Tellier. La brique est tombée et le bois est resté».

Laurent GIMENEZ



photo: Fonds Joyal/Tellier

Cette photo, prise en 1902 ou 1903, montre qu'une vaste armature de bois a protégé, sans doute durant de nombreuses années, la Chapelle. Cela explique peut-être son excellente conservation.

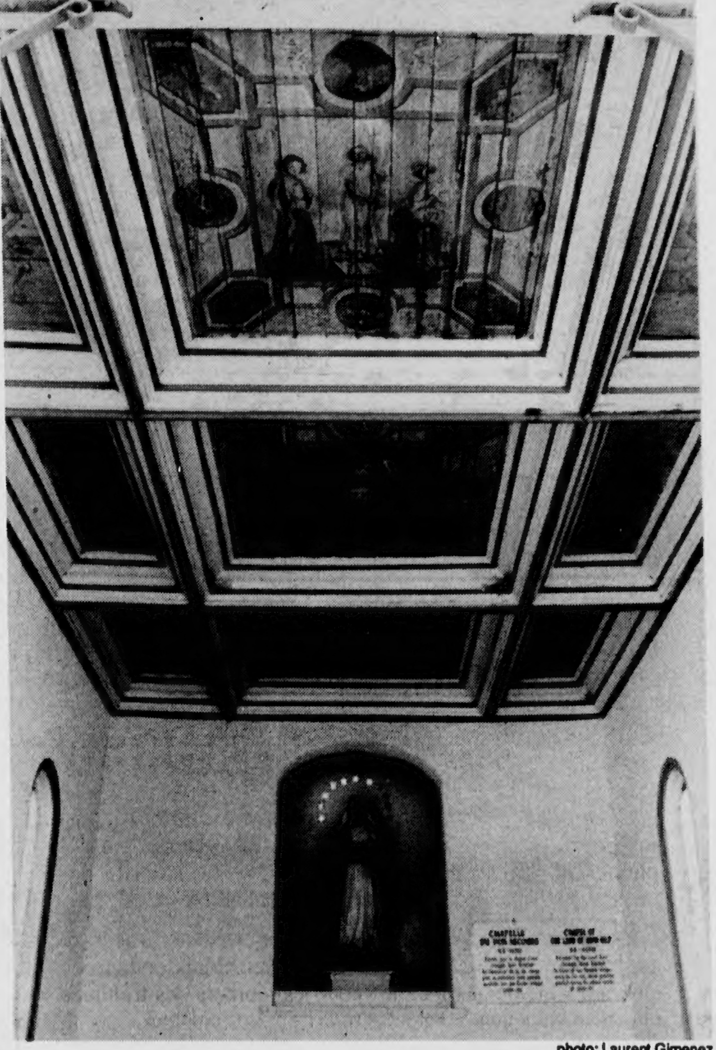


photo: Laurent Gimenez

La statue de la Vierge en papier mâché et les fresques de Constantin Tauffenbach. Deux oeuvres qui remontent à la fin du XIXe siècle.

La Chapelle abrite des oeuvres d'art

L'héritage de Tauffenbach

L'un des aspects les plus intéressants de la Chapelle du Bon-Secours, ce sont les fresques peintes au plafond par un artiste manitobain de la fin du XIXe siècle: Constantin Tauffenbach.

Curieuse et fascinante aventure que la vie de ce Tauffeubach, né en Lorraine, France, en plein XIXe siècle, et décédé à Sainte-Anne-des-Chênes, Manitoba, en 1890. Tauffenbach a consacré ses années canadiennes *(au Québec et au Manitoba)* à décorer de nombreux édifices religieux.

Au Manitoba, malheureusement, il nous reste peu de choses de son héritage artistique: notamment l'intérieur de l'église de Lorette et les fresques bibliques peintes au plafond de la Chapelle-Notre-Dame-du-Bon-Secours de Saint-Norbert. Des fresques incroyablement bien conservées malgré leur âge *(104 ans)* et les intempéries, puisque la Chapelle est toujours restée ouverte.

C'est l'abbé Pierre Gagné, curé de Saint-Norbert depuis 1983, qui a entamé les démarches en 1984 pour que la Chapelle soit désignée monument historique par la province. «Mon objectif premier était la préservation des peintures de Tauffenbach, indique-t-il. Je me suis dit qu'il y avait un trésor là et qu'il fallait à tout prix le conserver».

Grâce à cette reconnaissance provinciale, qui sera officielle le 28 avril, la paroisse de Saint-Norbert va pouvoir bénéficier de subventions pour réparer la structure de la Chapelle et restaurer les fresques de Tauffenbach. «Il est question de les recouvrir avec un vernis protecteur transparent», explique l'abbé Gagné.

L'autre pièce à conserver précieusement est la statue de la Vierge blanche et bleue faite en papier mâché avant 1875 par soeur Scholastique Gosselin, du couvent des Soeurs Grises. La Vierge tient en main une tige de métal au bout de laquelle sont accrochées deux sphères d'inégale grosseur. La plus petite sphère est celle qui fait ployer la tige, ce qui symbolise la force des Métis, malgré leur petit nombre, face au gouvernement canadien.

On ignore encore quand les travaux de restauration de la Chapelle auront lieu. Quant à la possibilité de fermer la Chapelle pour mieux la protéger, l'abbé Gagné est très clair: «Fermer la Chapelle, ce serait renoncer à son cachet. Les gens sont habitués à la voir ouverte. De toutes façons, aucune décision ne serait prise sans l'assentiment de la population».

L.G.

Aux jeux du Eastman Senior Citizens Council, on est prié de parler en anglais seulement

Les aînés canadiens-français refusent de se laisser niaiser

Plusieurs clubs d'aînés francophones du Sud-Est de la province ont l'intention de boycotter les jeux organisés par le Eastman Senior Citizens Council à Steinbach le 18 mai.

Tout commence voilà quelques jours, lorsque les 13 clubs qui font partie du Eastman Senior Citizens Council reçoivent une lettre-circulaire détaillant les règlements en vigueur pour les jeux annuels.(*)

Cette année, une 6e condition a été attachée. Pour en apprécier toute la saveur, la voici en version originale: «*6. All participants -while playing any of the games- English should be the only language spoken. This last rule was decided (...) due to the problems that occured during last year's games*».

Selon Adrien Leclerc, le président de la Fédération des aînés franco-manitobains, les problèmes en question se résument simplement. «C'est juste l'an passé qu'on a été mal reçu. A un moment, quelqu'un vient me voir et me demande quelle langue je parle. Je lui ai répondu: une des langues officielles du pays!».



Archives de La Liberté

Adrien Leclerc, président de la Fédération des aînés franco-manitobains. Quelle langue je parle?

Et le résidant de Saint-Adolphe ajoute: «On n'est pas assez fou pour se parler en anglais quand on est entre francophones. Si un anglais vient se joindre à nous, alors, d'accord, on parle en anglais».

La Fédération des aînés a tellement mal pris le nouveau règlement qu'une lettre de protestation a été envoyée au Eastman Senior Citizens Council. La secrétaire, Lucille Gosselin de Saint-Malo, a été chargée d'écrire la lettre.

La présidente du Club La berceuse précise: «J'ai expliqué que ces conditions n'étaient pas acceptables. Mais j'ai bien indiqué que quand des anglophones participaient à un jeu avec des francophones, l'anglais serait parlé».

Cette lettre de protestation a été reçue par la trésorière du Eastman Senior Citizens Council, Georgina Wolf. Pour sa part, la résidante de Vita ne voit pas de problème à ce que les aînés canadiens-français parlent leur langue quand ils sont entre eux. Sa seule préoccupation: «Si on parle en français à une table où il y a des anglophones, ces anglophones pourraient penser qu'il y a tricherie».

Toutefois, Georgina Wolf n'est pas du tout amusée par toute cette affaire de boycottage. Surtout qu'elle sait, comme l'a bien souligné Lucille Gosselin, que ces manoeuvres anti-francophones sont le fait d'une toute petite poignée de personnes.

A la prochaine réunion du Eastman Council, mardi 4 avril, Georgina Wolf a la ferme intention de questionner la valeur du règlement numéro 6 adopté à Beauséjour le 23 janvier.

Affaire à suivre.

Bernard BOCQUEL

(*) Le plus fort dans cette histoire, c'est que 8 des 13 clubs affiliés au Eastman Senior Citizens Council sont canadiens-français: Saint-Anne, Lorette, Ile-des-Chênes, Sainte-Agathe, Saint-Pierre-Jolys, Saint-Malo, Saint-Adolphe et La Broquerie.

Une première réunion dans la Montagne

Les surprises des commissaires

Le village de Notre-Dame-de-Lourdes a accueilli la première réunion mensuelle en région des commissaires franco-manitobains.

«Pour moi, cela a été une surprise», explique Guy Gagnon, le président des CEFM. «Je pensais que le français était plus généralisé dans La Montagne. En fait, en dehors de Lourdes et de Saint-Léon, il n'y a pas grand chose.»

Cette première réunion a permis aux commissaires présents *(6 ,comme en moyenne)*, et aux directeurs de division scolaire, de prendre mieux conscience de la réalité de l'enseignement du français en région.

Les commissaires ont pu entendre les plaintes de parents : les cours dispensés en français sont moins nombreux que ceux prévus par la programmation. C'est notamment le cas à Somerset et Saint-Claude. Pour Guy Gagnon : «Les commissaires apportent leur appui moral. Mais le changement doit venir des gens de La Montagne.»

De l'avis de leur président, les CEFM ont été «enchantés» de s'être déplacés, la discussion ayant été «franche». «Ça vaut la peine de continuer de se déplacer», conclut Guy Gagnon. Trois nouvelles réunions en province pourraient avoir lieu: dans La Seine, La Rouge et peut-être à Laurier. En outre, les commissaires sont bien décidés à revenir à Lourdes l'an prochain.

Ph.D.



SAINT-PIERRE-JOLYS

Détour sur la 59

Les travaux ont commencé en début de semaine sur le pont Joubert Creek au sud de Saint-Pierre-Jolys. Ils devraient durer au moins deux mois.

Pendant la durée des travaux la circulation est déviée. En arrivant de Saint-Malo, les automobilistes doivent prendre à droite la 205 sur 1 km, puis un chemin municipal de gravelle sur 1,5 km. Ensuite, ils peuvent rejoindre sur la gauche la Jolie-Est.

Le pont Joubert Creek doit être rebâti pour permettre le passage de plus gros véhicules. Sa réfection fait partie du programmme de rénovation de la route 59 entrepris par le ministère de la Voirie.

Ph.D.



Laurent GIMENEZ

«On est petit mais on nous respecte». C'est le mot d'ordre à Saint-Joseph.

Difficile, il est vrai, de trouver un village qui ait su aussi bien préserver son indépendance et sa personnalité.

Un passé cher à conserver

Un musée gros comme un village dans un village à peine plus gros qu'un musée. Un tel exploit n'était possible qu'à Saint-Joseph.

«Beaucoup de gens viennent au village et demandent où est le musée. Quand ils se rendent compte que le musée, c'est 12 bâtisses et au moins deux heures de visite, ils ne savent plus par où commencer», explique Jean-Louis Perron, président du comité du musée de Saint-Joseph (1).

Lorsque Jean-Louis Perron a installé la première vieille bâtisse en 1977, il ne se doutait peut-être pas que le musée de Saint-Joseph allait un jour ressembler à un véritable petit village de la fin du siècle dernier, avec son école, son cabinet de médecin, son magasin général, sa forge, son immense étable et ses deux maisons meublées.

Aujourd'hui, le musée de Saint-Joseph reçoit la visite de 700 à 800 personnes chaque année et représente sans doute l'une des entreprises les plus originales de préservation du patrimoine au Manitoba. Et ce n'est peut-être pas un hasard si la chose a pu se faire à Saint-Joseph, un village où tout ce qui concerne les traditions semble sacré.

A l'impossible, cependant, nul n'est tenu. Et malgré tous leurs efforts, les résidants ne Saint-Joseph n'ont pu conserver intactes toutes les traces de leurs passé. Il y avait autrefois deux écoles dans le village. L'une a été transférée à Saint-Jean-Baptiste à la fin des années 60, au moment de la consolidation des districts scolaires.

Abandon

L'autre, l'école Langevin, qui date de 1898, est aujourd'hui à l'abandon sur un terrain situé à environ trois kilomètres du village. «Nous voulions la racheter pour le musée, mais le prix exigé par le propriétaire était trop élevé. Nous ne pouvions pas nous le permettre», explique Jean-Louis Perron.

La même chose est arrivée avec le couvent. Lorsque les dernières religieuses sont parties au milieu des années 70, elles n'ont eu d'autre choix que de le vendre à un particulier. «C'est le problème dans un petit village, conclut Jean-Louis Perron. On a malheureusement pas les moyens de veiller sur tout».

(1)Les autres membres du comité du musée sont: Marie-Laure Perron, Bernard et Lucille Sarrasin, Denise Parent, Claude Delorme, Paul Parent et Fernand Dionne.



photo: Laurent Gimenez

Jean-Louis Perron, président du comité du musée de Saint-Joseph. Une bonne façon de faire connaître le village.



Marie-Marthe (née Dionne) et Henri Damphousse. «On est comme une grande famille». photo: Laurent Gimenez

La planète Saint-Joseph

Pouvez-vous imaginer un village vivant depuis plus d'un siècle sous un globe de verre, à l'abri des intempéries, des étrangers et de l'exode rural? Eh bien ce village existe et s'appelle Saint-Joseph.

«Tout ce qu'on veut, c'est être maîtres chez nous!». La sentence est tombée comme un couperet de la bouche de Marie-Marthe Damphousse. Le ton, pourtant, reste affable et le sourire désarmant de bonté. Ainsi sont les gens de Saint-Joseph: disponibles et accueillants, mais intraitables quand il s'agit de préserver leur indépendance.

Fondée en 1877, la paroisse de Saint-Joseph est nichée au coin des routes 201 et 246, à environ 80 kilomètres au sud de Winnipeg. Nul grand axe routier, nulle voie de chemin de fer ne traverse le village. Isolement géographique mais aussi ethnique: les Mennonites «cernent» le village au sud et à l'ouest.

Bien sûr, il y a Letellier, un autre village franco-manitobain installé de l'autre côté de la route 75. Mais les gens de Saint-Joseph le disent très clairement: d'accord, on a un peu de parenté à Letellier et les enfants sont obligés d'y aller à cause de l'école et de l'aréna. Mais ça ne va pas plus loin que ça.

Et puis, Letellier, c'est le village pluriethnique par excellence. Canadiens, Anglais, Métis, Indiens, tout ce monde-là est habitué à vivre ensemble depuis longtemps. C'est tout le contraire à Saint-Joseph. On est francophone depuis 1877 et on le reste. Sur les quelque 230 paroissiens *(dont une cinquantaine dans le village même)*, on ne compte qu'une seule famille anglophone.

Non seulement le village résiste à l'assimilation, mais il semble être également parvenu à enrayer l'exode rural. Protégés des inondations et favorisés par la bonne qualité de leurs terres, les fermiers de Saint-Joseph connaissent rarement de mauvaises années. La succession de père en fils se fait donc sans grande difficulté.

Quant à ceux que le travail de la terre ne séduit pas, ils trouvent de quoi gagner leur pain chez Parent Seed, la principale entreprise du village fondée en 1967 par Norbert Parent et son fils Rénald. Cette usine de nettoyage de graines emploit à temps plein une quinzaine de personnes dont presque toutes sont de Saint-Joseph.

Résultat: la population se maintient, contrairement à beaucoup d'autres petits villages. Saint-Joseph vit sous le signe de la plus absolue stabilité. La grande majorité des familles sont là depuis des générations et mettent un point d'honneur à rester francophones. C'est comme si le village vivait dans son propre espace-temps, protégé des influences extérieures par une barrière invisible et difficilement franchissable.

Respectés

Cela dit, Saint-Joseph n'a pas toujours été épargné par les coups du sort. La fermeture de l'école, en 1968, a créé un véritable traumatisme. Aujourd'hui encore, les résidants en parlent avec colère et amertume. «Ça a séparé les familles, explique Jean-Louis Perron. Nous, on a eu deux bunchs d'enfants: les trois aînés qui ont étudié à Saint-Joseph, et les quatre autres qui sont allés à Letellier et à Saint-Jean-Baptiste».

La perte de l'école a été vécue avec d'autant plus de peine que les résidants de Saint-Joseph sont terriblement jaloux de leur indépendance. L'histoire du village est jalonnée d'exemples qui en témoignent: refus de la coopérative de se fédérer avec celle d'Altona *(en 1963)*, refus du Mouvement des Femmes Chrétiennes de devenir une simple section de la Ligue des Femmes Catholiques, volonté de conserver le club de hockey local malgré la faiblesse des effectifs.

«On a beau être peu nombreux, on tient à être respectés», résume de façon lapidaire Marie-Marthe Damphousse.



photo: Laurent Gimenez

Rénald Parent et son frère Norbert, responsables de Parent Seed.



Via Rail's future linked to study

Winnipeg Free Press,

THE WINNIPEG SUN

RUSTING AWAY

Federal Tories accused of derailing Via system /3

Un journal, c'est tout un monde!

Parce que le Winnipeg Sun utilise des titres plus gros que le Free Press, peut-on en conclure que l'un verse dans le sensasionnalisme et l'autre dans le journalisme sérieux?

Consommation et Corporations Canada — Consumer and Corporate Affairs Canada

AVIS

Avis est par la présente donné en vertu du paragraphe 212(2)(B) de la Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral de mon intention de dissoudre les sociétés suivantes en l'absence d'une opposition justifiée reçue avant le 31 août 1989.

A & H EXPRESS LINES CANADA LTD.
ACME FAST FREIGHT OF CANADA LTD.
ACTCORP CANADA LIMITED
AGISSIZ SYSTEMS, RESEARCH & TECHNOLOGY LTD
ALLENTUCK LITERARY PRODUCTIONS LTD.
AMCAN PROTECTION (WEST) INC.
ANAQUAN CORPORATION LTD.
ANDREA STACEY CORPORATION
APPLICATION SOFTWARE KITCHEN, INC.
ARCTIC SPORTS PRODUCTS, LTD. — LES PRODUITS RECREATIFS ARCTIC LTEE
ARMADILLO IMPORTING S.A. LTD.
ART-EST-RY HARDWARE & ACCESSORIES INC.
ASCOT HOUSE TRADING COMPANY LTD.
ASSOCIATED URBAN PLANNERS LTD.
ATLANTIS HYDROSLIDES LTD.
BANMAR MARKETING INC.
BEST-RITE BUSINESS SYSTEMS LTD.
BRERETON HOUSE MARKETING CORPORATION
BRUIN AGRINATIONAL CANADA CORP.
BUSINESSKANICS FINANCIAL CORP.
CANMESA OIL COMPANY INC.
CANNED KNOWLEDGE (CANADA) INC.
CANRO TRADING COMPANY LTD.
CARRUTHERS INTERNATIONAL MARKETING SERVICES INC.
CHOPPER'S WELDING & CONSULTANTS LTD.
COMIC RELIEF ENTERPRISES LTD.
CONSHIR HOLDINGS INC.
CONSOLIDATED MANN OIL INC.
CRUISE CENTER (CANADA) INC.
D.R.D. TRANSPORTATION & FORWARDING INC.
DELTHI CONSULTING INC.
DIRECT MEDIA PROMOTORS (DMP) INC.
ENSIGN HOMES LTD.
ENVIRONMENTAL SPACE PLANNING LTD.
ESCALE MANUFACTURING LTD.
EVHENIA HOLDINGS LTD.
FILMSPORT FITNESS PRODUCTIONS INC.
G & L CAVE ENTERPRISES INC.
GALCOR INC.
GARTSIDE BAKERY LTD
GEAT WEST TRANSPORT COMPANY LIMITED — LA COMPAGNIE DE TRANSPORT GREAT WEST LIMITEE
GILLESPIE, STOLAR & COX LTD.
GLEN ABBEY RESOURCES INC.
GLUVIT INDUSTRIES LTD.
GOLDEN HEALTH SPAS INC.
HABCO CHEMICAL (CANADA) LIMITED
HAIR BOND OF CANADA INC.
HALDAR MEDIA LIMITED
HAR-JEF VENTURES LTD.
HARPER EQUIPMENT LIMITED
HARR-WEALTH INT. INC.
HEAD-MASTER OF CANADA INC.
HENRY MALIN ENTERPRISES LTD.
HOLIDAY VIDI-GUIDE (HVG) INC.
HOUSE OF TINY TIM DONUTS LTD.
HYBRID HEATERS LTD.
I.S.L. INVESTMENT PLANNERS LTD.
IAVCO VENTURES INC.
ICEWOOL INC.
IDL DEVELOPMENT FUND LTD
IMAGE SETTERS INC.
IMPERIAL HOTEL DEVELOPERS LIMITED
IMPERIAL HOTEL MANAGERS LIMITED
IMPERIAL REALTY PORTFOLIO INC.
IMPSA LTD.
INDEX DIAMOND CORPORATION
INNERSIGHT ENERGY PRODUCTS LTD.
INTERNATIONAL OFFICE INNOVATIONS IOI (1985) LTD.
J.D. MCGAVIN AGENCY LTD.
JACOBSON-BRANDT BUILDERS LTD.
JOHN PARSONS COMPUTER CONSULTANTS INC.
KEYSTONE CASH REGISTER (TORONTO) LTD.
KING EDWARD BILLIARD SUPPLY LTD. — EQUIPEMENT DE BILLARD KING EDWARD LTEE
L.W. MOFFAT & ASSOCIATES LTD.
LAPLAND FASHIONS INC.
LAZERMAN INVESTMENT METALS INTERNATIONAL INC.
LOMBARD DATA SERVICES (CANADA) INC.
LTS LEGAL TECH SYSTEMS CORP.
MANCORN SALES (1982) LTD.
MASTER-BEE DISTRIBUTORS LTD
MAYDAY BEARING & POWER TRANSMISSION LTD.
MCKAGUE, SIGMAR REALTY LTD.
MEDTRUST FINANCIAL SERVICES LTD.
MENDOR SECURITIES LIMITED
MICHEL MENARD DESIGNS INC. — LES DESSINS MICHEL MENARD INC.
MIDWAY SALES (1979) LTD.
MONYX EQUITIES CO. LTD.
MONYX PROPERTIES LTD.
MONYX SECURITIES LTD.
NOBLEMAN BREWING LTD.
NODADEN RESOURCES LTD.
NORTHERN FRUIT DISTRIBUTORS (1985) LTD.
NOVABIO PROCESSES INC.
OMNI-CALL INC.
PA.VI.AL.LTD.
PACE SAFETY SYSTEMS (WESTERN) INC.
PACKMIER DEVELOPMENTS INC.
PANIS HOLDINGS LTD.
PICKLE LAKE GOLD MINES LTD.
POLYPLUS CHEM TECH DISTRIBUTORS LTD.
PUB TIME OF CANADA DISTRIBUTING LTD.
PUB TIME OF CANADA LTD.
R.A.S. BAKERY LIMITED
R.D. STENNING ENTERPRISES LIMITED
R.P.S. LTD.
RANGER INSURANCE BROKERS (SARNIA) INC.
RICHARD J. SCOTT COMMUNICATIONS GROUP INC.
ROBERT D. SINCLAIR CONSULTING LTD.
SALAD EXPRESS LTD.
SAMSONEX HOLDINGS LTD.
SATURN V FILM PRODUCTIONS INC.
SHAH'S GRAINS & SPICES DISTRIBUTORS INC.
SHELGAR KITCHENS LTD.
SIMONE DUPASQUIER ENTERPRISES LTD.
SOCIETE DES SEMINAIRES SUISSE ZRH INC.
SOOTER STUDIOS LIMITED
SOUTH IMPERIAL J. V. PROPERTIES LTD.
SPACE STORES LIMITED
SPANO CAPRICORN INVESTMENTS LTD.
SPICER, CERNE ASSOCIATES INCORPORATED
STARCONCERT PRODUCTIONS INC.
SUMMIT-IMPERIAL PROPERTIES LTD.
SUN TROPIC (CANADA) LIMITED
SUPERIOR BUSINESS MACHINES (MAN.) LTD.
SUPRA STEEL CONSTRUCTION SERVICES LIMITED
SUPREME TORTE & STRUDEL HOUSE INC.
T.H.E. PATTERNED CONCRETE INDUSTRIES (CANADA) INC.
TARSIER TRADING CANADA INC.
TAXRUSH REFUND SERVICES LTD.
TELSEC BUSINESS CENTRES INTERNATIONAL LTD.
TELSENT MARKETING INC.
TEMPTING TREATS INC.
THE CARTAY MONEY MANAGEMENT GROUP LTD.
THE MARWEST GROUP OF COMPANIES LTD.
TRUMPETS PASTRY INTERNATIONAL INC.
U-PRINT PRO-LABS LTD.
ULTRAMARK SERVICES INC.
VENDTECH INDUSTRIES LTD.
W.C.R. MARKETING (CANADA), INC.
WEDGER SALES (CANADA) LTD.
WILSON TRAILER-CANADA LTD.
WINAIRLINK LTD.
WINCASTER FOODS INC.
WINNERS PLACE STYLE SHOPS LTD. — BOUTIQUES DE MODE WINNERS PLACE LTEE
WINTERM TRANSFER INC.
WOOD, MCNALLY ADVERTISING LIMITED
YORK-IMPERIAL PROPERTIES LTD.
100298 CANADA LIMITED
100338 CANADA LIMITED
100750 CANADA LIMITED
100751 CANADA LIMITED
100752 CANADA LIMITED
100753 CANADA LIMITED
100762 CANADA LIMITED
100763 CANADA LIMITED
106110 CANADA LIMITED
106111 CANADA LIMITED
106112 CANADA LIMITED
106113 CANADA LIMITED
106114 CANADA LIMITED
106116 CANADA LIMITED
106117 CANADA LIMITED
108516 CANADA LTD.
109010 CANADA LIMITED
109011 CANADA LTD.
109012 CANADA LIMITED
109013 CANADA LIMITED
109184 CANADA LIMITED
109185 CANADA LIMITED
109187 CANADA LIMITED
110649 CANADA LIMITED
110650 CANADA LIMITED
110651 CANADA LIMITED
110652 CANADA LIMITED
110653 CANADA LIMITED
110654 CANADA LIMITED
110655 CANADA LIMITED
110656 CANADA LIMITED
110657 CANADA LIMITED
110658 CANADA LIMITED
111548 CANADA LIMITED
111550 CANADA LIMITED
112737 CANADA LIMITED
112739 CANADA LIMITED
112740 CANADA LIMITED
112741 CANADA LIMITED
112742 CANADA LIMITED
112743 CANADA LIMITED
112744 CANADA LIMITED
112745 CANADA LIMITED
112748 CANADA LIMITED
112749 CANADA LIMITED
113003 CANADA LIMITED
113004 CANADA LIMITED
113005 CANADA LIMITED
113006 CANADA LIMITED
113007 CANADA LIMITED
113008 CANADA LIMITED
113009 CANADA LIMITED
113010 CANADA LIMITED
113014 CANADA LIMITED
113015 CANADA LIMITED
113016 CANADA LIMITED
113017 CANADA LIMITED
113019 CANADA LIMITED
113020 CANADA LIMITED
113021 CANADA LIMITED
113022 CANADA LIMITED
114105 CANADA LIMITED
116082 CANADA LIMITED
116083 CANADA LIMITED
117334 CANADA LTD.
118605 CANADA LIMITED
118606 CANADA LIMITED
118610 CANADA LIMITED
118613 CANADA LIMITED
118615 CANADA LIMITED
118616 CANADA LIMITED
118617 CANADA LIMITED
118618 CANADA LIMITED
118620 CANADA LIMITED
118622 CANADA LIMITED
118623 CANADA LIMITED
122360 CANADA LTD
128090 CANADA LIMITED
129292 CANADA INC.
130416 CANADA INC.
135696 CANADA LTD.
136889 CANADA LTD.
139878 CANADA LIMITED
139879 CANADA LIMITED
139880 CANADA LIMITED
139881 CANADA LIMITED
139882 CANADA LIMITED
139884 CAÑADA LIMITED
139885 CANADA LIMITED
139886 CANADA LIMITED
139887 CANADA LIMITED
140505 CANADA INC.
140593 CANADA LIMITED
140714 CANADA INC.
142102 CANADA LIMITED
142103 CANADA LIMITED
142104 CANADA LIMITED
143777 CANADA LTD. — 143777 CANADA LTEE
144711 CANADA INC.
144712 CANADA INC.
145117 CANADA INC.
147410 CANADA LIMITED
147411 CANADA LIMITED
147412 CANADA LIMITED
147413 CANADA LIMITED
147416 CANADA LIMITED
147670 CANADA LTD.
147672 CANADA LIMITED
147673 CANADA LIMITED
147674 CANADA LIMITED
149395 CANADA LTD.
150724 CANADA LTD.
150889 CANADA LTD.
151484 CANADA INC.
151626 CANADA LTD.
85103 CANADA LTD.
88291 CANADA LTD.
88562 CANADA LTD.
88825 CANADA LTD.
94545 CANADA LTD
95552 CANADA LIMITED
95553 CANADA LIMITED
98693 CANADA LIMITED
98694 CANADA LIMITED
98695 CANADA LIMITED

Frederick H. Sparling
directeur
Loi régissant les sociétés par actions de régime fédéral
Place du Portage, Hull/Ottawa K1A 0C9



■ **Quand nous avons décidé de réorganiser la présentation de La Liberté, nous savions qu'il fallait vous préparer aux changements.**

Parce qu'un journal, c'est un monde bien organisé de rendez-vous que l'on tient à retrouver à des endroits bien précis. On ne peut pas impunément désorienter les fidèles de Cayouche en ne les prévenant pas que leur rendez-vous préféré sera dorénavant en page 2 plutôt qu'à la 3. Ou placer le Quiz chaque semaine à un autre endroit.

Si nous avons opté pour des nouvelles rubriques, plus distinctes, plus organisées *(Actuel, Culturel, Sport, Société)*, c'est parce que nous estimions qu'il fallait vous rendre le «monde» de La Liberté encore plus facilement accessible. Rien de plus pénible que le sentiment de se perdre, de ne pas maîtriser son journal favori.

C'est aussi vrai pour un quotidien que pour un hebdomadaire. Ainsi il est vital que, même si chaque jour le quotidien offre un autre contenu, chaque jour ce nouveau contenu soit organisé et mis en scène de la même manière.

Invariablement, par exemple, le Free Press termine ses articles de première page en page 4. Il faut vraiment des circonstances exceptionnelles pour qu'il déroge à cette habitude de mise en page. Et quand ces circonstances se présentent *(accident d'avion à Dryden...)*, le lecteur est tout de suite prêt à bouleverser ses habitudes.

Ces impressions ne sont pourtant pas justes

Car il aura été immédiatement prévenu en regardant la première page. Un lecteur qui connaît son journal est en effet particulièrement sensible à la grosseur des titres de la première page. Rien de plus rassurant que de voir défiler, jour après jour, des titres de grosseur semblable.

Rien de plus simple alors pour un journal de tirer la sonnette d'alarme. Le Free Press devra composer un titre avec des lettres de 2 pouces. Tandis que pour arriver au même résultat, le Sun devra utiliser des lettres de 8 pouces.

C'est pourquoi il n'est pas rare qu'un fidèle du Sun trouve généralement le Free Press platte. Tandis qu'un habitué du Free Press va penser que le Sun se vautre dans le sensasionnalisme.

Pourtant, ces impressions ne sont pas justes. Parce que ces personnes ont le tort de comparer deux «mondes» différents. La seule remarque vraiment valable, c'est de noter que le monde du Sun est visiblement plus bruyant que celui du Free Press. Il est donc tout à fait normal que les journalistes du Sun choisissent des titres de 8 pouces quand ils veulent vraiment se faire entendre.

Bernard BOCQUEL

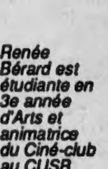
La semaine de...

Renée Bérard

Chaque semaine nous demandons à une personalité du Manitoba de nous proposer une sélection de sorties. La passion de Renée Bérard, c'est le cinéma. Elle rêve de devenir réalisatrice et participe en ce moment au tournage du troisième film du cinéaste winnipégois Guy Maddin. Ses rendez-vous commencent dans les salles obscures :

• **«New York stories»**, trois histoires courtes, trois visions du Big Apple par trois grands cinéastes des États-Unis: Martin Scorsese, Francis Ford Coppola et Woody Allen. Au Portage Place à 14h15, 19h10 et 21h35.

• **Cannes '88**, le Festival international du film publicitaire. Des pubs du monde entier. Une façon pour chaque culture de jouer avec ses propres stéréotypes. Pour beaucoup, un moyen de s'amuser. À l'Auditorium Muriel Richardson de la Winnipeg Art Gallery, jusqu'au 9 avril à 19h et à 21h, et les 31 mars, 1er et 2 avril à 14h.




Renée Bérard est étudiante en 3e année d'Arts et animatrice du Ciné-club au CUSB

photo: Philippe Descamps

• **Festival Luis Buñuel**, le maître du surréalisme au cinéma. Une rétrospective bien fournie pour découvrir ce cinéaste et une période de sa création artistique. Tout n'est pas compréhensible : voilà l'intérêt. Au programme : Un chien andalou (1928), L'âge d'or (1930), St. Simon of the Desert (1965), Adventures of Robinson Crusoe (1952), Viridiana (1961), Exterminating Angel (1962). Les 15, 16, 29 et 30 avril à la Winipeg Art Gallery.

• **Récital de poésie et de textes choisis**, par un groupe de professeurs et d'étudiants du Collège universitaire. Parce que ce sont des copains. Avec des textes de Aragon, Prévert, Ferrat, Ferré, etc. Au CUSB, le vendredi 31 mars à 20h, salle 1170.

• **Festival international du film d'animation.** Un type de cinéma que l'on n'a pas souvent la chance de voir. Jusqu'au 2 avril à la Cinémathèque, à 19h30 et 21h30.

Une sélection recueillie par Philippe DESCAMPS

Téléphonez-nous!

Vous voulez signaler un rendez-vous culturel ? Téléphonez nous au 237-4823.

Une nouvelle pièce du Cercle Molière présentée au CCFM

Victor, empereur rural sans héritier

Le Cercle Molière présente du 7 au 15 avril la dernière pièce de la saison: «Victor», mise en scène par Roland Mahé avec Pierre LaRoche dans le rôle principal. Il s'agit d'une chronique rurale écrite comme il se devait par un homme de la terre, Gilles Cop.

L'auteur-agriculteur aime citer Gabrielle Roy : «Il faut écrire des choses que l'on connaît.» Gilles Cop peut écrire sur la terre de l'Ouest. Il possède plusieurs champs de céréales en Saskatchewan et un élevage de bovins à East Selkirk.

Du printemps à l'automne, c'est le temps de la terre pour Gilles Cop, puis vient le temps de l'écriture : «Pour écrire, j'ai mon hiver. Après avoir commencé par la poésie j'ai choisi le théâtre. «Victor» est ma première pièce.»

Victor, c'est l'histoire d'un empire. Pas un empire politique, avatar d'une puissance militaire ou économique. Mais un empire à l'échelle humaine : celui que Victor contemple autour de sa maison après 63 années de labeur. Gilles Cop explique : «C'est un homme sans grande éducation qui a pris sa revanche par l'argent. En travaillant fort, il est devenu riche, très riche. C'est le bonhomme qui voudrait voir son empire se perpétuer.»

Mais voilà, son fils Michel (alias Jean-Marc Ousset) est un urbain. Il travaille dans cette ville maudite, comme le sont toutes les villes pour Victor. «Tous les gens vivent à 100% dans ma pièce», raconte Gilles Cop. «Ça démontre jusqu'à un certain point la dignité humaine. L'homme fait sont travail du mieux qu'il peut avec les outils qu'il a. J'en connais des gens comme ça.»

«J'en connais des gens comme ça»

Gilles Cop a voulu dire merci à la génération qui l'a précédé. Celle de ses parents venus de Belgique pour travailler la terre de l'Ouest : «En tant qu'agriculteur, j'aurais pu parler de politique ou d'économie, mais parlons de l'humanité, laissons faire l'argent. Ça fait un bout de temps que j'ai des choses à dire. C'est peut-être pas grand chose pour certains. Mais cela peut se prendre à différents niveaux.»

S'il a choisi un vocabulaire simple, «sans dentelle», Gilles Cop n'a pas moins recherché les nuances : «Mes personnages ne sont pas des faibles, plutôt des fortes têtes. Mais il faut voir aussi les bons côtés. Au-delà, l'homme doit vivre dans l'espérance. L'espoir permet de sortir vainqueur.»

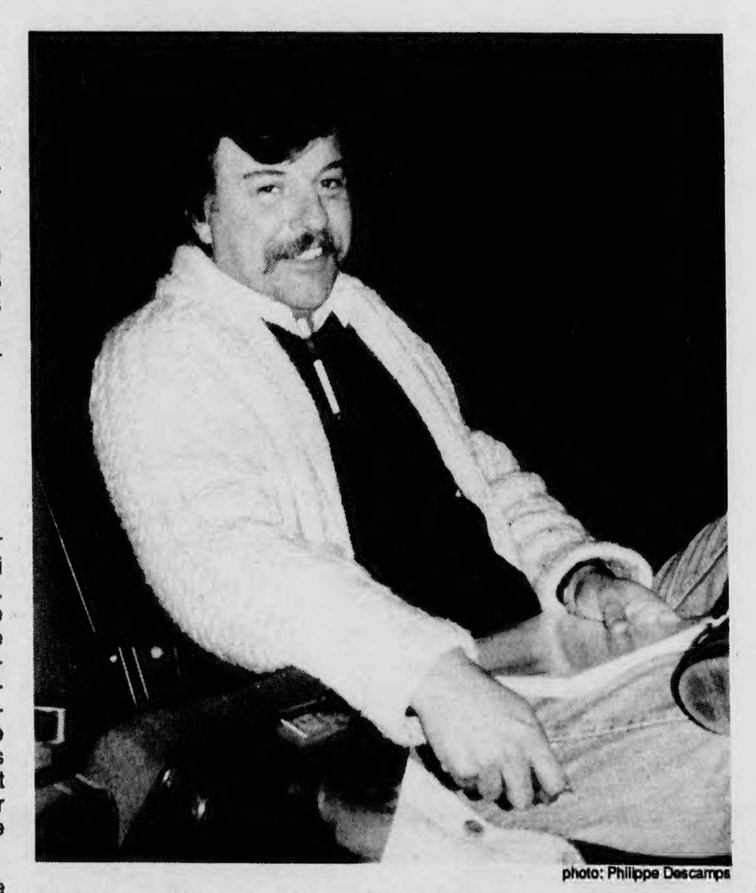


photo: Philippe Descamps

Gilles Cop a délaisser sa ferme à East Selkirk pour suivre la préparation de sa pièce.

Le plus important pour chacun, c'est de trouver sa place, les Prairies sont accueillantes : «La Terre de l'Ouest, c'est l'immensité. Comme l'avenir est immense. On ne peut pas tout voir.»

La pièce «Victor» sera très prochainement publiée aux Éditions des Plaines.

Philippe DESCAMPS

Lectures

ROMANS

Anne ou l'Éducation des filles, par Pierre-Jean Remy.

À travers le regard d'Annette, les années 50, celles de l'apprentissage de la génération présentement au pouvoir.

(Albin Michel, 1988).

DOCUMENTAIRE

Profitez des vitamines, par Linus Pauling.

Écrit par le scientifique reconnu, gagnant de deux prix Nobel, ce livre présente un programme qui rallonge et améliore la vie.

(Primeur/Sand. 1988).

JEUNESSE

La sorcière du parc Monceau, par Marlène Jobert.

Ensemble composé d'album et de cassette. Histoire amusante dans laquelle Marc et une coccinelle sont victimes de la sorcière du parc Monceau.

(Nathan, 1988).



Une illustration tirée du livre «La sorcière du parc Monceau».

VIDÉO

Daisy Town.

Une des premières aventures du cowbow qui tire plus vite que son ombre, Lucky Luke.

(Dargaud Film).

Ces livres sont disponibles à la Bibliothèque de Saint-Boniface

Récital de textes choisis au CUSB

Un groupe d'étudiants et de professeurs du Collège de Saint-Boniface donnera un récital de poésies et de textes choisis le vendredi 31 mars à 20 h *(salle 1170)*.

Au programme «Conversations» de Jacques Languirand, des extraits tirés de pièces de Racine et des poèmes ou chansons de : Aragon, Prévert, Vian, Gainsbourg, Ferrat et Ferré.

Le groupe de lecteurs et de comédiens est composé de Henri De Ruyer, Ingrid Joubert, Louise Larivière, François La Fortune, Jean-François Robin, Unto Ruus, Denys Hébert et Mylène Sros.

Ph.D.

Les Rendez-Vous

CINÉMA

• Festival international du **film d'animation.** Des films de nombreux pays, un festival apprécié depuis plusieurs années. Jusqu'au dimanche 2 avril à 19h30 et 21h30 à la Cinémathèque; avec vendredi et samedi une séance à 24 h, billets : 3$.

CONCERTS

• Catherine Robbin est l'invitée de l'Orchestre de chambre du Manitoba pour le dernier concert de la série MCO Westminster. Au programme: Capriccio de R. Strauss, Nisi Dominus de A. Vivaldi, Arias de G. F. Händel, Partita for String Orchestra de R. Murray Schafer et Variations sur un thème de Frank Bridge de B.Britten. Mercredi 5 avril à l'église Westminster *(745 ,rue Westminster).* Billets: 14$ et 16$.

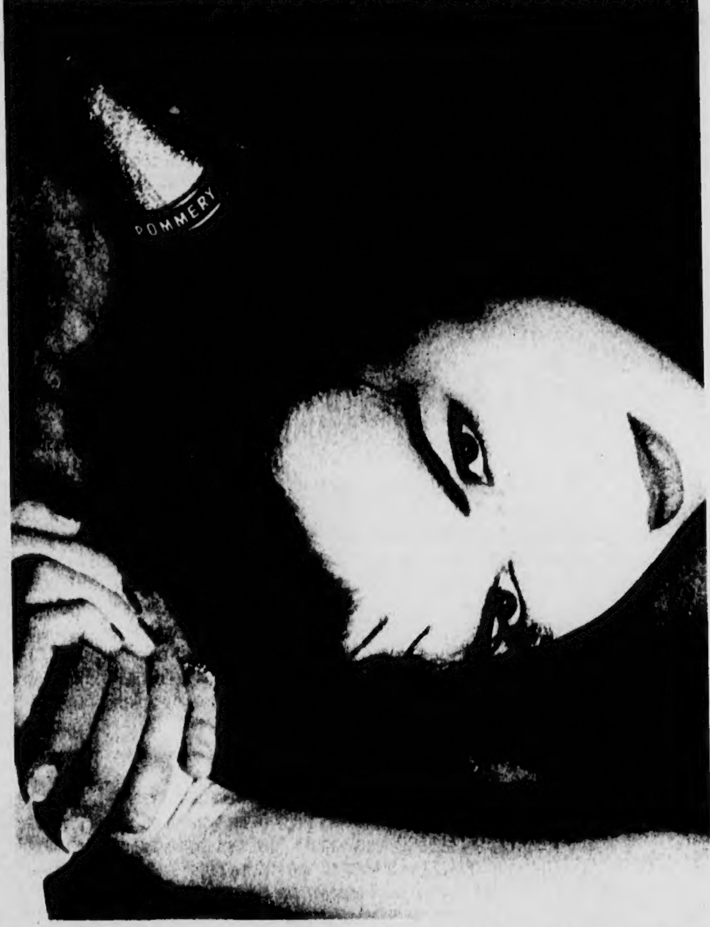
• **Festival Bach 1989.** Vendredi 31 mars, concert de clavecin avec Eric Lussier à l'Hôtel Fort Garry. Samedi 1er avril, Clavierübung III avec six organistes et choeur, 1, rue Presbyterian Church. Dimanche 2 avril, l'Oratorio de Pâques avec l'Orchestre de chambre du Manitoba, All Saints' Anglican Church.

• **Concert pour enfants** par l'Orchestre symphonique de Winnipeg. Dernier concert de la saison avec le Théâtre Beyond Words, une troupe de mimes de l'Ontario qui présente son spectacle Potato People. Dimanche 2 avril à 14 h dans la Salle du centenaire.

• Masterworks de l'Orchestre symphonique de Winnipeg avec **Dang Thai Son**, médaille d'or du concours international de piano Chopin en 1980 à Varsovie. C'est le premier rendez-vous canadien de cet artiste vietnamien. L'orchestre sera dirigé par Richard Buckley. Au programme : le concerto numéro 2 en Fa mineur Opus 21 de F. Chopin. Vendredi 31 mars et samedi 1er avril à 20h, salle du centenaire.

• **Mario Giroux et Paul Hammer** et leurs guitares classiques au Foyer du CCFM. Un programme de la Renaissance à Cat Stevens. Vendredi 31 mars à partir de 21h.

• Ron Paley au «Mârdi jazz» du CCFM. Mardi 4 avril à partir de 21h.



La séduction féminine pour vendre de l'alcool: l'une des recettes de ce que certains érigent en art. Cannes 88, la première manitobaine du 35e Festival international du film publicitaire a lieu depuis le 28 mars à la Winnipeg Art Gallery. Jusqu'au 9 avril à 19h et 21h et les 1, 2, 8 et 9 avril à 14h, dans l'auditorium Muriel Richardson

THÉÂTRE

• **«Being at home with Claude»**, de René-Daniel Dubois. Du théâtre «série noire» au Prairie Theatre Exchange. Lundi 3 avril à 20h *(spectacle gratuit).*

• **«The Trials»** de Franz Kafka, adapté par Steven Berkoff. Par les étudiants de quatrième année d'art dramatique à l'Université de Winnipeg, sous la direction de Alexander Hausvater, un metteur en scène canadien travaillant aussi bien avec les troupes francophones qu'anglophones. Une balade dans l'univers kafkaïen, une pièce du tournant du siècle, mais toujours actuelle. Jusqu'au 1er avril, à 20h dans le Convocation Hall de l'Université.

EXPOSITIONS

• **«Mes femmes, mon histoire»**, des toiles et bannières de Raymonde Lacasse. Par ses travaux de «femmes et formes autobiographiques», l'artiste montréalaise se libère de ses inquiétudes vis-à-vis de la vieillesse. À partir du 5 avril, dans les Galeries I et II du CCFM.

• Nouvelle exposition à la galerie Art Network. Travaux divers de **Anne Johnson.** Du 6 avril au 1er mai, ouvert de 19h30 à 22h, 2835, route Pembina.

• La partie la plus ancienne de la **collection canadienne** de la Winnipeg Art Gallery est présentée au public à partir du 2 avril et jusqu'au 13 août.

• **Ian Wallace** : «Travaux choisis 1970-1987», une rétrospective de ses photos sur la construction urbaine et la société canadienne. Jusqu'au 21 mai à la Winnipeg Art Gallery.

• **L'art après cinq heures,** la Winnipeg Art Gallery invite les visiteurs à se détendre à la sortie des bureaux autour d'un verre d'apéritif et... d'une exposition. Une formule originale qui débute avec Living With Mama, dans la Victorian House. Le mercredi 5 avril à 17h, entrée: 2,50$ ou 3,00$ *(hors d'oeuvre et boisson compris)*

ATELIERS

• Apprendre à se servir des outils du **menuisier** au Children's Museum. Samedi 1er de 9h30 à 17h et dimanche 2 avril de 11h à 17h.

TÉLÉVISION

• **«Frontière»** *(can.fr.brit.)*, un feuilleton d'espionnage en plein coeur de la guerre entre la France et l'Angleterre au nouveau monde. Samedi 1er avril à 10h30, Radio-Canada.

• **Hart Rouge**, le groupe rock winnipégois est l'invité de l'Autobus du Showbusiness. Dimanche 2 avril à 19h30, Radio-Canada.

• **«Alias Will James»** *(can.88).* Un documentaire sur Ernest Dufault, un Québécois devenu célèbre aux États-Unis comme aventurier, écrivain et dessinateur, tout en demeurant inconnu dans son pays d'origine. Dimanche 2 avril à 20h30, Radio-Canada.

• **«Les gens de la pluie»** de Francis F. Coppola *(E.U.69)* avec Shirley Knight et Robert Duvall. Une jeune femme venant de quitter son mari, part à l'aventure en voiture et prend un auto-stoppeur. Jeudi 6 avril à 23h, Télé-Métropole.

Une sélection de Philippe DESCAMPS

Les recettes de la seconde télévision francophone

Télé-Métropole, la chaîne des téléromans



Deux films par jour sur Télé-Métropole, des policiers aux mélodrame comme «Romancing the Stones» avec Michael Douglas et Kathleen Turner.

À l'Est de la rivière Rouge, les Winnipégois ont pu se familiariser avec la seconde chaîne franco-canadienne, distribuée sur le câble 28 depuis octobre dernier.

Émettant de Montréal, Télé-Métropole a construit sa recette autour des téléromans. On en compte pas moins de 8 différents par semaine, de Dynastie à Epopée Rock, du mélodrame à la comédie musicale. Les téléspectateurs ont rendez-vous avec leurs personnages favoris entre 18h et 20h.

La seconde chaîne francophone s'intéresse également beaucoup au cinéma. Deux films sont diffusés chaque jour, et même trois le mercredi.

Le talk-show fait également partie des attributs principaux de la télévision montréalaise. L'information a une part un peu moins belle que chez le concurrent du service public avec trois bulletins «Ici Montréal» par jour, à 11h, 17 h et 22h35, mais pas de magazine du type «Le Point» de Radio-Canada. En revanche la journée commence par des nouvelles avec Salut Bonjour, de 5h30 à 7h15.

Les téléspectateurs sont invités à prendre la parole dans l'émission qui suit : Mongrain de sel. D'autres magazines explorent de nouvelles directions, comme Le Match de la vie, les mardis à 20h.

Le reste du programme et composé essentiellement d'émissions de variétés ou de divertissement. Au total, on observe un programme populaire destiné à un public assez varié, même s'il est avant tout conçu pour un public québécois, voire montréalais.

Ph.D.

Les principaux rendez-vous à Télé-Métropole

En semaine :
- 5h30 Salut, Bonjour - émission d'information
- 7h15 Mongrain de sel - Tribune téléphonique animée par J.-L.Mongrain
- 8h00 Coup de Coeur - talk-show féminin
- 9h00 Ciné-Matin
- 11h00 Ici Montréal - nouvelles
- 11h12 Devine qui vient dîner ? - Talk show
- 12h30 Hôpital général - série
- 15h00 Les minis-stars de Nathalie Simard - magazine pour enfant
- 15h30 De bonne humeur - Talk show
- 16h30 Fait moi un dessin - Jeu
- 17h00 Ici Montréal - nouvelles
- 17h30 Charivari - jeu
- A partir de 18h Téléromans ou séries
- 22h35 Ici Montréal - nouvelles
- 22h45 Les Sports
- 23h00 Ciné-lune

Le samedi
- A partir de 8h Série et téléromans
- 11h00 Samedi magazine
- 13h00 Ciné week-end
- 15h00 La cuisine de Roberto - Les plats favoris d'un invité
- 15h30 Au royaume des animaux
- 16h00 Charivari-Jeunes - jeu d'anagrammes
- 18h30 Flash varicelle - Magazine d'information pour les jeunes
- 17h00 Ici Montréal - nouvelles
- 17h30 Dessins animés
- 18h00 La lutte WWF - pour la défense des animaux
- 19h00 Minisérie
- 21h00 Journal intime - Talk-show
- 22h20 Les sports
- 22h30 Ciné-lune

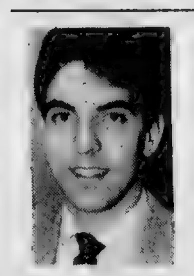
Le dimanche
- 7h00 Soirée canadienne - visite d'un village
- 8h00 Télé-carrières et professions
- 9h30 Mon argent - magazine économique
- 10h00 En toute amitié - animé par l'abbé Roland Leclerc
- 10h30 Magazine Montréal - reportages
- 11h00 Bon dimanche - magazine culturel
- 13h00 Ciné week-end
- 15h00 Sport-magazine
- 16h00 Le gala mini-stars de Nathalie Simard
- 17h00 Ici Montréal - nouvelles
- 18h30 Cinéma du dimanche
- 21h00 7 jours - magazine d'affaires publiques
- 22h19 Les sports
- 22h30 Musicart - animé par Daniel Lavoie

SPORT

Soyons professionnels jusqu'au bout

Une série de faits précis accompagnés d'opinions très judicieuses

À une semaine de la fin de la saison régulière, presque toutes les séries d'après-saison sont réglées. Mais heureusement, certaines questions restent encore sans réponses. Alors soyons professionnels jusqu'au bout et examinons les dossiers en détail.



André BRIN

André Brin est chroniqueur sportif au Ce Soir de Radio-Canada

Fait: La course pour le trophée James Norris est toujours en marche.

Opinion: Le favori depuis un mois est Chris Chelios des Canadiens de Montréal. Le bloc des journalistes de l'Est se ralliera surtout derrière Chelios. Paul Coffey est aussi candidat, mais ce n'est pas le préféré des scribes.

Dans l'Ouest, Brad McCrimmon, Gary Suter et Steve Duchesne ont été mentionnés, mais le vote va sans doute bien se partager et donc paver le chemin pour Chelios.

Fait: Toronto, aux dernières nouvelles, avait encore des chances d'accéder aux séries.

Opinion: Ça y est, la division Norris prend des proportions ridicules. L'an dernier, les Maple Laughs ont décroché une place dans les séries avec une fiche reluisante de 2 victoires et 14 défaites au cours des 16 derniers matchs.

Fait: Les Devils de New Jersey et les Islanders de New York ne joueront pas en séries.

Opinion: La division Patrick est la plus divertissante à surveiller d'année en année. L'équipe qui termine au premier rang une année peut aussi bien prendre la dernière place l'année suivante. *(Washington est l'équipe Patrick à surveiller en séries)*

La merveille de la ville

Fait: Ken Baumgartner des Kings de Los Angeles, coéquipier donc de Wayne Gretzky, a presque 300 minutes au cachot cette année sans avoir joué 50 matchs.

Opinion: Gretzky a dit plus tôt cette saison qu'il voulait qu'on abolisse les bagarres. Presque dans le même souffle, il a annoncé qu'il remettrait la voiture qu'il avait gagnée au match des étoiles à Dave "Cementhead" Semenko. La merveille de la ville des anges va-t-elle se décider d'une façon ou d'une autre ?

(Les Kings, donc l'équipe de Gretzky, alignent en plus de Baumgartner, Marty McSorley et Jay Miller. Il s'agit de trois poids lourds dont serait fier le conseil mondial de la boxe.)

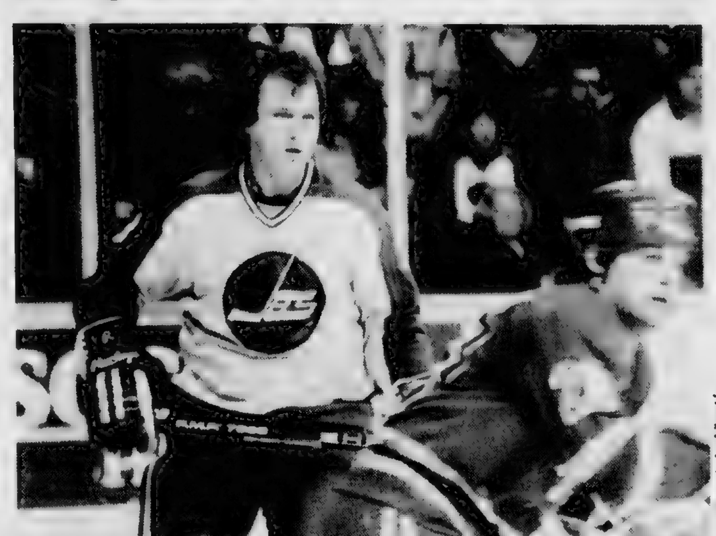
Fait: Randy Carlyle et Mario Marois participeront à Équipe Canada pour les championnats du monde le mois prochain.

Opinion: Comme la surface de la glace est encore plus grande, les faiblesses de l'archaïque Carlyle seront encore plus évidentes. Makharov, Krutov, la Suède et la Tchécoslovaquie devraient connaître de bons moments contre Dandy Randy.

Marois, pour sa part, pourrait être efficace. Mais il devra oublier de monter avec la rondelle. Parce que c'est à ce moment-là qu'il donne des petits cadeaux à n'importe qui dans les environs de sa percée.

Fait: Thomas Steen a reçu une offre importante d'une équipe suisse pour la saison prochaine.

Opinion: S'il est vrai que les Jets ont de l'argent, on le saura cet été lorsque Mike Smith se mettra à négocier avec le meilleur des Jets en 88-89.



Archives de La Liberté

Dandy Randy (alias l'archaïque Carlyle) va pouvoir se distinguer à sa manière avec Équipe Canada.



SOCIÉTÉ

Saviez-vous que...

Les Canadiens boivent de moins en moins:

•de 1980 à 1987, la consommation d'alcool fort chez les Canadiens de 15 ans et plus a diminué de 25% *(10,4 litres par personne en 1980 contre 7,8 litres en 1987);*

•durant la même période, la consommation de bière a diminué de 8% *(133 litres par personne en 1980 contre 102,7 litres en 1987);*

• la consommation de vin a augmenté de 7% *(10,8 litres par personne en 1980 contre 12,5 litres en 1987);*

•de 1 300 à 1 400 personnes ont perdu leur emploi dans les industries de l'alcool à cause de la diminution de la consommation entre 1980 et 1987.

Les cartes de crédit sont toujours aussi populaires:

•il y a 17,62 millions de cartes de crédit en circulation au Canada cette année, 21 ans après leur introduction en 1968;

•en 1987, 450,6 millions d'achats valant 26,9 milliards de dollars ont été faits par les Canadiens avec une carte de crédit *(4,04 milliards en 1977);*

• l'achat moyen avec une carte de crédit en 1987 était de 56,79$;

• le porte-feuille moyen pour homme contient 6 pochettes pour les cartes de crédit; celui pour la femme en contient 8.

Les salaires n'ont vraiment pas augmenté de 1975 à 1987:

• si on s'en tient aux chiffres seulement, le salaire moyen au Canada était 27 000$ en 1987, une augmentation de 140% par rapport à 1975;

• lorsqu'on tient compte de l'inflation, l'augmentation réellr est de l'ordre de 1,5%;

• lorsqu'on tient compte du fait que l'augmentation était réel dans certains domaines précis seulement *(pensions, indemnités aux chômeurs, indemnités aux ouvriers blessés)*, on se rend compte que le salaire moyen des Canadiens a diminué de 1% entre 1975 et 1987;

• les salaires réels ont diminué ou sont restés au même niveau de 1979 à 1987 dans toutes les provinces sauf en Nouvelle-Écosse et au Manitoba où ils ont augmenté.

L.C.

Un voyage que Marc Molgat n'oubliera pas

Pas facile d'éviter le stress au kibboutz



photo: Colette Brin

«Quand tu voyages, tu rencontres tant de monde que c'est plus le fun de ne pas avoir un plan de route trop strict», suggère Marc Molgat.

«Voyager, c'est pas nécessairement cher, assure Marc Molgat. Une fois que tu es arrivé, tu peux te trouver du travail sur le marché noir».

En septembre 1987, l'étudiant en science politique à l'université d'Ottawa quittait le Canada pour faire un voyage dans plusieurs pays d'Europe, d'Afrique et d'Asie.

«Je savais que j'irais en Angleterre et en Écosse, et que je voulais voir le Maroc. Le reste, c'était juste 'on va voir'. J'ai voyagé avec un ami pendant un mois, en Grande-Bretagne et dans les îles Hebrides. Ensuite, on est allé en France où on est resté chez un vieux couple».

Le reste du voyage s'est fait plus ou moins à l'improviste. Après avoir visité la Corse, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, le Maroc, et la Grèce, «Je commençais à manquer d'argent. J'ai pris un bateau du Pirée à Haïfa (Israël)».

«Là, j'ai été placé dans un kibboutz où je suis resté deux mois. Le premier mois, j'ai passé du temps à ramasser des avocats», relate Marc Molgat.

«Dans notre kibboutz, il y avait une ferme laitière, un poulailler, un verger, des usines de carton et de plastique, une serre, et on faisait aussi de la pisciculture. On était à peu près 50 bénévoles, et il y avait à peu près 600 personnes en tout».

«Tous les bénévoles travaillaient 6 heures par jour, tous les jours sauf le sabbat, précise Marc Molgat. On recevait de la nourriture, des habits de travail, tout le nécessaire. Ils faisaient même notre lavage! C'est une vie pas mal relax, c'est pas tellement stressant».

Le stress en Israël s'est fait sentir d'une autre façon pour Marc Molgat. «Je me sentais stressé parce que je savais ce qui se passait, je lisais le Jerusalem Post. Ce qui est bien en Israël, c'est que les médias sont ouverts. Ils disent tout ce qui se passe».

«C'est à peu près en décembre que la violence a commencé. Il y avait une usine de bombes tout près. Ils faisaient des tests et mes fenêtres tremblaient. Je ne savais jamais si c'était des tests ou des vraies bombes».

Boum!

«La première chose que j'ai entendu le jour de Noël, c'était: BOUM! Beaucoup de l'action palestinienne, c'est pour attirer l'attention mondiale, et Noël, c'est un moment propice», évalue Marc Molgat.

«J'ai rencontré des gens qui ont des idées très différentes au sujet de leur propre pays. Certains pensent qu'Israël doit se défendre. Il y en a d'autres qui pensent que la paix, c'est la meilleure solution».

«C'est assez facile de comprendre pourquoi les Juifs ne voudraient pas abandonner leurs terres. Mais d'un autre côté, il y a un groupe qui veut donner ces terres aux Palestiniens et même créer des liens économiques et politiques avec eux. C'est sûr que toute la façon d'envisager des solutions dépend de la manière dont on aborde le problème», conclut Marc Molgat.

Colette BRIN

Fernand Marion reçoit la médaille de l'Ordre de la fidélité française

Fernand Marion sera décoré de l'Ordre de la Fidélité française vendredi 9 juin à l'hôtel Fort Garry de Winnipeg.

Institué par le Conseil de la vie française en Amérique en 1947, l'Ordre de la fidélité française reconnaît les mérites d'un citoyen qui a oeuvré pour la francophonie en Amérique du nord.

Parmi les cinq récipiendaires de cette année figure Fernand Marion, qui a consacré toute sa vie à l'enseignement au Manitoba, et cela à tous les niveaux. Le natif de Saint-Jean-Baptiste a quitté il y a quelques mois sa province natale pour occuper les fonctions d'économe général des Clercs de Saint-Viateur à Rome.

Les quatre autres récipiendaires de la médaille de l'Ordre de la fidélité française sont Marcel Sormany du Nouveau-Brunswick, Robert Paris d'Ottawa, Jean Mercier de Sherbrooke (Québec) et le père Wilfrid Dufault de Worcester au Massachusetts.

L.G.


Archives de La Liberté

DE SALABERRY

Déchets: on attend les résultats du sondage

C'est ce vendredi 31 mars que les conseillers de la municipalité De Salaberry et du village de Saint-Pierre-Jolys devaient prendre connaissance du sondage effectué auprès des résidants à propos de la construction d'une usine de déchets.

Deux réunions publiques ont déjà eu lieu à propos de ce projet qui prévoit la construction d'une immense usine de traitement de déchets et la création d'une trentaine d'emplois directs.

Une centaine de personne ont assisté à la dernière réunion organisée le 21 mars à Saint-Pierre-Jolys et ont rempli un questionnaire leur demandant notamment s'ils souhaitaient que leur village ou leur municipalité poursuive les démarches au sujet de cette usine.

La décision des conseillers dépendra bien sûr grandement du résultat de cette mini-enquête d'opinion. Si l'on en croit Ron Musik, secrétaire-trésorier de la municipalité De Salaberry, il semble que la majorié des visiteurs le 21 mars étaient favorables au projet. Précisons que plusieurs dizaines de villages et municipalités au Manitoba sont également sur les rangs, dont Cartier et Sainte-Rose.

L.G.

NOTRE-DAME-DE-LOURDES

Emprunt pour le système d'égout

La province du Manitoba a prêté 325 400$ au village de Lourdes pour le financement du nouveau réseau d'égout.

Le système d'égout, inauguré le 30 octobre, a coûté au total 1 071 593 $. La province avait déjà accordé une subvention de 496 000$ lors de la réalisation du projet. Le dernier prêt devrait être remboursé sur une période de 20 ans.

Selon Roger Fouasse, le secrétaire-trésorier du village, environ 60 % des maisons sont à ce jour raccordées au réseau. Environ 75% de toutes les habitations du village pourraient être raccordées d'ici la fin de l'année 1989.

Ph.D.

SAINTE-ANNE-DES-CHÊNES

Soirée cabaret

Le samedi 15 avril, le Centre culturel de Sainte-Anne organise une «soirée cabaret» avec des artistes locaux.

Participeront à la soirée: Les Hypothéqués; Léo, Gérard et Roland Freynet; Marie-Jeanne Trudeau et Fréda Tougas pour la gigue; les filles Clément et compagnie; Edmond Tougas et sa musique à bouche; Lorraine Lessard et de nombreux autres.

La vente des billets permettra de recueillir des fonds pour le Centre. Vendus Au prix de 7$, ils comprennent le goûter.

Ph.D.

Arexcel: une autre façon d'apprendre le français

Dépoussiérer l'ambiance de la salle de classe



Claudine ZAMPRELLI

«L'acquisition d'une langue seconde est trop souvent limitée à un contenu linguistique et très peu de place est laissé à l'initiative et à la créativité de l'apprenant», explique Madeleine Coderre, une des 2 fondatrices de l'école de langue Arexcel.

Arexcel, c'est l'abréviation d'Agence de Recherche, d'Expérimentation et de Consultation en Education et Langues. Depuis déjà 3 ans, Madeleine Coderre et sa collègue, Jocelyne Hullen, offrent des cours de français langue seconde à Winnipeg.

Selon elles, la grande différence entre Arexcel et d'autres institutions du genre se trouve dans l'approche de l'enseignement: «On expérimente des stratégies d'apprentissage qui sont préconisées par la nouvelle didactique des langues secondes. Ces techniques sont basées sur l'approche communicative», précise Madeleine Coderre.

«On met l'accent sur l'environnement le plus naturel possible. L'humour est toujours de mise, ce qui facilite la relaxation», poursuit la conseillère pédagogique qui, cette année, a pris un congé sans solde.

Le contenu du cours est toujours présenté dans un contexte culturel ou d'expériences familières. Le message passé est soit visuel, auditif ou via le toucher. L'acquisition de la langue se fait à travers des activités culturelles francophones. Aussi, plusieurs invités viennent participer aux activités en faisant des présentations. «On croit qu'il faut vivre la langue», assure Madeleine Coderre.

Aussi, à chaque session, le groupe partage un repas en français, ce qui aide à détendre les élèves. «Ce n'est que quand l'apprenant se sent à l'aise qu'il va pouvoir produire oralement».

«Notre approche est innovative et différente de ce qui existe dans le système traditionnel. Ce n'est pas une approche commerciale». Ces enseignantes s'inspirent de documents pédagogiques qui font appel à la créativité de l'étudiant.

L'accent

Arexcel offre des sessions d'automne, d'hiver et de printemps. La durée est de 2 mois et les cours sont hebdomadaires. Une analyse des besoins de chaque étudiant est faite au début de la session.

La clientèle est très hétérogène: des ouvriers, des fonctionnaires, des professeurs, entre autres. «Nos étudiants ont souvent eu des expériences préalables d'enseignement de langue seconde qui mettaient l'accent sur les exercices écrits», remarque Madeleine Coderre. Le but des élèves d'Arexcel est de mieux parler et comprendre. Le programme n'est pas axé sur l'écriture.

«La priorité d'Arexcel, c'est le message et non le forme, qui s'améliore avec le temps. Ce n'est pas de parler sans faute qui compte, mais plutôt de pouvoir exprimer un message compréhensible».



photo: Claudine Zamprelli

Madeleine Coderre (photo), avec sa collègue, Jocelyne Hullen, apportent une approche différente à l'enseignement d'une langue seconde. «Il y a une intention réelle de communication. C'est important que l'élève s'amuse en apprenant».



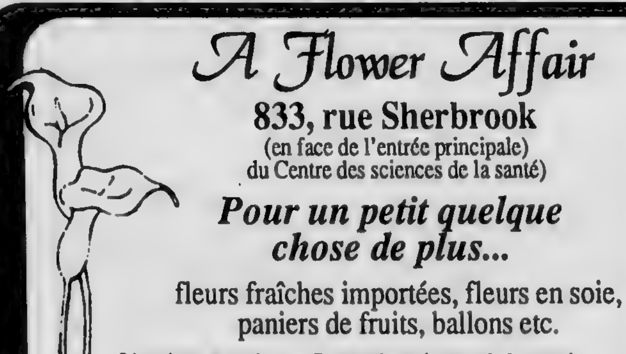
PROVINCE

La flore du Mont Riding

Les amateurs de fleurs qui veulent mieux faire connaissance avec la flore du parc national du Mont Riding ont maintenant à leur disposition une publication spéciale.

Il s'agit d'un guide publié par Agriculture Canada en collaboration avec le Centre d'édition du gouvernement du Canada. Il est disponible en librairie ou dans des bibliothèques publiques. Pour le commander directement, écrivez au Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, K1A 0S9. *(Coût: 25$)*.

La «Flore du parc national du Mont Riding» se veut une clé pratique des plantes vasculaires *(88 familles dont 300 genres, 669 espèces)* qui se trouvent dans le parc. Même si les descriptions sont brèves, elles sont assez complètes pour distinguer les espèces entre elles.



Dimanche 9 avril à Saint-Pierre-Jolys

Les chances de succès de la Cabane à sucre sont meilleures que jamais

Armand Desharnais espère un coup de pouce de la température pour que la Cabane à sucre du dimanche 9 avril soit un succès complet pour le Musée de Saint-Pierre-Jolys.

La tradition de la Cabane à sucre reprend après une interruption l'an dernier.

Armand Desharnais affiche un bel optimisme: «Ça commence à avoir de l'allure. On commence à s'organiser. 250 érables ont déjà été percés en arrière du Musée, le long de la petite rivière. Maintenant, pour que la sève coule bien, il faut une nuit à -5 et une journée ensoleillée à +5».

Si la température fait sa part durant les tous prochains jours, les responsables de cette 3e Cabane à sucre comptent récupérer entre 400 et 500 gallons de sève. Il faut au moins 35 gallons de sève pour produire un gallon de sirop d'érable. La mise en route d'un nouvel évaporateur devrait permettre une extraction plus aisée.

Un bon temps pour poser des questions

Cette année, les acériculteurs en herbe peuvent compter sur l'aide d'Éliane Carmel, la femme de Gérald Fontaine, dont le père a une cabane à sucre privée au Québec. Elle précise: «Je fais surtout de la recherche pour savoir plus précisément pourquoi, par exemple, la sève coule. Les gens posent beaucoup de questions et nous voulons établir un centre d'interprétation au Musée».

Un bon temps pour poser des questions sera dimanche après-midi 9 avril à Saint-Pierre-Jolys, en arrière du Musée.

L'événement sera suivi en soirée d'un souper traditionnel à L'Auberge Saint-Pierre. Les organisateurs attendent entre 200 et 250 personnes. Des billets pourront être achetés pendant la Cabane à sucre. Les convives seront divertis par «Les R'licheux» *(orthographe non garantie!)*, qui ont chanté au récent Festival du Voyageur sous la direction de Gérard Curé. Les profits iront au Musée.

Bernard BOCQUEL



Archives de La Liberté

Armand Desharnais et l'objet de son dévouement: le couvent devenu musée.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes
Canadian Radio-television and Telecommunications Commission

CRTC

Avis d'audience publique

CRTC – Avis d'audience publique 1989-4. Le Conseil tiendra une audience publique à partir du 16 mai 1989, à l'hôtel Sheraton Winnipeg, 161, rue Donald, Winnipeg (Manitoba), afin d'étudier les demandes énumérées ci-après. Le Conseil désire informer tous les participants qu'il pourra se référer au document intitulé «Collecte de données sur la télédistribution, 1988», et, plus spécifiquement à l'article 6, «Renseignements sur la programmation communautaire», au cours de l'audition d'une demande de renouvellement de licence de câblodistribution. La «Collecte de données sur la télédistribution 1988» sera déposée au dossier d'examen public. 21. WINNIPEG (Man.). Demande (883290900) présentée par **ARMADALE COMMUNICATIONS LIMITED** en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKRC Winnipeg qui expire le 30 septembre 1989. Examen de la demande: 300, rue Carlton, 2e étage, Winnipeg (Man.) R3B 2K6. 22. WINNIPEG (Man.). Demande (883291700) présentée par **ARMADALE COMMUNICATIONS LIMITED** en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKWG-FM Winnipeg qui expire le 30 septembre 1989 et de modifier sa Promesse de réalisation comme suit: Des analyses de la programmation diffusée par la station sont présentement effectuées par le Conseil en vue de déterminer l'état de conformité de la titulaire de licence à sa Promesse de réalisation. Copie de ces analyses sera versée au dossier de la station lorsque complétées. Examen de la demande: Armadale Communications Limited, 300, rue Carlton, 2e étage, Winnipeg (Man.) R3B 2K6. 23. WINNIPEG (Man.). Demande (883301400) présentée par **CHUM LIMITED**, 1331, rue Yonge, Toronto (Ontario) M4T 1Y1, en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CHIQ-FM Winnipeg qui expire le 30 septembre 1989 et de modifier sa Promesse de réalisation comme suit: – en changeant la nature des émissions du Groupe I au Groupe IV (musique populaire et rock – légère et musique populaire et rock – accentuée). Des analyses de la programmation diffusée par la station sont présentement effectuées par le Conseil en vue de déterminer l'état de conformité de la titulaire de licence à sa Promesse de réalisation. Copie de ces analyses sera versée au dossier de la station lorsque complétées. Examen de la demande: CHUM Limited, 1445, autoroute Pembina, Winnipeg (Man.) R3T 5C2.

24. WINNIPEG (Man.). Demande (883306300) présentée par **CHUM LIMITED** en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CIFX Winnipeg qui expire le 30 septembre 1989. Des analyses de la programmation diffusée par la station sont présentement effectuées par le Conseil en vue de déterminer l'état de conformité de la titulaire de licence à sa Promesse de réalisation et au Règlement de 1986 sur la radio. Copie de ces analyses sera versée au dossier de la station lorsque complétées. Examen de la demande: CHUM Limited, 1445, autoroute Pembina, Winnipeg (Man.) R3T 5C2. 25. WINNIPEG (Man.) Demande (883300600) présentée par **CKJS LIMITED** en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKJS Winnipeg qui expire le 30 septembre 1989. Examen de la demande: 520, avenue Corydon, Winnipeg (Man.) R3L 0P1. 26. WINNIPEG (Man.). Deamnde (883344400) présentée par **MOFFAT COMMUNICATIONS LIMITED** en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKY Winnipeg qui expire le 30 septembre 1989. Examen de la demande: Édifice CKY, Polo Park, Winnipeg (Man.) R3G 0L7. 27. WINNIPEG (Man.). Demande (883345100) présentée par **MOFFAT COMMUNICATIONS LIMITED** en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CITI-FM Winnipeg qui expire le 30 septembre 1989 et de modifier sa Promesse de réalisation comme suit: – en réduisant la musique traditionnelle et pour auditoire spécialisé (catégorie 6) de 5 heures 50 minutes à 2 heures. Des analyses de la programmation diffusée par la station sont présentement effectuées par le Conseil en vue de déterminer l'état de conformité de la titulaire de licence à sa Promesse de réalisation. Copie de ces analyses sera versée au dossier de la station lorsque complétées. Examen de la demande: Édifice CKY, Polo Park, Winnipeg (Man.) R3G 0L7. 28. WINNIPEG (Man.). Demande (883293300) présentée par **WESTCOM RADIO GROUP LTD.** en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CJOB Winnipeg qui expire le 30 septembre 1989. Examen de la demande: 930, avenue Portage, Winnipeg (Man.) R3G 0P8

29. WINNIPEG (Man.). Demande (883292500) présentée par **WESTCOM RADIO GROUP LTD.**, 1960-505, rue Burrard, Vancouver (C.-B.) V7X 1M6, en vue de renouveler la licence de radiodiffusion de CKIS-FM Winnipeg qui expire le 30 septembre 1989 et de modifier sa Promesse de réalisation come suit: – en réduisant le nombre d'émissions de créations orales de 25 heures 25 minutes à 18 heures 01 minute; et – en changeant la nature des émissions du Groupe I au Groupe IV (musique populaire et rock – légère et musique populaire et rock – accentuée). Les analyses du Conseil de la programmation de CKIS-FM diffusée du 22 au 28 juin 1987 et du 31 janvier au 6 février 1988 ont révélé la non-conformité de la titulaire à l'égard de certaines dispositions du Règlement de 1986 sur la radio et de certains aspects de sa Promesse de réalisation. Cette non-conformité a été discutée dans l'avis public CRTC 1988-165 du 7 octobre 1988 dans lequel le Conseil annonçait son intention de procéder à une autre analyse et indiquait ce qui suit: «Le Conseil avise, par la présente, la titulaire que, si les résultats de l'analyse en cours de la programmation de CKIS-FM révèle que la station n'est pas exploitée en conformité, la titulaire peut être convoquée à l'audience pour démontrer pourquoi la licence de CKIS-FM devrait être renouvelée.» L'analyse est en cours et les résultats seront connus prochainement. Une copie de l'analyse sera versée au dossier public de la demande lorsqu'elle sera complétée. Examen de la demande: 930, avenue Portage, Winnipeg (Man.) R3G 0P8. 30. WINNIPEG (Man.). Demande (883266900) présentée par **WESTCOM RADIO GROUP LTD.** en vue de renouveler la licence du réseau MA de langue anglaise diffusant l'émission «The Automobile Hotline» les samedis après-midi de 15h05 à 17h, qui expire le 30 septembre 1989. Examen de la demande: 930, avenue Portage, Winnipeg (Man.) R3G 0P8. 31. WINNIPEG (Man.). Demande (890323900) présentée par **WESTCOM RADIO GROUP LTD.** en vue de renouveler la licence du réseau MF de langue anglaise pour distribuer à ses affiliées la programmation nocturne de CKIS-FM Winnipeg qui expire le 30 septembre 1989. Examen de la demande: 930, avenue Portage, Winnipeg (Man.) R3G 0P8. 32. WINNIPEG ET BRANDON (Man.). Demande (890672900) présentée par la **SOCIÉTÉ RADIO-CANADA** en vue de renouveler les licences de radiodiffusion de CBW-FM Winnipeg et de sa station réémettrice CBWS-FM Brandon qui expirent le 31 août 1989. Examen de la demande: Bureau du Directeur régional des communications, Société Radio-Canada, 491, avenue Portage, Winnipeg; Bureau de poste, 1039, avenue Princess, Brandon (Man.). 33. WINNIPEG, ALTONA, BEAUSÉJOUR, BISSETT, BOISSEVAIN, BRANDON, CARBERRY, CARMAN, DAUPHIN, EMERSON, FLIN FLON, GIMLI, GRAND BEACH, KILLARNEY, MINNEDOSA, MORDEN, MORRIS, NEEPAWA, PORTAGE-LA-PRAIRIE, SELKIRK, SOURIS, STE-ANNE, STEINBACH, THE PAS, VIRDEN, WINKLER ET WINNIPEG BEACH, (Man.). Demandes (883311300, 883312100, 883313900, 883314700, 883315400, 883316200, 883317000, 883318800, 883319600, 883320400, 883321200, 883322000, 883323800, 883324600, 883325300, 883326100, 883327900, 883328700, 883329500, 883330300, 883331100, 883332900, 883333700, 883334500, 883335200, 883336000, 883337800) présentées par **TALKING SIGNS INC.** en vue de renouveler les licences de radiodiffusion MF expérimentales pour les localités susmentionnées qui expirent le 31 août 1989. Examen des demandes: 14, rue Keewatin, Winnipeg, R3E 3B9; Altona Credit Uniion, 74-4e avenue, Altona; Bibliothèque régionale Brokenhead River, 427 Park, Beauséjour; Wynne's Place, Bissett; Bibliothèque régionale, 436 sud, Railway, Boissevain; Bibliothèque régionale Western Manitoba, 638, Princess, Brandon; Bibliothèque Carberry North Cypress, 115, rue Main, Carberry; Bibliothèque régionale Boyne, 15-1re rue sud-ouest, Carman; Bibliothèque publique, 504 nord, rue Main, Dauphin; Emerson Credit Union, rue Main, Emerson; Bibliothèque publique, 58, rue Main, Flin Flon; Bibliothèque régionale Evergreen, 63-1re avenue, Gimli; Village Store, chemin Victory, Grand Beach; Bibliothèque régionale Lakeland, 318, Williams, Killarney; Bibliothèque régionale, 45-1re avenue nord-est, Minnedosa; Bibliothèque régionale South Central, 352, Stephan, Morden; Colonial Inn, 111, rue Main, Morris; Bibliothèque publique, 237 Hamilton, Neepawa; Bibliothèque régionale Portage Plains, 170 ouest, Saskatchewan, Portage-la-Prairie; Bibliothèque communautaire, 373, rue Main, Selkirk; Bibliothèque régionale Souris et Glenwood, 18-114, 2e rue sud, Souris; Caisse populaire de Ste-Anne, 130, Central, Ste-Anne; Bibliothèque publique, 404, 2e rue, Steinbach, Bibliothèque The Pas, 53, Edwards, The Pas; Bibliothèque régionale, 220-7e avenue sud, Virden; Bibliothèque régionale South Central, 185, rue Main, Winkler; McGregor's Drug Store, 60, rue Main, Winnipeg Beach, (Man.).

34. WINNIPEG, LYNN LAKE, PUKATAWAGAN, WABOWDEN, GILLAM, MANIGOTAGAN, MOOSE LAKE, WAASAGOMACH, EASTERVILLE, FLIN FLON, GRAND RAPIDS, ILFORD, THE PAS, THOMPSON, SNOW LAKE, OXFORD HOUSE, GODS LAKE NARROWS, NELSON HOUSE, LEAF RAPIDS, SOUTH INDIAN LAKE, LITTLE GRAND RAPIDS, BRANDON, DAUPHIN, FISHER BRANCH, JACKHEAD, FAIRFORD AND CHURCHILL, (Man.). Demande (89067600) présentée par la **SOCIÉTÉ RADIO-CANADA** en vue de renouveler les licences de radiodiffusion de CBW Winnipeg et de ses stations réémettrices mentionnées dans l'avis qui expirent le 30 septembre 1989. Examen de la demande: Bureau de poste, 54, rue Main, Flin Flon; Bureau de Poste, 163, avenue Fisher, The Pas; Bureau de poste, 103, avenue Selkirk, Thompson; Bureau poste, 1039, avenue Princess, Brandon; Bureau de poste, 321 nord, rue Main, Dauphin; Bureau de poste, Kiistatak (Man.) (pour Jackhead); Bureaux de poste de chacune des autres localités. La documentation complète concernant cet avis ainsi que la demande peut être consultée au C.R.T.C., Édifice central, Les Terrasses de la Chaudière, 1 Promenade du Portage, pièce 561, Hull (Qué.); et au bureau régional du C.R.T.C.: Édifice Kensington, 275, avenue Portage, Winnipeg (Man.) R3B 2B3. Les interventions doivent parvenir au Secrétaire général, C.R.T.C., Ottawa (Ontario) K1A 0N2 et preuve qu'une copie conforme a été envoyée à la requérante le ou avant le **26 avril**. Pour de plus amples renseignements vous pouvez contacter la direction des Audiences publiques du C.R.T.C. (819) 997-1328 ou 997-1027, ou les Services d'information du C.R.T.C. à Hull au (819) 997-0313 ou le bureau régional de Winnipeg (204) 983-6306.

Canadä

SAINT-MALO

Centenaire des Gosselin: préparatifs

Les descendants de Rémi et Éléonore lancent une invitation à chanter, danser et rire.

Quand? Samedi 8 avril. Où? Salle Iberville, après la messe de 19h30. Il s'agit d'une soirée pour préparer la fête du centenaire des Gosselin, qui aura lieu les 7, 8 et 9 juillet 89.

Par ailleurs, Gilles Forest signale que les répétitions de chants pour la messe du 9 juillet auront lieu à Saint-Malo au Chalet Malouin les dimanches après-midi suivants (toujours à 14h): 2 et 16 avril, 7 et 21 mai, 4 et 25 juin, 2 juillet.

SAINT-BONIFACE

Découvrez votre parenté

Avis aux amateurs de généalogie: les salles de recherche de la Société historique de Saint-Boniface (SHSB) sont ouvertes au public les mardis soirs et les samedis matins.

Les membres du comité de généalogie de la SHSB (1) sont disponibles les mardis de 19h à 22h et les samedi matins de 9h à midi pour donner un coup de main aux personnes à la recherche de leurs ancêtres.

Rappelons que la SHSB possède la plus importante et la plus complète collection de documentation touchant les familles canadiennes-françaises disponible dans l'Ouest canadien. La documentation date de la Nouvelle-France jusqu'à nos jours.

Les bureaux de la SHSB sont situés au Collège de Saint-Boniface, 200, avenue de la Cathédrale, Salle 1090. Téléphone: 233-4888.

L.C.

(1) Le comité de généalogie est composé de: Maurice Labelle (président), Gaston Bohémier (vice-président), Irène Garand (secrétaire), Denise Vigier, Armand Comeault, Emmanuel Bouvier, Edmond Roy, Alfred Fortier et Gilles Lesage (directeur de la SHSB).

MANITOBA

La soirée des scouts et des guides

Les Districts scouts et guides du Manitoba organisent une «Soirée de reconnaissances» le vendredi 7 avril à 19h 30 dans le sous-sol de la Cathédrale de Saint-Boniface.

Cette soirée traditionnelle a pour vocation de remercier les bénévoles, les chefs de troupe notamment, pour leur action au profit du scoutisme. Un vin et fromage sera organisé après la remise des certificats de reconnaissance et des badges.

SAINT-BONIFACE

Une vidéo sur le SIDA

Une cassette-vidéo d'information sur le Sida sera diffusée cette année dans toutes les classes de 11e de la division scolaire de Saint-Boniface.

Cette initiative s'incrit dans le cadre du programme d'information scolaire sur cette maladie sexuellement transmissible. A la différence des vidéos précédentes, celle-ci ne se contente pas de présenter des faits, elle met aussi en scène des jeunes qui posent des questions auxquelles répond un médecin.

«L'idée est d'inciter les jeunes à se poser des questions et à entamer des discussions sur le sujet. L'angle plus personnel de la vidéo devrait les toucher davantage», explique Rose-Marie Sachse, secrétaire de direction à la division scolaire de Saint-Boniface.

L.G.

Des conseillers ?

La division scolaire de Saint-Boniface envisage d'étendre son service de conseillers dans les écoles aux élèves du primaire.

A l'heure actuelle, toutes les écoles secondaires ont un conseiller dont la tâche consiste à aider les jeunes qui ont des problèmes scolaires ou personnels.

LA ROUGE

Un professeur en plus l'an prochain

Les commissaires de La Rouge ont procédé à l'affectation du personnel enseignant pour la rentrée de septembre 1989.

La division scolaire devrait compter 82 professeurs contre 81 cette année. Entre temps le nombre d'élèves devrait s'accroître. Ils étaient 1190 cette année, ils seront 1215 l'an prochain.

Pour Ronald Perron, directeur général de La Rouge, ces chiffres marquent avant tout une stabilisation des effectifs après plusieurs années de baisse. Il constate également une progression des inscriptions dans les écoles élémentaires, comme école d'immersion de Saint-Pierre-Jolys.

Ph.D.

EMPLOIS



RÉSEAU

est à la recherche d'un

secrétaire

Exigences:
- bonne capacité de rédaction en français et en anglais;
- expérience en traitement de texte;
- dactylographie, vitesse de 50 mots à la minute;
- habileté à traiter avec le public.

Salaire: à négocier.

Entrée en fonction: aussitôt que possible.

Toute personne intéressée est priée de poser sa candidature en envoyant un curriculum vitae à:

La directrice
RÉSEAU
115-383, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G9

Centre Culturel Franco-Manitobain

Le Centre culturel franco-manitobain

recherche un(e)

agent(e) de publicité et marketing

Fonctions:
- planifie, organise, contrôle et dirige les activités relatives au marketing et au plan de publicité du CCFM.

Qualités requises:
- excellente connaissance des deux langues officielles;
- formation dans le domaine de l'information, de la communication ou expérience pertinente;
- capacité de développer un plan de publicité;
- connaissance de l'informatique serait un atout.

Salaire: à négocier.

Entrée en fonctions: le plus tôt possible.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae avant la fin avril 1989 au:

Directeur général
Centre culturel franco-manitoba
340, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G7

Le Collège universitaire de Saint-Boniface

fait un appel de candidatures pour le poste de

registraire

Le(la) registraire:
- a la garde de tous les dossiers d'étudiants du Collège;
- est responsable de l'admission et de l'inscription des étudiants aux divers programmes d'enseignement offerts au Collège: universitaire, communautaire et éducation permanente;
- coordonne le service d'aide financière aux étudiants;
- voit à l'informatisation des opérations du Bureau du registraire;
- compile et remet à la direction les statistiques des inscriptions officielles pour fins de rapports et prépare diverses données statistiques telles que demandées;
- coordonne toutes les activités du Bureau du registraire telles que les attestations d'études, les transferts de crédits, les révisions d'inscriptions, l'horaire des examens, etc.;
- assiste le secrétaire général dans l'organisation de la collation des grades et dans la préparation et la distribution de l'annuaire.
- accomplit toute autre tâche qui lui est confiée.

Qualités recherchées:
- expérience ou aptitudes dans l'organisation de systèmes d'information;
- expérience de travail dans un établissement postsecondaire et/ou connaissance de ce milieu;
- expérience ou aptitudes dans la gestion du personnel;
- maîtrise des deux langues officielles;
- expérience et/ou aptitudes en matière de relations publiques;
- connaissance de base en informatique.

Salaire: à déterminer, selon les qualifications et l'expérience.

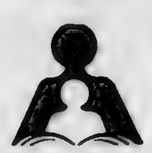
Date d'entrée en fonctions: le 4 juillet 1989.

Veuillez faire parvenir votre demande, ainsi que votre curriculum vitae, à:



Bureau du doyen
Collège universitaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7

Date limite pour la réception des candidatures: le 28 avril 1989



Les Écoles catholiques de Régina

recherchent un(e)

directeur(trice)

d'école pour l'école Monseigneur-de-Laval débutant à la rentrée 1989-1990.

L'école Monseigneur-de-Laval offre un programme désigné de «type A» de la maternelle à la 9e année, avec la possibilité éventuelle d'offrir un programme secondaire complet.

Les candidats(es) doivent avoir une connaissance des buts d'une éducation catholique ainsi qu'un engagement à ses objectifs.

Préférence sera donnée aux candidats(es) avec formation et expérience en éducation française ainsi qu'un engagement à cette éducation.

Envoyer votre curriculum vitae et références à l'adresse suivante d'ici le **24 avril 1989.**

Surintendant du personnel
Écoles catholiques de Régina
2160, rue Cameron
Régina (Saskatchewan) S4T 2V6

La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc.

OFFRE EMPLOI D'ÉTÉ

analyse financière, crédit et comptabilité

Tâches:
- recueillir et analyser des statistiques financières;
- recevoir et analyser des rapports financiers;
- comptabilité de bureau;
- effectuer des sondages auprès des caisses populaires.

Qualifications:
- deux ans d'études universitaires en comptabilité/administration/finance;
- une bonne connaissance du français et de l'anglais.

Période: du 1er mai 1989 au 31 août 1989

Salaire prévu:
- entre 1 100$ et 1 300$ par mois, selon le niveau d'éducation et d'expérience.

Toute personne intéressée est priée de faire parvenir son curriculum vitae à:



Monsieur Alain Louër
Adjoint finances et administration
La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc.
C.P. 68
605, rue Des Meurons
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Caucus néo-démocrate – Assemblée législative de l'Ontario

Le groupe parlementaire du NPD provincial

est à la recherche de personnes possédant une très bonne maîtrise de la langue française, parlée et écrite, pour combler

trois nouveaux postes à Toronto.

Ces personnes doivent également pouvoir s'exprimer aisément dans la langue anglaise, posséder des connaissances politiques et une expérience se rattachant à la fonction, ainsi que des compétences en organisation et en communication.

Un-e coordonnateur-trice des services en français – Responsable des services en français du caucus néo-démocrate: relations avec les médias, rédaction, traduction, liaison avec la communauté francophone. Une expérience des relations avec les médias est exigée; une expérience en organisation communautaire serait un atout. 38 694$ (en cours de révision).

Un-e adjoint-e francophone au groupe parlementaire – Assiste le caucus dans son travail de recherche, de correspondance et de relations publiques auprès de la communauté francophone. Excellent-e dactylographe. Une expérience en éditique serait un atout. 27 766$ (en cours de révision)

Un-e commis à l'administration – Assure des fonctions de réceptionniste bilingue ainsi que des fonctions générales de bureau. De bonnes compétences en dactylographie et en traitement de texte sont requises. 25 659$ (en cours de révision)

Excellents avantages sociaux. Postes syndiqués. Milieu de travail sans fumée. Faire parvenir les candidatures, accompagnées d'un curriculum vitae dans les deux langues, au plus tard **le 31 mars,** à:

L'administratrice
Groupe parlementaire du NPD
Assemblée Législative
Pièce 220, Aile Nord
Queen's Park (Toronto) M7A 1A2

Employeur pratiquant l'égalité des chances/l'équité en matière d'emploi

Nécrologies

FRÈRE PAUL LEMIRE
Clerc de Saint-Viateur
(1904-1989)

Le Frère Paul Lemire, c.s.v., de la Province religieuse de Montréal, est décédé au Centre hospitalier de Joliette au Québec, le 20 mars, à l'âge de 84 ans. Né à Winnipeg au Manitoba, le 11 mai 1904, Paul Lemire entrait au Noviciat des Clercs de Saint-Viateur, à Joliette, le 21 avril 1924 et émettait ses premiers voeux le 24 juillet 1926.

Toute sa vie religieuse, le Frère Lemire la passa au Manitoba, plus particulièrement à la Maison Saint-Joseph d'Otterburne, où il remplit les fonctions de pépiniériste et d'aide à la ferme. Il travailla aussi au bureau du Culte de Saint-Joseph. Il prit sa retraite en 1979, à la Résidence Gaboury de Saint-Boniface, puis au Centre Champagneur de Joliette, où il vivait depuis un an.

Outre sa famille religieuse, il laisse dans le deuil deux belles-soeurs, Mesdames Roger Lemire (Denise Le Gourrierec), et Louis Lemire (Grace Ketter), de Saint-Boniface.

Le Frère Paul Lemire a été exposé à la Maison provinciale des Clercs de Saint-Viateur, 450, avenue Querbes, à Outremont au Québec, où ont eu lieu les funérailles le mercredi 22 mars à 14h, suivies de l'inhumation au cimetière de la congrégation, à Rigaud.

ODILE RAGOT

Paisiblement à l'hôpital de St-Boniface est décédée Odile Ragot âgée de 66 ans, fille de feus Stéphanie et Gustave Ragot.

Elle laisse dans le deuil 5 soeurs: Gabrielle, Jeanne, Louise Cauvin, Julienne Robitaille, Marguerite Calvez; 1 frère, Jules ainsi que plusieurs belles-soeurs, neveux et nièces.

La messe fut célébrée le 28 mars à 14h en la Cathédrale de Saint-Boniface par l'abbé Albert Fréchette.

Les porteurs furent Luc Girouard, Jacques et Marc Robitaille, Maurice Calvez, Roger Cauvin et Gérald Ragot.

La direction des funérailles a été confiée au Salon mortuaire Desjardins.



STÉPHANE MAURICE RIVARD ROY

Subitement le jeudi 23 mars 1989 est décédé à sa résidence Stéphane Roy, âgé de 16 ans.

Il était étudiant au Collège Louis-Riel.

Il laisse dans le deuil sa mère Priscille, son père Laurent Roy ainsi que sa mère adoptive Jeannette, ses frères Robert et Paul, sa soeur Jacqueline, sa demi-soeur Kim et son demi-frère Ron. En plus de ses nombreux oncles, tantes, cousins et cousines, il laisse aussi ses grands-parents: Armand et Mirza Rivard de Winnipeg, Yvonne Roy de Delmas en Saskatchewan, ainsi que Jeanne La Frenière de Winnipeg.

La messe de la Résurrection fut concélébrée le mardi 28 mars à 10h30 en l'église Saints-Martyrs-Canadiens, 289, rue Dussault, avec les abbés Jean-Louis Rocan et Roland Lanoie. L'inhumation suivit au cimetière de Glenlawn.

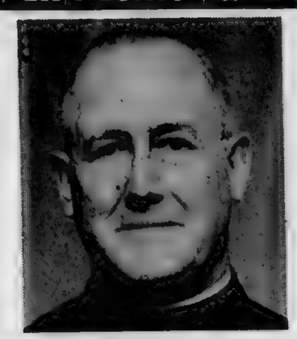
Les porteurs étaient ses amis: Alain Neveux, Jeff Wawryk, Guy Sicotte, Daniel Hall, Louis La Frenière et Raymond La Frenière.

La direction des funérailles a été confiée au Salon mortuaire Desjardins. 233-4949.

Merci des années et des bons souvenirs que tu nous a donnés.

Nous souhaitons seulement qu'en partant tu savais combien nous t'aimions.

In Memoriam



MAURICE DUSSAULT
Oblat de Marie Immaculée
1904-1989

La famille

Maurice naquit dans une famille bien connue du Manitoba francophone. Fils de la race, pourrions-nous dire, il héritera du caractère religieusement catholique de ses parents ainsi que de leur attachement à la langue et la culture françaises. Plus tard, ses écrits témoigneront d'un verbe choisi et d'un mouvement de phrase voisin de l'intonation musicale.

Les années d'études se passeront selon les formes traditionnelles: école élémentaire, Juniorat de Saint-Boniface et Collège du même nom, noviciat et scolasticat. Prêtre, religieux, francophone, autant de titres, ou si l'on veut, autant de convictions profondes, de forces spirituelles qui forment l'héritage alors que les fonctions n'en sont que des manifestations extérieures.

L'homme

Le Père Maurice ne passait jamais inaperçu. Homme d'un physique imposant, aux manières courtoises et distinguées, doué de confiance en Dieu aussi bien qu'en lui-même, il ne manquait jamais d'impressionner ceux qu'il rencontrait sur sa route. S'il donnait une certaine apparence de hauteur, il faut dire cependant que c'était là ni théâtre ni recherche. Il parlait à tous sans exception. On pouvait dire de lui: il «voit» tous et chacun. Il apprit avec le temps à contrôler un tempérament à la fois quelque peu bouillant et source de vie apostolique.

Ministère

Le Père Dussault fut l'homme de la MISSION, l'homme d'un seul poème aux chants innombrables.

Violiniste de talent, professeur, directeur de fanfare, prédicateur et directeur aux Retraites fermées, aumônier militaire, aumônier de l'Association des hôpitaux catholiques du Canada, chapelain à l'Hôpital de la Miséricorde, directeur et animateur de l'Association des gens de l'âge d'or, voilà qui en dit long sur ses activités. On le trouve à toutes les tâches où le devoir l'appelle dans la rencontre de ses talents.

Maurice jouissait de ce don s'exprimer sous différentes formes, mais toujours dans le même esprit tout comme d'innombrables feuilles apparaissent différentes mais sont toutes d'un même arbre.

Savez-vous?

Savez-vous que j'ai rencontré à Philadelphie, lors d'un cours universitaire, une dame qui me dit: «Vous venez de Winnipeg; alors vous connaissez peut-être le Père Dussault? Moi, je viens de Paris. Le Père nous a beaucoup aidés durant la guerre. En plus, il était si bon musicien». Je répondis: «Il nous a parlé d'un violon reçu en cadeau d'une veuve dont le mari était luthier; serait-ce vous?» Elle me dit alors: «C'était ma mère». N'est-ce pas que la charité a des vibrations qui font le tour du monde et touchent à l'infini!

Dernier adieu

Maurice a choisi son milieu natal pour dormir son dernier sommeil jusqu'au jour de la résurrection, comme un violon qui s'endort sur sa dernière note en déposant son archet contre son corps.

Vous qui vivez, pensez à lui.

Le Père Dussault est décédé à Ottawa en Ontario, le 19 mars 1989. Le mercredi 22 mars, il y eut messe des funérailles en l'église du Sacré-Coeur à Ottawa. Le mardi 28 mars à 14 h, une messe de la Résurrection fut présidée par le P. Alain Piché, o.m.i., provincial, en l'église du Précieux-Sang, à Saint-Boniface. L'inhumation suivit au cimetière du même endroit, rue Archibald.

EMPLOIS



RÉSEAU

fait un appel de candidatures
pour le poste de

directrice

Qualités recherchées:

- expérience ou aptitudes dans la gestion du personnel;
- capacité de travail en équipe;
- bon esprit d'organisation;
- excellente connaissance du français.

La candidate devra travailler avec un conseil d'administration.

Salaire: à négocier à partir de 24 000$.

Date d'entrée en fonction: le 1er mai 1989.

Veuillez faire parvenir votre demande, ainsi que votre curriculum vitae à:

La présidente
RÉSEAU
115-383, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0G9

La Division scolaire de la Rivière-Rouge n° 17

est à la recherche d'un(e)

directeur(trice)

pour l'Institut collégial St-Pierre pour septembre 1989.

Cette école est une école secondaire comprenant les niveaux 7 à 12 et un personnel enseignant de 13 offre les services pédagogiques à une population étudiante qui se chiffre aux environs de 200.

Préférence sera donnée aux candidat(e)s qui ont de l'expérience pédagogique et/ou administrative dans un présecondaire et secondaire.

Une bonne maîtrise du français et de l'anglais est essentielle.

Les demandes, accompagnées du curriculum vitae, devront parvenir d'ici le vendredi 14 avril 1989 au:

Directeur général
Division scolaire de la Rivière-Rouge n° 17
C.P. 219
Saint-Pierre-Jolys (MB) R0A 1V0
(FAX: 433-7102)

Les entrevues auront lieu le jeudi 20 avril 1989.

Manitoba

Urbaniste: Portage la Prairie, Morden, Thompson, Brandon

FONCTIONS: Le titulaire offre des services de consultation dans le domaine de l'aménagement du territoire aux administrations locales; il aide les conseils municipaux a élaborer et à mettre en oeuvre les plans relatifs à la politique d'utilisation des terres, ainsi qu'à préparer et à appliquer les réglements de zonage. Il offre ses conseils en matière de planification du territoire pour ce qui est des demandes de lotissement, des réglements relatifs aux routes, des aménagements proposés et des lignes de conduite du gouvernement provincial.

COMPETENCES: Diplomé en urbanisme ou disciplines connexes, ou études et expérience suffisantes en urbanisme. Il serait préférable que le candidat possède une expérience qui s'appliquesait au contexte Manitobain. Il est indispensable que le candidat sache parfaitement communiquer, aussi bien oralement que par écrit. Le candidat doit fair preuve d'initiative et de jugement, et doit posséder plusieurs années d'expérience. Il serait préférable qu'il soit membre de l'Institut canadien des urbanistes pour les positions à Portage et Morden et qu'il parle couramment les deux langues officielles. L'appartanance à un groupe visé par le Programme d'action positive sera prise en considération au moment de la sélection

Échelle de salaire: 42,384$ - 51,973$ par an
Par an, plus indemnité d'éloignement à Thompson
N° de concours: 2442
Date de clôture: April 24, 1989
Adresse:
Manitoba Municipal Affairs
Human Resource Management Services
600-800 Portage Avenue
Winnipeg (Manitoba) R3G 0N4

Psychologues

La section DIRECTION DES SOINS ET DU DEVELOPPEMENT A L'ENFANCE continue ses services aux régions rurales francophones de la province.

Le titulaire de ce poste travaillera avec le personnel des écoles, les parents et d'autres spécialistes à l'implantation de modifications au milieu d'apprentissage et dans la vie quotidienne de l'enfant. Plus spécifiquement, les tâches comprendront l'évaluation de l'apprentissage de l'enfant, l'appréciation de l'aspect social et émotif de l'enfant ainsi que les interventions et la mise sur pied de programmations, directes et indirectes, adaptées aux difficultés de l'enfant. Les candidats devront être détenteurs d'une maîtrise ou d'un diplôme équivalent en psychologie clinique et/ou scolaire. La connaissance des tests psychologiques est essentielle. Les candidats doivent avoir une connaissance suffisante de la langue française et anglaise pour travailler avec compétence dans les deux langues.

Pour plus amples renseignements, prière de communiquer au 204-945-7912 (à frais virés).

Échelle de salaire: 34,403$ - 43,481$ par année
N° de concours: 2440
Date de clôture: April 24, 1989
Adresse:
Service du personnel
Ministère de l'Education
310 - 1181, avenue Portage
Winnipeg (Manitoba) R3G 0T3

Le gouvernement soutient le Programme d'action affirmative

Le Collège communautaire de Saint-Boniface

fait un appel de candidatures pour le poste de

Professeur au programme d'administration des affaires

Cours: fiscalité, gestion, marketing, tenue de livres, mathématiques financières, statistiques.

Niveau: certificat et diplôme

Qualifications: bachelor ou maîtrise en administration des affaires ou l'équivalent.

Salaire: selon la convention collective.

Entrée en fonctions: le 30 août 1989.

Toute personne intéressée devra faire parvenir sa demande et son curriculum vitae **avant le 14 avril 1989** à:



Madame Raymonde Gagné
Directrice
Collège communautaire de Saint-Boniface
200, avenue de la Cathédrale
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 0H7

La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc.

est à la recherche d'une personne
pour remplir le poste d'

adjoint(e) au directeur du crédit

Tâches:

- l'analyse et suivi des portefeuilles de crédit des caisses populaires;
- l'analyse et la ratification d'emprunts commerciaux et agricoles;
- fournir un service de consultation auprès des caisses populaires;
- la formation auprès des employés des caisses populaires dans le secteur du crédit.

Compétences:

- une bonne connaissance dans le crédit agricole ou commercial est un atout important;
- de l'initiative et un bon sens du travail en équipe;
- une bonne connaissance des deux langues officielles.

Traitement:

- Cet emploi sera d'intérêt à quelqu'un qui gagne au-delà de 30 000$ par année.

Entrée en fonctions: le plus tôt possible.

Toute personne intéressée est priée de poser sa candidature avant le 7 avril 1989 en envoyant son curriculum vitae en indiquant «Personnel et confidentiel» à:



Monsieur René Robidoux
Directeur du crédit
La Fédération des caisses populaires du Manitoba Inc.
C.P. 68
605, rue Des Meurons
Saint-Boniface (Manitoba) R2H 3B4

Division scolaire de Saint-Boniface n° 4

recherche

employé(e) de bureau III

à plein temps à l'école Provencher

Qualités requises:

- expérience dans un bureau d'école;
- excellente dactylographie;
- expérience des systèmes de comptabilité;
- bonnes capacités d'organisation;
- habileté d'oeuvrer avec le public;
- bonne connaissance du français et de l'anglais;
- expérience des micro-ordinateurs (Apple et MS DOS);
- capacité de préparer et de maintenir sur ordinateur un système de données;
- capacité de travailler avec un traitement de textes tel que «Word» or «Works» sera un avantage.

Entrée en fonctions: aussitôt que possible.

Les demandes doivent être soumises durant les heures de travail des cinq prochains jours.

Date limite: le 4 avril 1989 (midi).

Veuillez adresser votre lettre de demande et votre curriculum vitae à:

Lillian La Flèche
Secrétaire administrative
Division scolaire de Saint-Boniface n°4
50, chemin Monterey
Winnipeg (Manitoba) R2J 1X1

La page de BICOLO

Bonjour toi!

Encore une fois je te présente des oeuvres qui reflètent le thème du concours *L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT*. Je veux féliciter les 6 500 participants à ce concours. Je ferai paraître d'autres oeuvres à la dernière page de chaque mois de cette année.

Et toi, j'espère que tu t'amuseras bien à trouver les mots cachés.

Bicolo

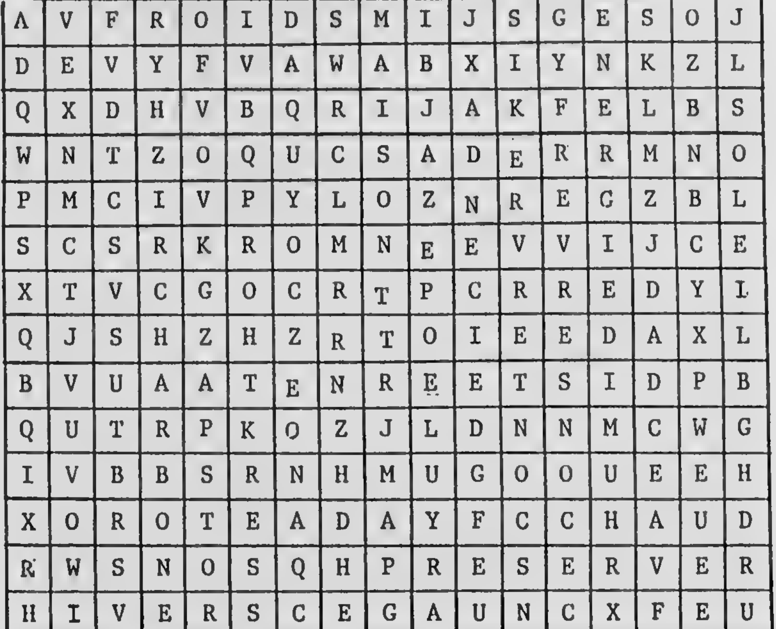
L'énergie et l'environnement
"Agissons aujour'hui...

pensons à notre monde de demain.

Nom: Jason Vandenberghe
Année: 3e
École: École St-Germain
Ville: Winnipeg

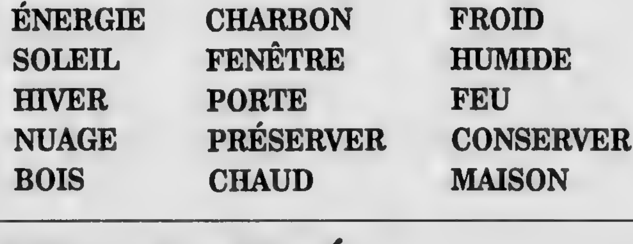
MOTS CACHÉS

Nom: Brigitte LeClair
Année: 7e
École: St-Lazare



A	V	F	R	O	I	D	S	M	I	J	S	G	E	S	O	J
D	E	V	Y	F	V	A	W	A	B	X	I	Y	N	K	Z	L
Q	X	D	H	V	B	Q	R	I	J	A	K	F	E	L	B	S
W	N	T	Z	O	Q	U	C	S	A	D	E	R	R	M	N	O
P	M	C	I	V	P	Y	L	O	Z	N	R	E	G	Z	B	L
S	C	S	R	K	R	O	M	N	E	E	V	V	I	J	C	E
X	T	V	C	G	O	C	R	T	P	C	R	R	E	D	Y	L
Q	J	S	H	Z	H	Z	R	T	O	I	E	E	D	A	X	L
B	V	U	A	A	T	E	N	R	E	E	T	S	I	D	P	B
Q	U	T	R	P	K	O	Z	J	L	D	N	N	M	C	W	G
I	V	B	B	S	R	N	H	M	U	G	O	O	U	E	E	H
X	O	R	O	T	E	A	D	A	Y	F	C	C	H	A	U	D
R	W	S	N	O	S	Q	H	P	R	E	S	E	R	V	E	R
H	I	V	E	R	S	C	E	G	A	U	N	C	X	F	E	U





ÉNERGIE	**CHARBON**	**FROID**
SOLEIL	**FENÊTRE**	**HUMIDE**
HIVER	**PORTE**	**FEU**
NUAGE	**PRÉSERVER**	**CONSERVER**
BOIS	**CHAUD**	**MAISON**



NICOU LE KANGOUROU

Soyez conservateurs d'énergie comme le kangourou. Elle se transporte elle-même et son petit et ménage l'énergie.

Nom: Mélanie Moreau
Année: 4e
École: École Lacerte
Ville: Winnipeg (Manitoba)

Membre gagnant de la semaine
Numéro 7994
David Marchand, 8 ans
87, rue Thunder Bay
Saint-Vital (Manitoba)
R2M 4S1

Labyrinthe

Suis le fil du DÉPART à l'ARRIVÉE. Les énergies renouvelables t'aideront à trouver ton chemin.



DESSIN ANIMÉ

Nom: Ken Hildebrand
Année: 6e
École: Guyot
Ville: Winnipeg (Manitoba)





Nom: Mark Clifford
Année: 6e
École: École St-Eustache
Ville: St-Eustache (Manitoba)

NE METTEZ PAS DES CHOSES À LA POUBELLE... SI ON PEUT LES RECYCLER.

L'énergie

Le charbon, gaz et pétrole
Ne sont pas renouvelables
Alors faites attention
Et soyez responsables!

On devrait se servir
De l'énergie solaire
Comme ça nous pourrons arrêter
De polluer la terre et l'air!

Le gaz c'est vite
C'est pour ça que tout le monde
Trouve que c'est bon.
Peut-être que c'est vite
Mais ça fait de la pollution
Alors on devrait faire attention
Et pour ça j'ai des milliers de raisons.

On a besoin d'avoir
De nouvelles sources de pouvoir
Quelque chose de nouveau
Quand pourrons nous le savoir?

Nom: Luc Jean
Année: 5e
École: École du Précieux-Sang
Ville: Winnipeg (Manitoba)

La pollution dans l'air

L'air qu'on respire peut devenir pollué de différentes manières. Les feux de forêts pour clairer du terrain cause de la pollution dans l'air. D'autres sources de pollution sont des usines, des entrepôts de déchets, les véhicules et les fermers qui brûlent la paille dans les champs. Les fermiers qui arrosent les champs pour les mauvaises herbes et les insectes sont aussi à blamer pour la pollution. Il faut faire un effort pour garder l'air propre.

Nom: Stéfane Brunel
Année: 3e
École: École élémentaire Notre-Dame
Ville: Notre-Dame-de-Lourdes (Manitoba)

SOLUTION

A	V	F	R	O	I	D	S	M	I	J	S	G	E	S	O	J
D	E	V	Y	F	V	A	W	A	B	X	I	Y	N	K	Z	L
Q	X	D	H	V	B	Q	R	I	J	A	K	F	E	L	B	S
W	N	T	Z	O	Q	U	C	S	A	D	E	R	R	M	N	O
P	M	C	I	V	P	Y	L	O	Z	N	R	E	G	Z	B	L
S	C	S	R	K	R	O	M	N	E	E	V	V	I	J	C	E
X	T	V	C	G	O	C	R	T	P	C	R	R	E	D	Y	I
Q	J	S	H	Z	H	Z	R	T	O	I	E	E	D	A	X	L
B	V	U	A	A	T	E	N	K	E	E	T	S	I	D	P	B
Q	U	T	R	P	K	O	Z	J	L	D	N	N	M	C	W	G
I	V	B	B	S	R	N	H	M	U	G	O	O	U	E	E	H
X	O	R	O	T	E	A	D	A	Y	F	C	C	H	A	U	D
R	W	S	N	O	S	Q	H	P	R	E	S	E	R	V	E	R
H	I	V	E	R	S	C	E	G	A	U	N	C	X	F	E	U

télé-horaire hiver — du lundi 3 avril au dimanche 9 avril — Radio-Canada Manitoba

du lundi au vendredi

7h30 - LES SCHTROUMPFS
8h00 - TAPE TAMBOUR
8h15 - BOBINO
8h30 - BONJOUR SANTÉ
9h00 - ANGES DU MATIN
10h00 - LA CUISINE DES ANGES
10h15 - INIMINIMAGIMO
10h30 - PASSE-PARTOUT
11h00 - LE NOUVEL ÂGE
12h00 - PREMIÈRE ÉDITION
12h15 - DÉMONS DU MIDI
13h15 - AU JOUR LE JOUR
16h00 - FÉLIX ET CIBOULETTE
18h00 - INFORMATIONS MANITOBAINES
21h00 - LE TÉLÉJOURNAL
21h25 - LE POINT
22h00 - LA MÉTÉO
22h05 - LES NOUVELLES DU SPORT

lun. 3 avril

14h15 Dallas
15h15 Palme d'or
15h45 Fariboles
16h30 Traquenards
17h00 Les belles histoires des pays d'en haut
Le notaire Lepotiron engage un clerc, Octave Fleuron. Celui-ci impressionne beaucoup Iphigénie.
18h00 Informations manitobaines
18h30 Découverte
19h00 Les insolences d'une caméra
19h30 Robert et compagnie
Mise au courant par Jean-Marc du drame que vivent Hélène et Robert, Charlotte veut leur apporter son aide. Gabrielle décide de changer de vie, et fait la connaissance de Victor. Robert n'arrive pas à se reprendre en main.
20h00 Laser 33-45
Émission de variétés animée par René Simard. (Prochaine émission, mercredi 12 avril)
22h20 La loi de Los Angeles
23h20 Cinéma
La mariée est trop belle. Comédie sentimentale réalisée par Pierre Gaspard-Huit. Abec Brigitte Bardot, Micheline Presle et Louis Jourdan (fr. 56).

mar. 4 avril

11h00 Première édition
11h15 Les démons du midi
12h15 Baseball des Expos
Match d'ouverture. Au Stade Olympique de Montréal, les Pirates de Pittsburgh visitent les Expos.
15h00 Félix et Ciboulette
15h30 Minibus
16h00 Zone 4
Vidéoclips avec Isabelle Marcil, Michel Lemieux et Sylvie Michaud. Prod. can.
16h30 Clan Campbell
17h00 Nouvelle âge
17h30 Bout'chou et Casse-cou
18h00 Informations manitobaines
18h30 Vidéo Club
19h00 Star d'un soir
Émission de variétés animée par Pierre Lalonde. (Dernière).
20h00 Le grand remous
M. Bellemare propose à Malo une merveilleuse opportunité concernant le garage. Mathias, l'ivrogne du village, viendra détruire leurs projets d'avenir. (Prochaine émission, mercredi 12 avril).
20h30 Jeux de société
C'est l'impasse pour Jacques; il mesure à peine l'ampleur des dégâts. Les retrouvailles de Louis et Élise se font sous le signe des bonnes résolutions. Pour Yvan et Linda, le Japon a un goût d'amertisme. Le bénévolat provoque des émotions chez Françoise. (Prochaine émission, mercredi 12 avril).
22h20 Dallas
23h20 Cinéma
Gigi. Comédie musicale réalisée par Vincente Minelli d'après le roman de Colette. Avec Leslie Caron, Maurice Chevalier et Louis Jourdan. (amér. 58).

merc. 5 avril

11h00 ÉMISSION ÉDUCATIVE MANITOBAINE
11h30 Le petit castor
14h15 Le temps de vivre
15h45 Fariboles
16h30 L'intrigue
17h00 Rétro Vision
Séoul. 88. L'athlétisme (1re de 2). Rétrospective des principales disciplines représentées aux Jeux Olympiques de Séoul. Anim. Jean Pagé.
18h30 La soirée du hockey Molson à Radio-Canada
Demi-finale de la division Adams.
22h05 Cinéma
Le grand prix du siècle. Film d'animation réalisé par Ivo Caprino. Un réparateur de bicyclettes met au point une voiture ultra-rapide (norv. 76).

jeu. 6 avril

11h30 Aventures de Popeye.
14h15 Cinéma
L'or des pistoleros. Western réalisé par William Graham. Avec James Coburn, Carrol O'Connor et Claude Akins. (amér. 67).
16h30 Traboulidon
17h00 Impôt 88
Avec Gérard-Marie Boivin et Aline Desjardins. Inv. Paul Rémillard, Revenu Canada, Impôt. Comment aborder la déclaration de revenus et comment tirer le meilleur parti des nouveaux crédits d'impôt? (1re de 2). (Deuxième partie, demain à 17h).
17h30 À première vue
18h30 La soirée du hockey Molson à Radio-Canada.
Demi-finale de la division Adams.
22h05 À première vue
22h35 Cinéma
L'aîné des Ferchaux. Drame psychologique réalisé par Jean-Pierre Melville. Avec Jean-Paul Belmondo, Charles Vanel et Michèle Mercier. (fr. 62).

vend. 7 avril

11h30 Légendes du monde
14h15 Cinéma
Le survivant. Drame de science-fiction réalisé par Boris Sagal d'après l'oeuvre de Richard Matheson. Avec Charlton Heston, Anthony Zerbe et Rosalind Cash. Un docteur croit être le seul survivant d'une épidémie universelle résultant d'une guerre bactériologique. (amér. 71).
16h30 Au jeu
17h00 Impôt 88
(Dernière de 2)
17h30 À plein temps
18h30 Les grands films
Entre amis. Comédie dramatique réalisée par Allan Burns. Avec Mary Tyler Moore, Christine Lahti, Sam Waterston et Ted Danson (amér. 86).
22h20 Le monde du vélo
(Reprise) Présentation de tous les aspects du cyclisme: historique du vélo, conseils pratiques, grandes compétitions... Anim. Steve Bauer. Narration Richard Garneau.
22h25 Cinéma
La Baston. Drame policier réalisé par Jean-Claude Missiaen. Avec Robin Renucci, Véronique Genest et Gérard Desarthe. (fr. 85). Un ex=prisonier cherche un moyen d'envoyer son enfant gravement malade aux États-Unis afin d'y être soigné.

sam. 8 avril

7h30 Passe-Partout
8h00 Gabby et les petits malins
8h30 La famille Câlinours
9h00 Les Schtroumpfs
9h30 Mystérieuses cités d'or
10h00 Signé Cat's Eye
10h30 Frontière
Un artistocrate déchu, une lady anglaise, accusée à tort du meurtre de son mari, et un jeune Français qui a grandi parmi les Iroquois, sont impliqués dans une affaire d'espionnage en Nouvelle-France, au plus fort de la guerre opposant la France et l'Angleterre au Nouveau Monde. Avec Daniel Ceccaldi, Mel Martin, Matt Birman et Mathieu Carrière. Coprod. can.-fr.-brit.
11h00 La semaine parlementaire
11h30 Les joueurs
12h00 Ciné-famille
13h55 Le monde de vélo
14h00 L'univers des sports
15h30 Génies en herbe
16h00 La course des Amériques
182 jours d'aventures, de Baffin à la Terre de Feu, avec huit participants canadiens âgés de 18 à 25 ans.
17h00 Le téléjournal
17h05 Scully rencontre
Avec Robert Guy Scully.
18h00 Samedi de rire
Inv. Roger D. Landry, Céline Dion, Guy Crépeau et François Saint-Amour.
18h30 La soirée du hockey Molson à Radio-Canada
21h45 Télé-sélection
Le policier du Bronx. Drame policier réalisé par Daniel Petrie. Avec Paul Newman, Edward Asner et Ken Wahl

7h30 Passe-partout
8h00 P'tit monstre

dim. 9 avril

8h30 Lucky Luke
9h00 Popeye et son fils
9h30 Madame Pepperpote
9h45 Parcelles de soleil
Série destinée aux jeunes de 7 à 12 ans abordant divers thèmes poétiques ou religieux. **Le bateau.**
10h00 Le Jour du Seigneur
Messe célébrée en l'église Saint-David près de Québec.
11h00 Aujourd'hui dimanche.
12h00 Propos et confidences
12h30 Baseball des Expos
Au Stade Olympique de Montréal, les Mets de New York visitent les Expos.
15h00 Court métrage
15h30 La grande visite
Magazine culturel
16h00 Second regard
Actualités religieuses.
17h00 La Semaine verte
18h00 Informations manitobaines
18h30 La soirée du hockey Molson à Radio-Canada
21h35 C'était hier
22h35 Ciné-club
Le lys brisé. Drame sentimental réalisé par D.W. Griffith. Avec Lilian Gish, Richard Barthelmess et Donald Crisp (amér. 19).



POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC LE SERVICE DE COMMUNICATIONS AU 786-0249

T'es en parenté avec qui, toi?



Roxanne Catellier, de Saint-Malo, née le 21 juillet 1988, fille de Marie Lynne (née Desrosiers) et de Gérald Catellier.

Les grands-parents sont: Jean et Edith (née Preteau) Desrosiers et Hermile et Lucie (née Turenne) Catellier de Saint-Malo.

Les arrière-grands-parents sont: Onésime (décédé) et Florence (née Clément) Preteau, William (décédé) et Délia (née Bourgeois) Clément, Emilien Desrosiers et Ernestine (née Bourgeois) (décédée) Desrosiers de Saint-Malo.

Bâtir sur l'énergie de Pâques

Les quarante jours de notre entraînement au combat spirituel, carême 89, sont maintenant passés à l'histoire, à notre «histoire du salut».



Claude BLANCHETTE

prêtre

La tentation est grande et séduisante de se dire: maintenant que Pâques est enfin arrivée, tout entourée du réveil du printemps, il est temps de recommencer à «vivre»!

Certes, il est temps de «vivre», de vivre pleinement de la vigueur et de l'énergie du Ressuscité, de vivre pendant les prochains cinquante jours toute l'impulsion de cet événement qu'un seul jour ou qu'une seule semaine ne saurait épuiser.

Certes, il est temps de «réveiller» en nous les semences de résurrection, de «bourgeonner» à la Lumière de Celui qui surprend les siens, de «reverdir» sous la souffle de l'Esprit.

Malheureusement, ce n'est pas toujours en ce sens que nous entendons «recommencer à vivre»!

En effet, nous ayant privé de certaines choses pendant le carême, ayant cherché à discipliner nos coeurs et nos corps, ayant accepté de traverser le désert et d'engager une lutte à mort avec l'auteur de la mort, le Satan, nous ayant ménagé des temps de prière et de contemplation, ayant ouvert les cordons de nos bourses pour partager avec ceux qui sont dans le besoin, nous risquons de croire que nous avons payé nos dûs et que l'heure a sonné de reprendre notre vie, là où nous l'avons laissée le mercredi des cendres.

Comme elle est dangereuse cette tendance!

À y bien penser, n'avons-nous pas le goût de continuer à bâtir sur l'acquis de ce carême?

Pensons aux athlètes...

Le jour où ils se reposent sur leurs lauriers, ils commencent à dégringoler la pente. De muscles, en pleine forme physique, agiles et habiles, ils deviennent pansus, raides et gauches.

Évidemment, ça ne se voit pas du jour au lendemain. Mais lentement, imperceptiblement, le manque d'exercices laisse ses marques. Et les gens commencent à en parler «au passé»: c'était un bon patineur, c'était un excellent joueur de hockey, c'était un...

D'ailleurs, nous n'avons qu'à nous regarder.

Le cultivateur qui passe l'hiver bien au chaud dans sa maison éprouve toutes sortes de courbatures au printemps lorsque vient le temps de reprendre les activités physique. Il a perdu sa «forme».

Pourquoi le ménage du printemps nous pèse-t-il autant? Pourquoi remettons-nous de jour en jour le râtelage de la cour?

C'est que notre pauvre corps a de la difficulté à suivre les dictées de notre volonté.

Faut-il qu'il en soit ainsi dans notre vie de foi, dans notre cheminement spirituel?

Pas nécessairement.

Il ne dépend que de nous de faire de cette cinquantaine un prolongement dans le temps et dans l'espace du carême, le tout nimbé de l'énergie de Pâques.

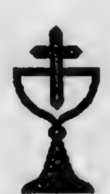
CORDIALE INVITATION



à venir rendre grâce au Seigneur pour les 25 années de prêtrise de

L'abbé Robert Campeau

Le dimanche 16 avril 1989



Eucharistie à 15h30 en la Cathédrale, suivie des agapes fraternelles au sous-sol

LES PETITES ANNONCES

Facile et efficace!

Les PETITES ANNONCES, c'est encore plus payant quand on connaît bien la recette.
Votre PETITE ANNONCE doit nous parvenir au plus tard le lundi **par écrit** et être **payée d'avance** aux tarifs suivants:
moins de 20 mots (**5$** ou **7,50$** pour deux semaines);
21 à 28 mots (**6$** ou **9$**);
29 à 35 mots (**7$** ou **10,50$**);
35 à 42 mots **au maximum** (**8$** ou **12$** pour deux semaines).

ASPIRATEURS Filter Queen ou Electrolux presque neufs. Garantie 5 ans. 150$. Composez le 237-0204.
467-

GRANDS SOLDES: payez et emportez seulement. Prélarts sans cirage en vinyle à partir de 3,98$/v2. Tapis à endos caoutchouté à partir de 3,98$/v2. Nylon sur jute à partir de 8,98$/v2. Des centaines de fins de rouleaux, économisez jusqu'à 60%. Peinture à partir de 13,98$ le gallon. Ouvert jusqu'à 20h, 50, rue Archibald, A & R Carpet Barn, 233-3061.
078-

COUTURIÈRE: avec expérience pou r tous genres de travaux de couture. Appelez Marcelle au 233-2687.
393-

À VENDRE: Près du lac Riviera, 2 milles à l'est de Sainte-Anne, grands lots, 2 acres. Paul Suburban Homes Ltd. 284-9686 ou 1-883-2434.
311-

À VENDRE: Lorette - Lots 100 x 150, beaux arbres, égouts, eau, gaz. Paul Suburban Homes Ltd. 284-9686 ou 1-883-2434.
312-

À VENDRE: Près de Richer - lots; 20 acres. Bouleaux, épinettes, arbres de Noël. Paul Suburban Homes Ltd. 284-9686 ou 1-883-2434.
313-

À VENDRE: Il reste encore quelques terrains au nord de St-Boniface pour ceux qui désirent créer et faire construire leur maison sur mesure dans le quartier historique et culturel de la ville. Pour obtenir une brochure gratuite, téléphonez à la Compagnie de développement Voyageur Ltée (DVL) au 957-0184.
373-

HOMME D'AFFAIRES RICHE RECHERCHE ÉPOUSE Mince, sportif, d'âge mûr, anglophone, possédant deux grandes entreprises, aimant la vie, je recherche une dame agréable, bien faite, entre 20 et 30 ans. Enfants bienvenus. Écrivez en anglais à V. Lawrence, 27070 Popiel, Brooksville, FL 34602.
412-

À LOUER: appartement au 2e étage, 192, rue Marion. Composez le 237-9279.
426-

À LOUER: Chambre meublée près du collège avec laveuse et sécheuse. Libre immédiatement au 525, rue Des Meurons. Composez le 231-0224 après 14h.
433-

LYNDALE DRIVE: 2 étages, 3 chambres à coucher, salle à manger et salon, double garage, grand lot. Composez le 237-9487 (après 17h). Vente privée (pas d'agents).
447-

VENTE PRIVÉE: rue Tremblay – «Bi-level» de trois ans, 3 chambres à coucher, sous-sol fini en pin, le tout 1 520 pieds carrés. Composez le 237-0743 après 18h.
455-

LORETTE HOUSING AUTHORITY: appartement disponible au Foyer Notre-Dame à Lorette (Manitoba). Composez le 878-2552.
457-

DISPONIBLE POUR GARDER des enfants le soir. Qualifiée «CCWII». Appelez Adèle au 237-7349.
458-

À LOUER: appartement de 3 chambres à coucher. Eau, électricité et gaz inclus. Air climatisé. 2 stationnements. Libre le 1er juin. 462,50$. Composez le 237-4718.
459-

CHEZ LE DISQUAIRE: Boccara – Témoins d'amour; Gerry Boulet – Rendez-vous doux; Cie Créole – 1ères chansons; Cabrel – 77/87; Iglesias – (4 titres); Léonard – Laissez-vous rêver; Starmania; André Gagnon – (3 titres); Mouskouri – classique; Paul Piché – Chemins des incendies; Marc Gabriel – Transatlantique. Composez le 233-2169.
462-

POSTE D'AIDE INFIRMIÈRE à combler, à l'Académie Saint-Joseph, 321, avenue de la Cathédrale. Pour plus de renseignements se rendre en personne à l'Académie ou composer le 233-0738 ou le 237-4485.
464-

À VENDRE: maison, 453, rue St-Jean-Baptiste: 2 chambre à coucher, salon avec plancher en bois franc. Fenêtres, stuc et isolant neufs. Garage, grande cour. Pas d'agents. Composez le 233-1786 après 18h.
468-

VENTE PRIVÉE: Bungalow de deux chambres à coucher, grande cuisine, salle à manger, air climatisé central, sous-sol complet avec chambre à coucher et salle de bain. Grand garage avec porte électrique. 980 pieds carrés. Composez le 233-4781. Pas d'agents s.v.p.
470-

À LOUER: au 502, rue Aulneau, une garçonnière très propre en face du Collège. Terrain de stationnement si désiré. Électricité, chauffage inclus. Libre immédiatement. S'adresser au 491, rue Langevin ou composer le 233-2520 ou le 233-7652.
471-

RECHERCHE GARDIENNE: pour mes enfants chez moi, River Park South (St-Vital). Références s'il vous plaît. Contactez Sylvie au 256-9387.
472-

À VENDRE: Précieux-Sang, nouvelle maison de 2 ans, R 2000, 2 300 pieds carrés, 4 chambres à coucher, salle à manger, foyer au gaz, et plusieurs, plusieurs «extras». 199 900$. Composez le 237-8747.
473-

FORD GALAXIE 500 Deluxe, 500$ à débattre. Composez le 231-1344 (le soir).
474-

VENTE PRIVÉE: maison de 4 chambres à coucher, (1 700 pieds carrés), nouvel isolant 6", nouveau stuc, sous-sol fini à grandeur, chauffage à l'eau avec 4 zones indépendants. Garage, stationnement pavé. Beaucoup d'options, très propre. 450, rue St-Jean-Baptiste. Composez le 231-1629 (pas d'agents s.v.p.) Visite libre le samedi 1er avril et le dimanche 2 avril, de 14h à 17h.
475-

JEUNES HOMMES d'origine française recherchent emploi micro-édition et enseignement français. Étudieraient toute autre proposition. Écrire à M. Auffray Pascal, FJT, 51, rue Commune de Paris, 93300 Aubervilliers France.
476-

GAGNANTS CLUB 200 Loterie Guido – dernier tirage. Léo Duguay, Roland Boisvert, Léo Couture, Marie-Rose Beaulieu.
477-

QUIZ

D'où vient le nom du village de Saint-Malo?



photo: Daniel Tougas

QUESTIONS

1. D'où vient le nom du village de Saint-Malo?

2. D'où vient le mot "kitsch"?

3. De quoi avait l'air les salaires des acteurs américains dans les années 30 et 40?

4. Ça fait combien d'années que les touristes visitent le lac Louise?

5. Le lait en poudre peut-il exploser?

6. Une question à deux parties sur Sainte-Rose-du-Lac: d'abord, quelle congrégation religieuse est venue s'installer à Sainte-Rose-du-Lac en 1901? Et, sur la rive de quelle rivière se situe le village de Sainte-Rose?

RÉPONSES

1. Le nom de ce village dans la Rouge vient sans doute du port fortifié de France d'où Jacques Cartier est parti à la découverte du Canada.

Mais lorsque la collectivité a été établie en 1890, un des premiers colons s'appelait Malot et le premier colon d'origine canadienne-française s'apppelait Louis Malo.

2. Le mot "kitsch" vient de l'allemand. "Kitschen" dans la région de la Bavière en Allemagne veut dire "bâcler, faire du neuf avec du vieux".

Par extension, kitsch est devenu le synonyme de l'inauthentique, du mauvais goût ou du démodé. Au Canada, le mot "quétaine" est souvent utilisé comme synonyme de kitsch.

3. Ils avaient l'air énormes, mais ce n'est rien de nouveau. Voici quelques exemples de salaires annuels en dollars américains: (vers 1930) Humphrey Bogart: 39 000$ par année, Bette Davis: 15 600$, James Cagney: 20 800$.

Vers 1939: Cary Grant: 93 750$; vers 1941-42: Bob Hope: 204 166$; Spencer Tracy: 233 460$; Judy Garland: 89 666$. Vers 1943: Joan Crawford: 194 615$.

4. Les Indiens ont fréquenté le lac Louise pendant des siècles. Mais on pourrait dire que le premier "touriste" au lac a été Tom Wilson, un des responsables du chemin de fer Canadien pacifique. Les guides indiens ont mené Tom Wilson au site du lac Louise en 1882. Le responsable de la voie ferrée a donné le nom de "Emerald Lake" au site.

Deux ans plus tard, on a changé le nom à Lake Louise en l'honneur de Louise Caroline Alberta, la quatrième fille de la reine Victoria. Louise était également la femme du Gouverneur général de l'époque, le Marquess of Lorne.

5. À l'état de poussières, quasiment toutes les substances peuvent constituer un mélange explosif dont l'explosion peut être provoquée par une étincelle.

Le lait est incombustible, mais la poudre s'enflamme à 340 degrés Celsius.

6. Ce sont les Soeurs de Notre-Dame des Missions qui se sont installées à Sainte-Rose-du-Lac en 1901. Le village est situé sur la rive est de la rivière Tortue.

Compilé par Daniel TOUGAS

La Liberté publie toutes les lettres qui lui sont adressées à condition que leur contenu ne soit pas diffamatoire et qu'elles soient signées.

RECETTES

Le soufflé du chaud au froid



Régalez votre famille avec ce délicieux soufflé chaud facile à préparer.

Chaud ou froid, servi comme plat de résistance ou comme dessert, le soufflé est un met qui se prête à une foule de variantes et est étonnament simple et facile à préparer.

Voici quelques techniques de base qui pourront vous aider à réussir parfaitement vos soufflés.

- N'utilisez qu'un bol en verre ou en métal pour préparer un soufflé.
- N'utilisez qu'un plat à parois droites pour vos soufflés.
- Ne remplissez le plat à soufflé qu'aux 3/4 ou garnissez le bord d'un collet pour augmenter sa hauteur.
- N'ouvrez pas le four avant les cinq dernières minutes de cuisson du soufflé.
- Un soufflé est cuit quand sa surface est dorée et ferme sous la pression et qu'il ne remue que très légèrement quand on secoue le plat.
- Un soufflé chaud doit être servi dès qu'il sort du four.

Le Soufflé chaud classique

2 c. à soupe (25 mL) de beurre
2 c. à soupe (25 mL) de farine
1/2 c. à thé (2 mL) de sel
Une pincée de poivre
3/4 tasse (200 mL) de lait
Assaisonnement (facultatif)
4 oeufs séparés, plus 2 blancs d'oeufs
1/4 c. à thé (1 mL) de crème de tartre

Faire chauffer le four à 375°F (190°C). Faire fondre le beurre dans une casserole moyenne à feu doux. Incorporer la farine et le sel. Faire cuire, en tournant constamment, jusqu'à ce que le mélange soit lisse et bouillonne. Incorporer le lait en une seule fois. Continuer à tourner jusqu'à ce que le mélange bouille et soit lisse et épais. Retirer du feu.

Bien battre les jaunes et leur ajouter un peu de sauce chaude. Incorporer ensuite ce mélange au reste de sauce, en mélangeant à fond. Si désiré, ajouter les ingrédients complémentaires finement hachés et l'assaisonnement, en tournant la sauce blanche jusqu'à ce que le mélange soit homogène.

Laisser la sauce refroidir légèrement. Battre les blancs d'oeufs avec la crème de tartre dans un grand bol jusqu'à ce qu'ils soient fermes mais pas secs. En incorporer une partie dans la sauce pour l'alléger, puis incorporer la sauce, délicatement mais à fond, dans le reste des blancs battus. Verser soigneusement le mélange dans un plat à soufflé préparé*. Faire cuire de 17 à 20 minutes. Donne 4 à 6 portions.

** Pour préparer le plat à soufflé, graissez les parois et saupoudrez-les de farine, de chapelure ou de parmesan.*

À VOTRE SERVICE

AVOCATS-NOTAIRES

Deniset Fréchette
Avocats-notaires
Pierre J. Deniset B.A., LL.B
Antoine G. Fréchette B.A. CERT. ED., LL.B.
Léandre G. Buissé B.A. B.S.W. LL.B.
674, rue Langevin
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 2W4 Tél: 233-0614
Succursale à la Caisse populaire d'Ile-des-Chênes.
Pour rendez-vous, composer le 878-3765 ou 233-0614.



Hogue • Kushnier
Avocats et notaires
Alain J. Hogue, B.A., LL.B.
Randie N.Kushnier, B.A., LL.B.
Place Provencher
194, boul. Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
R2H 0G3
Tél.: (204) 237-1231
Nº de FAX: 233-2689

LAURENT-J. ROY C.R.
Avocat et notaire
MONK, GOODWIN
800 ÉDIFICE INTER-CITY GAS
444, AV. ST-MARY
WINNIPEG (MANITOBA)
R3C 3T1
TÉLÉPHONE: (204) 956-1060

Ronald Guay
167, chemin St-Mary's
R2H 1J1
Direct 233-6659
Sec.: 233-6674

TEFFAINE, LABOSSIÈRE,
Avocats et Notaires,
Rhéal E. Teffaine, c.r.
Denis Labossière
Mary-Jane Bennett
Léo.V. Teillet
Denyse T. Côté
Avocat-conseil
Laurent G. Marcoux, c.r.
Robert. Bétournay
185, boul. Provencher, pièce 201,
Saint-Boniface (MB)
R2H 4B3.
Téléphone: 233-4359.

François Avanthay
LLB.
Avocat et Notaire
25-185, boulevard Provencher
Saint-Boniface (Manitoba)
Tél.: 233-5029

OPTOMÉTRISTES

DR E.M. FINKLEMAN
et
DR S.A. FINKLEMAN
Optométristes
208 Avenue Building
265, avenue Portage
Winnipeg Tél.: 942-2496
Examen de la vue et lunettes ajustées

Dr Keith Mondésir
Optométriste
• Examen de la vue
• Lunettes ajustées
• Verres de contact
201-1555, chemin St-Mary's
Saint-Vital
Pour un rendez-vous composez le 255-2459

Dr Denis R. Champagne
Optométriste
212, avenue Regent ouest
Sur rendez-vous seulement
Téléphone: 224-2254

DR R.J. STANNERS
Optométriste, examen de la vue
139, boulevard Provencher
au rez-de-chaussée
Téléphone: 233-3889

Dr R.J. Lecker
Dr M.N. Lecker
Optométristes
Examen de la vue
2e étage, édifice 264, av Portage
Téléphone: 943-6628

St-Anthony's Books & Church Supplies
283, avenue Taché
St-Boniface (Manitoba)
R2H 2A1
233-4480
Cadeaux pour toutes les occasions religieuses

MÉTIERS

ENTREPRISES NOËL



Secrétariat, traitement de texte, imprimante au laser, traduction, photocopies.
«Du début à la fin, quels que soient vos besoins».
CLAIRE NOËL
30, rue l'Arena
Case postale 93
Sainte-Anne (MB)
R0A 1R0
tél.: 422-5750
(rés.) 422-8574

Suzanne B. Gareau
services de secrétariat
(français et anglais)
• traitement de textes • dactylographie de textes, lettres et travaux universitaires
• rapports financiers
470, rue Langevin Tél.: 233-0436

Pelland Catering
Traiteurs: mariages, diners, réceptions et banquets
161, boul. Provencher,
Saint-Boniface (Manitoba)
TÉLÉPHONE: 237-3319

SERVICE COMPLET DE DÉMÉNAGEMENT



256-5869 256-2564
Personnel tout à fait expérimenté

COMPTABLES AGRÉÉS

Couture
Forest
Cadieux

Coopers
& Lybrand

Comptables agréés
et consultants en affaires

Associés
André G. Couture, c.a.
Gabriel J. Forest, f.c.a.
Raymond A. Cadieux, c.a.

Principal
Gérald C. Labossière, c.a.
Adjoint aux associés
Donald H. Smith, c.a.



2300, édifice Richardson
1, place Lombard
Winnipeg (Manitoba) R3B 0X6

Tél.: (204) 956-0550
Fax: (204) 944-1020

BDO GUENETTE CHAPUT
COMPTABLES AGRÉÉS
262, RUE MARION
WINNIPEG (MB) R2H 0T7
(204) 233-8593
TÉLÉFAX: 237-0134

Offrant des services professionnels en:
- Vérification
- Comptabilité
- Fiscalité
- Informatique
- Conseils en administration
- Planification financière personnelle
- Ressources humaines

Affiliation nationale: **BDO/WARD MALLETTE**
Affiliation internationale: **BDO/BINDER**

GARAGISTES



Robert & Norbert Touchette
propriétaires
service en français
Nous nous spécialisons en transmissions automatiques domestiques et importées
1601, chemin Niakwa
Winnipeg (Manitoba)
R2J 3T3
Téléphone: (204) 255-2769

AGENTS D'IMMEUBLES



Boite postale 339
Saint-Pierre-Jolys (Manitoba)
R0A 1V0
Téléphone: 433-7899
• ferme • résidence • chalet
lots vacants • loisirs • chasse
tous genres de commerce, etc...

ASSUREURS



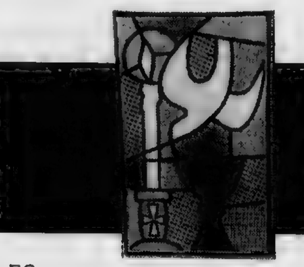
Agence d'assurances
Aurèle Desaulniers (1987)
390-B, boulevard Provencher
Téléphone: **233-4051**
Pour tout service d'assurance
Feu - Vie - Maladie
Assurance voyage - Ferme - RRSP
Joel Desaulniers
René Desaulniers
AUTOPAC

SERVICE COMPLET D'ASSURANCES
BALCAEN-VERMETTE INC.
1063, Autumnwood
AUTOPAC — TÉL.: 257-4134
Adressez-vous à Maurice ou Emile

AUTOPAC
233-7760 233-7351
MAURICE-E. SABOURIN LTD
195, boul. Provencher,
Saint-Boniface (Manitoba)
ASSURANCES DE TOUS GENRES
AGENT DE VOYAGES
Avions-Bateaux—Tours Trains

GUS PAINCHAUD
assurances
— *vie* — *auto* — *incendie* — *etc.*
111, rue Marion, Saint-Boniface
Tél.: 233-5242 ou 233-2828

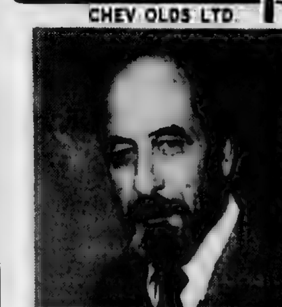
Depuis 1910



LES
Monuments Brunet
405, rue Bertrand,
Saint-Boniface
Téléphone: 233-7864

Daniel Martin Photographe
mariages
et portraits
Le mariage de l'art et de la photographie
Sur rendez-vous
(204) 233-7344.

VICKAR Community CHEV OLDS LTD.



Paul (P.H.) Fournier
Représentant
964, avenue Regent
Winnipeg (Manitoba)
R2C 3A8
Tél.: 661-8391



237-4823
Tous vos besoins graphiques peuvent s'arrêter chez nous.



843 MAIN STREET
WINNIPEG
942-5444



Hubert Blanchette
Vendeur
(Étudiant en décorations intérieures)

Apportez-moi ce coupon et je paie la taxe de vente sur tous les meubles et les accessoires.
(conditions spéciales)
Chez Kern-Hill, on parle votre langue!

La LOI sur les LANGUES OFFICIELLES au CANADA



Ce supplément tiré à 150,000 exemplaires est une initiative de l'Association de la presse francophone hors Québec. Inséré dans les journaux suivants: le 29 mars — Le Carillon (Hawkesbury), Le Nord (Hearst), L'Édition Prescott-Russell (Rockland), Le Voyageur (Sudbury), Le Rempart (Windsor), Le Madawaska (Edmunston), Pro-Kent (Richibouctu), Le Moniteur (Shédiac), L'Express du Sud-Est (Moncton), Le Plus de l'Acadie Nouvelle (Caraquet), Le Voilier (Caraquet), La Voix Acadienne (Summerside), Le Courrier (Yarmouth); le 30 mars — L'Eau Vive (Régina), Le Journal de Cornwall (Cornwall); le 31 mars — Le Soleil de Colombie (Vancouver), Le Franco-Albertain (Edmonton), La Liberté (Saint-Boniface); le 5 avril — La Boîte à Nouvelles (Iroquois Falls); le 6 avril — Le Goût de Vivre (Penetanguishene); le 7 avril — Le Gaboteur (St-Jean, T.N.), L'Aquilon (Yellowknife); le 20 avril — Ven'd'Est (Petit-Rocher); le 21 avril — L'Aurore Boréale (Whitehorse).

La Loi sur les langues officielles de 1988

Les Canadiens et Canadiennes viennent de se doter d'une nouvelle loi dont ils peuvent être fiers. Cette loi traduit une particularité fondamentale de notre pays, à savoir que les membres de deux des principaux groupes linguistiques au monde, soit les francophones et les anglophones, partagent la moitié d'un continent.

PUBLI-REPORTAGE

La *Loi sur les langues officielles* de 1988, qui améliore et met à jour la loi originale adoptée il y a vingt ans, a une vaste portée. En effet, elle garantit l'égalité fondamentale des groupes minoritaires de langue officielle dans les domaines qui relèvent directement de la compétence du gouvernement fédéral. En outre, elle énonce un engagement d'encourager ces collectivités à s'épanouir à leur manière, dans un pays qui est véritablement le leur, comme il l'est pour les autres groupes linguistiques qu'elles y côtoient.

Le préambule de la Loi de 1988 résume ni plus ni moins la philosophie de l'égalité linguistique au Canada. On y énonce de façon brève et claire les droits linguistiques des Canadiens en tant qu'individus, membres de communautés minoritaires ou fonctionnaires.

Les dispositions détaillées de la Loi viennent étoffer ces droits. Nombre d'entre elles confient de nouvelles responsabilités au gouvernement et au Parlement du Canada. La Loi établit également un recours judiciaire dont peuvent se prévaloir le commissaire aux langues officielles et tout Canadien, lorsqu'ils jugent qu'une plainte n'a pas été réglée de façon satisfaisante. Les règlements établis en vertu de la Loi seront formulés par le Cabinet fédéral et examinés par le Parlement.

Chaque institution fédérale a ses propres obligations. Deux ministères ont des responsabilités particulièrement étendues en vertu de la nouvelle Loi. Le secrétaire d'État est chargé de protéger les deux langues officielles et d'en promouvoir l'utilisation dans l'ensemble du Canada alors que le Conseil du Trésor se voit confier le même mandat au sein de la Fonction publique.

En effet, il s'agit d'une législation fondamentale au pays. Tout comme les droits linguistiques ont une importance toute particulière pour les Canadiens, la nouvelle loi occupe une place de choix au sein de l'ensemble législatif fédéral. En cas de conflit avec d'autres lois fédérales, les dispositions fondamentales de la *Loi sur les langues officielles* ont explicitement la primauté sur toutes les autres lois, à l'exception de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

Un signe des temps

Un nouveau symbole fait présentement une apparition remarquée dans des centaines de bureaux fédéraux d'un bout à l'autre du pays. Il s'agit de l'une des premières initiatives prises par le gouvernement fédéral en vue de mettre en évidence l'existence de services dans nos deux langues officielles.

PUBLI-REPORTAGE

L'écriteau est très simple : une forme humaine stylisée et, juste en dessous, deux mots. Il n'en témoigne pas moins de l'engagement qu'a pris le gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur les langues officielles*, d'encourager le plus possible l'utilisation des deux langues officielles du Canada dans l'ensemble du pays. Les deux mots inscrits sous cette forme stylisée sont : «français/anglais» ou «English/French». L'ordre peut varier en fonction des besoins mais le message reste le même : ici, on offre un service bilingue.

Cette démarche traduit l'importance que la *Loi sur les langues officielles* accorde à la question du service aux Canadiens dans la langue officielle de leur choix. En vertu de la Loi, les Canadiens ont le droit absolu à un tel service dans la région de la Capitale nationale, au siège social des ministères et organismes fédéraux, où qu'ils se trouvent et, au Canada comme à l'étranger, là où il existe une demande importante ou si la vocation du bureau le justifie.

Offre active

L'objet de ce nouveau symbole est triple : uniformiser l'affichage annonçant les services dans les deux langues officielles ; faciliter l'identification des bureaux du gouvernement fédéral qui sont en mesure d'offrir un service bilingue ; et surtout encourager les membres de la communauté minoritaire de langue officielle à demander à être servis dans leur langue.

Voilà ce que l'on a convenu d'appeler «offre active». L'idée est d'ailleurs simple et efficace. Il s'agit d'indiquer que les services dans la langue officielle de la minorité sont fournis immédiatement et avec empressement, plutôt que lentement et à contrecoeur, comme c'était trop souvent le cas auparavant. Il ne suffit plus que le gouvernement possède une capacité passive d'offrir de tels services. Il doit faire davantage, non seulement pour assurer un service bilingue mais aussi pour montrer, sans l'ombre d'un doute, qu'il est disposé à le faire. Ce symbole approuvé, bien en évidence sur les murs et dans les bureaux des institutions gouvernementales, témoigne d'un souci de justice, tout comme la publication, à chaque année, par le Conseil du Trésor (maintenant chargé, en vertu de la nouvelle loi, de l'administration et de la coordination générales des politiques linguistiques fédérales) d'un répertoire qui indique exactement où se trouvent ces bureaux.

Il importe de souligner que cette offre de services est obligatoire et que ces écriteaux, où qu'ils se trouvent, sont plus qu'un signe de bonne volonté. La Loi exige qu'ils soient assortis de services bilingues efficaces. Tout manquement à cet égard constitue une infraction.

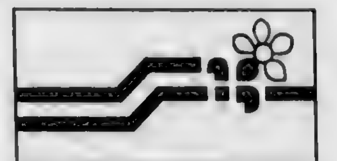
Cet écriteau est nouveau, tout comme la loi qui en exige l'utilisation. En réalité, il avait un précurseur: l'écriteau bourgogne, blanc et bleu, mis à la disposition d'un grand nombre d'institutions fédérales ces dernières années par le commissaire aux langues officielles. Ces écriteaux ont peut-être disparu maintenant mais leur esprit demeure. C'était là une des nombreuses initiatives prises par les différents commissaires, qui continue à porter fruit aujourd'hui.

L'offre et la demande

Le symbole et l'inscription qui l'accompagne ne servent pas uniquement à transmettre aux Canadiens et Canadiennes un message explicite, à savoir que des services bilingues sont offerts dans des centaines de bureaux fédéraux désignés d'un bout à l'autre du pays. Ils invitent également le public, plus précisément les membres des minorités de langue officielle, à profiter de ces services. En effet, si à la longue, l'offre active ne s'accompagne pas d'une demande tout aussi active, le processus entier risque de dépérir.

Pour les Canadiens et Canadiennes, la meilleure façon de protéger les droits linguistiques que leur reconnaît la loi, c'est encore d'indiquer clairement qu'ils veulent être servis dans leur langue officielle. Les collectivités minoritaires, soit les anglophones au Québec et les francophones ailleurs, ont effectivement la responsabilité de veiller à l'intégrité linguistique du gouvernement en le mettant en demeure, chaque fois qu'elles en ont l'occasion, d'assurer dans la pratique les services qu'il leur promet en théorie.

C'est la loi de l'offre et de la demande mise en pratique, non pas sur le marché, mais dans les rapports qu'entretiennent le gouvernement et les contribuables qu'il a pour rôle de servir. Une fois que le gouvernement, par l'intermédiaire de ses institutions, aura amorcé le processus, ce sera au tour des Canadiens et Canadiennes de s'assurer que ce processus fonctionne, en revendiquant leurs droits.



La population de la Colombie-Britannique compte 45,845* francophones



*Langue apprise et comprise

AU DELÀ DES LOIS...

Une langue à propager

Vingt années déjà se sont écoulées depuis l'adoption de la première Loi fédérale sur les langues officielles, et ce sujet est toujours brûlant d'actualité. Partout au pays, tant sur la scène fédérale que provinciale, la minorité francophone revendique ses droits et exige de plus en plus de services.

WILFRED ROUSSEL

Non pas qu'elle soit capricieuse cette minorité, mais simplement parce que le chemin à parcourir est encore plus long que ce qui fut franchi. Partout au pays, dans les provinces anglophones (exception faite avec réserve du Nouveau-Brunswick), la situation démographique des francophones périclite.

L'assimilation, catastrophique dans l'Ouest canadien, continue de faire des ravages en Ontario, et bon an, mal an, la population acadienne de l'Atlantique diminue continuellement.

Hors du Québec, point de Salut? Bien malin est celui qui pourra prédire où nous en serons dans un autre vingt ans.

Pourtant, jamais autant de lois et de services n'auront été mis à notre disposition. Depuis vingt ans, les services fédéraux en français se sont multipliés; les institutions d'enseignement commencent à faire de même et le secteur privé semble finalement s'éveiller tranquillement à cette dualité linguistique dans certaines régions du pays.

Il faut dire que si tant de choses ont vu le jour, c'est surtout parce que très peu de services étaient disponibles en français auparavant à l'échelle du pays. Ce que nous avons acquis n'était que choses dues depuis un siècle. Dans certaines régions, tout cela arrive avec un retard quasi insurmontable.

Quoiqu'il en soit, pendant ce temps les peuples continuent leur évolution. Et les lois à leur remorque, deviennent plus ou moins caduques au fil des temps. Qu'après à peine vingt ans, l'on réécrive une nouvelle Loi sur les langues officielles mérite qu'on en fasse un évènement médiatique. Ceci démontre, entre autres, que la situation linguistique évolue rapidement et qu'elle affecte non seulement la vie politique, mais aussi les fondements mêmes de la société sur lesquels notre pays fut bâti.

La nouvelle Loi sur les langues officielles, la "Loi C-72", ne réglera pas tout, loin de là. Adoptée par la Chambre des Communes en juillet 88, et promulguée depuis quelques mois, cette Loi vient en quelque sorte reconfirmer la volonté politique de nos élus de reconnaître encore plus les droits de la minorité de langue officielle.

Cette Loi vient également en remplacer une autre, où l'on parlait de l'existence de districts fédéraux bilingues comme endroits où les institutions fédérales devaient offrir des services dans les deux langues. Or, ces fameux districts ne virent jamais le jour.

Et maintenant, pour que la Loi C-72 soit appliquée à la lettre, il faut attendre l'adoption des règlements. Sans ces règlements, c'est surtout l'esprit de la loi qui prévaut. L'on parle d'un processus de 18 mois en terme de consultation et de rédaction, avant l'adoption finale des règlements par le Parlement. Pour une raison ou pour une autre, ce processus n'a pas encore été déclenché.

Que se passe-t-il? Y aurait-il encore beaucoup de chemin à parcourir avant de passer de la coupe aux lèvres? La volonté politique serait-elle en train de s'effriter? Ou, est-on trop absorbé en ce moment par le Lac Meech, le futur budget ou la montée inflationniste? Nous fera-t-on à nouveau le coup de l'oubliette pour plusieurs mois encore?

Entre-temps, nous tenons quand même à vous présenter la nouvelle Loi sur les langues officielles. Même s'il est encore trop tôt pour en commenter l'impact, beaucoup de choses sont à dire. Et ce cahier ne prétend faire qu'un tour d'horizon de la situation et vise essentiellement à informer le plus de francophones possible, en milieu minoritaire.

Pour près d'un million de francophones hors Québec, c'est un sujet qu'il ne faut pas considérer classé pour un autre vingt ans. La vigilance est de mise... cette langue, nous devons la propager. Il ne faudrait pas se réveiller en 2010 avec notre population à moitié assimilée. Car à ce moment-là, une troisième loi serait bien inutile.

Éditeur
Association de la presse francophone hors Québec (APFHQ)
325, rue Dalhousie, pièce 900
Ottawa, Ontario K1N 7G2
613-237-1017

Wilfred Roussel
Directeur-général

Coordination de la publication
Luce St-Pierre

Journalistes
Yves Lusignan (APF)
Jean Mongenais
Jean Pedneault
Jean-Pierre Picard
Michèle Fortin

Composition et Montage
Les Illustrateurs de l'Outaouais

Imprimerie
Qualimax Inc.

Concept visuel
Guy-Marc Dumais

Nous tenons à remercier le Commissariat aux Langues Officielles du Canada ainsi que le Secrétariat d'Etat (Programme des Langues Officielles) pour leur généreuse contribution dans la réalisation de cette édition spéciale.

Un peu d'histoire

1963

Le gouvernement fédéral crée la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme pour faire "enquête et rapport sur l'état présent du bilinguisme au Canada et recommander les mesures à prendre pour que la Confédération canadienne se développe d'après le principe de l'égalité entre les deux peuples qui l'on fondée, compte tenu de l'apport des autres groupes ethniques à l'enrichissement culturel du Canada..."

1964

La Commission du Service civil crée le Bureau des langues et offre pour la première fois une formation linguistique (en anglais et en français) aux fonctionnaires fédéraux.

1965

Dans son rapport préliminaire, la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme conclut que "le Canada traverse, sans toujours en être conscient, la crise majeure de son histoire".

1966

Le gouvernement fédéral accorde une prime de 7% aux secrétaires, sténographes et dactylos à qui l'anglais et le français sont nécessaires au moins 10% du temps.

1967

Le Parlement adopte la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique qui, entre autres, fait entrer les connaissances linguistiques dans la notion de "mérite" des candidats aux postes de la fonction publique fédérale.

1968

Le gouvernement fédéral accepte les premières recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

1969

Le Nouveau-Brunswick adopte sa Loi sur les langues officielles, qui confère "un statut équivalent de droit et de privilège" à l'anglais et au français "pour toutes les fins relevant de la compétence de la législature du Nouveau-Brunswick". D'autres dispositions traitent de l'emploi des deux langues devant les tribunaux et dans les écoles. La loi doit faire l'objet d'une application progressive.

Le Parlement, avec l'appui de tous les partis, adopte la Loi sur les langues officielles, qui confère à l'anglais et au français un statut, des droits et des privilèges égaux comme langues du Parlement et du gouvernement du Canada.

1970

Le gouvernement met sur pied le Conseil consultatif des districts bilingues prévu par la Loi sur les langues officielles. Celui-ci est chargé d'examiner la question de la création de tels districts.

L'article 113 du Règlement de l'Assemblée législative de l'Ontario prévoit que tout député peut s'adresser au président en anglais ou en français.

1971

Le Conseil consultatif des districts bilingues dépose son rapport recommandant la création de 37 de ces entités dans les diverses région du Canada et proposant que deux provinces entières, le Québec et le Nouveau-Brunswick, soient déclarées districts bilingues pour les fins fédérales. Le gouvernement ne donne pas suite au rapport; il déclare vouloir attendre les résultats d'un nouveau recensement.

1972

Le gouvernement fédéral crée un deuxième Conseil consultatif des districts bilingues, chargé de revoir et de mettre à jour l'étude de son prédécesseur à partir des résultats du recensement de 1971.

1973

Le Parlement adopte une Résolution sur les langues officielles qui réaffirme les principes de la Loi sur les langues officielles et précise les conditions d'exercice du droit des fonctionnaires de remplir leurs fonctions dans la langue officielle de leur choix.

1974

Le jugement rendu par la Cour suprême du Canada dans l'affaire Jones C. Le Procureur général du Nouveau-Brunswick confirme la validité de la Loi sur les langues officielles du Canada et des dispositions des lois du Nouveau-Brunswick sur les langues officielles et témoignages consacrant l'égalité du français et de l'anglais devant les tribunaux de la province.

1975

Le rapport du second Conseil consultatif des districts bilingues modifie les propositions du premier Conseil et recommande la création de 30 districts.

1976

Un manitobain, M. Georges Forest, conteste devant les tribunaux la constitutionnalité de la Loi de 1890 qui a aboli les droits du français dans sa province.

1977

Le Conseil du Trésor élargit le nombre des régions bilingues, où l'anglais et le français peuvent tous deux être utilisés par les fonctionnaires. Tout le Nouveau-Brunswick devient région bilingue. Les administrations centrales des ministères et organismes fédéraux doivent également respecter le principe du bilinguisme, même si elles sont situées en dehors de la région de la capitale nationale.

Le gouvernement fédéral annonce qu'il ne donnera pas corps au concept des districts bilingues prévus par la Loi sur les langues officielles; il ne les considère ni pratiques ni nécessaires.

1978

Un député provincial ontarien dépose une proposition de loi d'intérêt privé visant à établir "une loi-cadre pour la prestation de services en langue française en Ontario". La proposition franchit l'étape de la deuxième lecture en juin 1978, mais le gouvernement décide de ne pas aller plus loin.

1979

La Cour d'appel du Manitoba rend sa décision dans l'affaire Forest: la Loi de 1890 qui a aboli les droits du français dans la province est contraire à la Constitution. Le Manitoba en appelle du jugement à la Cour suprême du Canada.

1983

L'Ontario modifie de nouveau l'article 127 de la Loi sur l'organisation judiciaire pour autoriser le lieutenant-gouverneur en Conseil à désigner des tribunaux bilingues dans les régions non désignées.

1984

L'Ontario remplace la Loi sur l'organisation judiciaire par la Loi sur les tribunaux judiciares; l'article 135 de cette dernière loi fait du français une langue officielle des tribunaux; l'article 136 en définit les modalités d'utilisation.

1985

L'avis de la Cour suprême du Canada sur le renvoi fédéral touchant les articles 133 de la Loi constitutionnelle de 1867 et 23 de la Loi de 1870 sur le Manitoba statue que toutes les lois de l'Assemblée législative de la province (ainsi que toutes les règles et tous les règlements qui en découlent) étaient invalides, ayant été imprimées et publiées uniquement en anglais.

En Alberta, un tribunal statue dans l'affaire Paquette, que même si le législateur n'avait pas eu l'intention d'inscrire dans la Constitution les droits linguistiques lors de la création de la province en 1905, l'article

SUITE À LA PAGE 11

Message du Premier ministre du Canada

L'existence de communautés francophones et anglophones fortes et dynamiques, vivant ensemble à la grandeur du pays, est une caractéristique fondamentale de la fédération canadienne. Cette dualité a largement contribué à façonner notre identité nationale, à l'instar de l'héritage que nous ont laissé les peuples autochtones et de l'apport plus récent de Canadiens d'autres cultures.

Faire de nos institutions le reflet de cette réalité, dans un esprit de justice et de respect de l'autre, est un des défis perpétuels que nous pose notre histoire. La façon dont les Canadiens et les Canadiennes ont relevé et continuent à relever ce défi ne peut que nous inspirer fierté et confiance en l'avenir.

Le gouvernement est fier d'avoir renforcé l'héritage de ses prédécesseurs en faisant adopter la nouvelle *Loi sur les langues officielles* et en renouvelant ses programmes et politiques en ce domaine. En s'engageant à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones et à appuyer leur développement, le gouvernement s'emploie à étendre à l'ensemble de notre société les idéaux de justice et d'égalité des chances pour tous. En jetant les bases d'une action concertée avec les provinces, notamment dans le domaine des services, nous



Le très hon. Brian Mulroney

oeuvrons à créer un Canada plus soucieux des besoins des communautés minoritaires et respectueux de leurs droits.

Une fois l'Accord du lac Meech adopté par toutes les provinces, la reconnaissance de notre dualité linguistique figurera au coeur de nos documents constitutionnels. La Constitution consacrera également le rôle de tous les gouvernements dans la protection de cette dualité.

En permettant au Québec de reprendre sa place à la table constitutionnelle, l'Accord rendra possible la poursuite de nos efforts pour améliorer la situation de nos minorités linguistiques. Mon gouvernement s'est en effet engagé à aborder, entre autres choses, la question du renforcement des garanties constitutionnelles en matière de langue dans leur sens le plus large dès la première conférence qui suivra la proclamation de l'Accord.

Je souhaite vivement que la nouvelle *Loi sur les langues officielles* et les nouveaux engagements constitutionnels puissent véritablement profiter aux communautés francophones de tout le pays ainsi qu'à la communauté anglophone du Québec, et contribuer à leur épanouissement. C'est à cette condition que le Canada pourra affirmer son identité, demeurer fidèle à son histoire et à la hauteur de son avenir.

Brian Mulroney

Le gouvernement fédéral et les langues officielles

Un engagement sans cesse renouvelé

par Lowell Murray

Leader du gouvernement au Sénat et ministre d'État aux relations fédérales-provinciales

Le gouvernement a été fier de s'associer aux grandes mesures de promotion de l'égalité des langues officielles et d'appui aux communautés minoritaires de ses prédécesseurs. La Loi de 1969 sur les langues officielles et les garanties linguistiques de la Charte des droits et libertés ont en effet joué un rôle déterminant dans la définition de notre identité nationale. Il y avait toutefois encore beaucoup à faire, et le gouvernement était déterminé à donner un nouveau souffle à sa politique linguistique.

L'Accord du lac Meech

La première manifestation de cette détermination allait se jouer dans le domaine constitutionnel, lors de la signature de l'Accord constitutionnel du lac Meech en juin 1987. L'Accord, qui reconnaissait le caractère distinct de la société québécoise, était destiné à permettre au Québec de reprendre sa place à la table constitutionnelle, Il avait, toutefois, également pour but de reconnaître explicitement dans la Constitution la dualité linguistique canadienne, c'est-à-dire l'existence de Canadiens francophones et de Canadiens anglophones vivant ensemble à la grandeur du pays.

Outre son importance symbolique, cette affirmation est également un outil juridique pour les minorités de langue officielle. Après la ratification de l'Accord, la dualité constituera une *caractéristique fondamentale du Canada* dont les tribunaux devront tenir compte dans l'interprétation de la Constitution, y compris la Charte et ses importants droits linguistiques en matière d'éducation et de services gouvernementaux.

De plus, la Constitution consacrera le rôle du Parlement et de toutes les assemblées législatives de protéger la dualité linguistique. Si beaucoup auraient préféré, comme le Premier ministre, que l'Accord aille plus loin à ce chapitre, il ne faut toutefois pas refuser de reconnaître l'importance de cette première déclaration constitutionnelle.

Mais le gouvernement n'allait pas en rester là. Il était déterminé à faire de la *Loi sur les langues officielles* un outil dynamique par lequel il pourrait favoriser l'épanouissement des communautés minoritaires et oeuvrer à leur développement. En concertation avec les provinces et les grands organismes privés, le gouvernement allait promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans l'ensemble de la société canadienne.

Une fructueuse collaboration

À titre de ministre chargé des relations fédérales-provinciales, je suis particulièrement heureux de ce qui a été accompli en collaboration avec les provinces dans les domaines de l'éducation et des services.

La reconduction et l'enrichissement du Programme de langues officielles dans l'enseignement permettra l'expansion de l'enseignement dans la langue de la minorité à tous les niveaux du système d'éducation. Les ententes bilatérales favoriseront en outre la réalisation de projets comme la création du *Collège de l'Acadie* en Nouvelle-Écosse et celle d'un collège de langue française en Ontario.

Par ailleurs, sous l'égide du Programme de promotion des langues officielles, des ententes établissent des mécanismes généraux de collaboration avec les provinces qui permettent d'assurer la prestation de divers services provinciaux dans la langue de la minorité. Depuis l'Accord du lac Meech et le dépôt du projet de loi, en juin 1987, le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan, l'Île-du-Prince-Édouard, l'Ontario et le Yukon ont déjà signé de telles ententes. Elles permettent, en Saskatchewan par exemple, l'adoption en français des lois et règlements et l'octroi d'un plus grand contrôle de la minorité sur ses établissements scolaires. Des discussions sont également en cours avec le Québec, la Nouvelle-Écosse et l'Alberta.

Poursuivre le travail amorcé

Même si des tensions demeurent et que nous avons connus des reculs dans certaines provinces, nous pouvons, à juste titre, nous réjouir des importants progrès accomplis. Nous devons toutefois poursuivre notre action et demeurer vigilant pour que les progrès d'aujourd'hui ne cèdent place demain à l'insouciance et à d'autres reculs. C'est pourquoi le Premier ministre entend poursuivre le travail amorcé.

Il s'est en effet fermement engagé à aborder la question de la protection constitutionnelle des droits linguistiques dans son sens le plus vaste dès la première conférence constitutionnelle qui suivra la ratification de l'Accord du lac Meech. Ces discussions pourraient permettre, entre autres, de clarifier l'article 23 de la Charte relatif aux droits à l'instruction dans la langue de la minorité.

Notre politique linguistique est le reflet de la présence, aux quatre coins du pays, de communautés minoritaires qui ont à coeur de bâtir, de vivre et de s'épanouir dans leur langue, contribuant à faire de nous ce que nous sommes. C'est en poursuivant nos efforts de promotion de la dualité linguistique que nous pourrons le mieux leur rendre hommage

Au service de l'égalité: le protecteur des droits linguistiques

Lorsque le poste de commissaire aux langues officielles a été créé par la *Loi sur les langues officielles* de 1969, nombre de Canadiens ignoraient les tâches que ce poste comporterait.

PUBLI-REPORTAGE

On venait en fait d'instituer un ombudsman des langues officielles, un protecteur des droits individuels dans le domaine linguistique. Ce rôle consistait, et consiste toujours, à s'assurer que les organismes du gouvernement fédéral reconnaissent l'égalité du statut des deux langues officielles dans leurs propres sphères de compétence et respectent l'esprit de la *Loi sur les langues officielles*.

Nouveaux pouvoirs

Dix-neuf ans plus tard, un nouveau gouvernement, un nouveau Parlement et une nouvelle génération de Canadiens ont conclu que les trois Commissaires aux langues officielles qui se sont succédés depuis 1969 ne disposaient pas de pouvoirs suffisants pour promouvoir pleinement la justice linguistique sur la scène fédérale au Canada. C'est pourquoi la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, adoptée par le Parlement cet été par une forte majorité, élargit le mandat du commissaire.

Sur le plan juridique, un changement important réside dans le pouvoir accordé au commissaire, de traduire une institution fédérale devant les tribunaux si, après une période déterminée, elle n'a pas donné suite de façon satisfaisante à une plainte déposée auprès du Commissariat par un simple citoyen ou par un fonctionnaire qui estime que ses droits linguistiques ont été ignorés ou lésés.

Ce recours judiciaire est une mesure ultime que le commissaire peut prendre à la suite de plaintes individuelles. Si une institution fédérale refuse de collaborer, une plainte peut également être portée à l'attention du Conseil du Trésor (qui est responsable de la mise en oeuvre de la politique linguistique au gouvernement), du Cabinet et enfin, du Parlement même, l'institution dont le commissaire est en dernier lieu mandataire. Prévues dans le cadre de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, de telles dispositions témoignent d'une volonté de prendre au sérieux, plus que jamais auparavant, les droits en matière de langues officielles et les responsabilités qui en découlent pour les gestionnaires des institutions fédérales.

Persuasion, conciliation, négociation

Paradoxalement, et heureusement d'ailleurs, l'existence de ces nouveaux pouvoirs signifie qu'ils seront sans doute rarement utilisés. Le Commissaire actuel, M. D'Iberville Fortier, a d'ailleurs déclaré qu'il se prévaudra bien entendu des nouveaux pouvoirs que le Parlement lui a conférés mais qu'il continuera de privilégier la persuasion, la conciliation et la négociation pour atteindre ses objectifs. Comme au cours de ces vingt dernières années, le climat est devenu plus propice à l'acceptation des objectifs de la Loi en matière de langues officielles, tant de la part du public que du gouvernement, et il y a tout lieu de croire que ces méthodes plus modérées seront efficaces.

Droits et obligations

Cette nouvelle disposition qui permet d'assurer que le gouvernement respecte la loi en matière de langues officielles représente le changement le plus remarquable mais non pas le seul. En effet, il en existe d'autres qui auront une grande importance dans l'avenir. Par exemple, le commissaire continuera de surveiller de façon générale, pour le compte du Parlement, les pratiques du gouvernement fédéral en matière de langues officielles, comme il le faisait en vertu de la Loi de 1969. Toutefois, il assume maintenant une fonction supplémentaire, celle de surveiller toute loi susceptible d'avoir une incidence sur les droits en matière de langues officielles de même que les règlements établis par les instances gouvernementales en vertu de la nouvelle loi et les dispositions d'autres lois portant sur les langues officielles.

Le commissaire sera désormais appelé à surveiller et à évaluer les activités des ministères fédéraux chargés d'assurer la concrétisation d'un nouvel objectif important énoncé dans la Loi, à savoir favoriser la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais dans l'ensemble du pays, dans les domaines où le gouvernement fédéral est habilité à le faire. Le Secrétariat d'État figure parmi ces ministères, puisque la Loi lui confie maintenant la mission de favoriser cette progression. Par conséquent, le commissaire s'intéressera aux efforts gouvernementaux destinés à encourager un plus haut niveau de bilinguisme institutionnel au sein du secteur privé, des groupes bénévoles et des associations professionnelles et commerciales.

Qu'est-ce que tout cela signifie pour les membres des minorités de langue officielle du pays ? Quels sont les avantages que leur procurera l'élargissement de la portée des activités du Commissariat aux langues officielles ? Sans doute pas forcément la justice entière pour tous, mais beaucoup plus malgré tout.

Compétence

Le mandat du commissaire est limité par un principe fondamental de la Constitution. Le commissaire aux langues officielles ne peut exercer aucune compétence sur les activités des gouvernements provinciaux (et maintenant des administrations territoriales) bien qu'il ait pu, par le passé, faire des observations et donner des encouragements. En effet, les pouvoirs d'intervention directe du commissaire visent uniquement les structures et les activités des institutions fédérales.

Étant donné l'ampleur de ces structures et de ces activités dans l'ensemble du Canada et leur vaste influence, ce mandat est loin d'être restreint. Depuis sa création, il y a 20 ans, le Commissariat aux langues officielles a instruit des milliers de plaintes déposées par des Canadiens, portant sur le non-respect des langues officielles au sein de la Fonction publique et l'absence de services dans les deux langues officielles aux simples citoyens. Pour l'année 1987 seulement, le Commissariat a été saisi de près de 2 200 cas de ce genre et depuis sa création, de plus de 23 000 plaintes. Rien ne laisse prévoir que le nombre de plaintes diminuera sensiblement, du moins dans un avenir rapproché. Cependant, compte tenu des pouvoirs et du prestige accrus du commissaire, il y a lieu de s'attendre qu'elles soient réglées plus rapidement et à la plus grande satisfaction de tous les intéressés.

Une question de respect

On peut espérer, comme conséquence plus indirecte mais non moins importante de l'adoption de la nouvelle loi, que les recommandations formulées par le commissaire à l'intention des gouvernements à tous les paliers recevront une attention et un respect de plus en plus grands.

La plupart des Canadiens n'auront jamais à traiter directement avec le Commissariat aux langues officielles. Pour ceux et celles qui devront recourir à ses services, son importance ne fait aucun doute. Pour ceux et celles qui n'auront pas à y faire appel, son existence même constitue une garantie du respect de leurs droits. Les changements et les améliorations apportés au rôle du commissaire dans le cadre de la *Loi sur les langues officielles* de 1988 viennent renforcer un peu plus cette garantie.

La nouvelle loi et les francophones hors Québec

Depuis sa promulgation il y a vingt ans, la *Loi sur les langues officielles* reconnaît l'égalité du français et de l'anglais dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada. La *Charte canadienne des droits et libertés* les proclamaient en 1982 langues officielles du Canada. Le premier de ces textes législatifs, s'il circonscrivait relativement bien la notion de bilinguisme, ne permettait pas de tenir compte d'une façon concrète et satisfaisante de toutes les réalités linguistiques du pays. Il n'accordait pas toujours à nos minorités la protection voulue.

PUBLI-REPORTAGE

La *Loi sur les langues officielles* de 1988 s'applique également aux groupes des deux langues officielles tout en reconnaissant la spécificité de chaque communauté et apporte plusieurs corrections qui s'imposaient. La Loi de 1988 confirme explicitement et avec plus de vigueur l'égalité de statut du français et de l'anglais au sein de toutes les institutions fédérales. Elle proclame beaucoup plus précisément, en fait, la reconnaissance du statut du français dans les institutions du gouvernement fédéral de même qu'au sein des organismes qui sont tributaires des institutions officielles.

En vertu des articles 41 et 42 de la nouvelle loi, le gouvernement fédéral «s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones». Il s'engage également à «appuyer le développement» des deux langues de même qu'à en «promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage». Il confie au secrétaire d'Etat le mandat de coordonner les efforts déployés dans ce sens-là et de veiller à ce que l'ensemble des institutions, ministères et organismes fédéraux agissent dans une même direction.

Aider, appuyer, encourager et promouvoir

Il revient donc au secrétaire d'État de «prendre les mesures indiquées» pour favoriser l'épanouissement des minorités, appuyer l'apprentissage du français, encourager le public à mieux accepter le français, exhorter et aider les gouvernements provinciaux à favoriser le développement des minorités et à contribuer à l'apprentissage du français, inciter les entreprises, les organisations patronales et syndicales, les organismes bénévoles et autres à fournir leurs services en français et en anglais et à favoriser la reconnaissance et l'usage de ces deux langues, et pour collaborer avec eux à ces fins.

Il y a là beaucoup plus que le simple phénomène de la reconnaissance officielle, la reconnaissance n'étant souvent qu'un simple constat de fait. Le nouveau texte utilise à répétition et délibérément les termes *aider*, *appuyer*, *encourager* et *promouvoir*, comme si l'on avait voulu donner au document le caractère incitatif et dynamique qu'il n'avait pas dans la première version. Non seulement le gouvernement s'engage-t-il lui-même, mais il va plus loin en sollicitant la pleine et entière adhésion des entreprises publiques et privées et leur collaboration énergique à la cause du bilinguisme. Le bilinguisme apparaît comme un véritable projet de société.

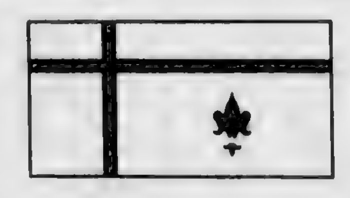
Quant à l'égalité de statut du français et de l'anglais, elle est mieux assurée dans les faits et le gouvernement fédéral n'hésite pas d'ailleurs à donner l'exemple. Nous savons que dorénavant les actes officiels du Parlement et du gouvernement, ainsi que les débats et autres travaux parlementaires doivent paraître dans les deux langues, certes, mais aussi simultanément, ce qui confère aux textes français le caractère officiel qu'ils n'avaient pas toujours précédemment. Cette égalité va également devoir se concrétiser dans les tribunaux judiciaires et administratifs fédéraux où les francophones pourront témoigner et comparaître dans leur langue. La Loi renferme également un engagement de la part du gouvernement fédéral de voir à l'application concrète de cette égalité par le biais de règlements qui seront soumis à l'examen du Parlement.

Il incombe aux tribunaux fédéraux autres que la Cour suprême du Canada de veiller à ce que celui qui entend l'affaire: a) comprenne l'anglais sans l'aide d'un interprète lorsque les parties ont opté pour que l'affaire ait lieu en anglais; b) comprenne le français sans l'aide d'un interprète lorsque les parties ont opté pour que l'affaire ait lieu dans les deux langues.

La coopération active

Le droit à l'enseignement dans la langue de la minorité est officiellement reconnu par la *Charte canadienne des droits et libertés* de 1982. Le Secrétariat d'État a le devoir de veiller à encourager les provinces à faire en sorte que ce droit devienne une réalité vérifiable partout au Canada. À ce chapitre, la bonne volonté des provinces est requise non seulement pour la reconnaissance du principe et pour sa réalisation dans les faits, mais aussi pour éduquer les populations et les inciter à une plus grande ouverture d'esprit.

Le gouvernement fédéral entend également que les employés francophones résidant dans les régions bilingues puissent s'exprimer en français dans leur milieu de travail et qu'au sein des institutions fédérales il soient représentés selon des proportions équitables. Cette mesure favorise la synergie des deux langues et, de ce fait, encourage l'apprentissage réciproque des deux langues. Toutes les instances intéressées à la promotion des deux langues officielles, le Commissariat aux langues officielles par exemple, ont insisté à maintes reprises sur cette question depuis de nombreuses années. Dans ce domaine, le pays affiche encore des retards que la Loi de 1988 devrait permettre de rattraper, dans toutes les régions déclarées bilingues à cette fin et particulièrement dans la région de la Capitale nationale où les ressources humaines nécessaires sont disponibles en plus grand nombre.



La population de la Saskatchewan compte 23,720* francophones



*Langue apprise et comprise

ENTREVUE: MICHEL BASTARACHE

La Loi C-72 est bonne, mais elle est loin d'être parfaite pour les francophones hors Québec

OTTAWA: La Loi C-72 concernant le statut et l'usage des langues officielles au Canada ne répond pas totalement aux attentes exprimées par les francophones hors Québec lors des consultations qui ont précédé la rédaction et l'adoption finale de cette importante pièce législative.

YVES LUSIGNAN

Le réputé constitutionnaliste Me. Michel Bastarache, qui agissait à titre de conseiller juridique pour la Fédération des francophones hors Québec durant cette période, croit que la plus grande faiblesse de la loi demeure sa difficulté de mise en oeuvre au plan judiciaire. En ce sens, Me. Bastarache n'est pas satisfait du rôle dévolu au Commissaire aux langues officielles comme enquêteur et protecteur du citoyen.

Ce que le conseiller juridique de la F.F.H.Q. n'aime pas dans cette loi, c'est que tout doit procéder d'abord au niveau de la plainte. Me. Bastarache considère cette formule comme étant dépassée, d'autant plus que les enquêtes menées par le Commissaire aux langues officielles suite au dépôt d'une plainte sont secrètes. «Ça ne crée pas un contexte qui favorise une contrainte sur l'organisme qui fait l'objet de l'enquête», trouve Me. Bastarache, qui fait un parallèle avec l'impact populaire de l'enquête publique sur le dopage sportif. «Si vous amenez quelqu'un devant les caméras de télévision et que vous l'interrogez, ce n'est pas la même chose que si vous l'interrogez en privé dans votre bureau», constate Me. Bastarache.

Ce qu'on aurait souhaité chez les francophones hors Québec, c'est qu'on ajoute au processus d'enquête décrit dans la loi, un mécanisme comme celui de la Commission des droits de la personne. Cette approche souhaitée par les francophones aurait permis au Commissaire de déposer une plainte au nom de la personne lésée dans ses droits devant un tribunal administratif, qui aurait pu ensuite contraindre le fautif à respecter la loi en imposant des peines. Selon Me. Bastarache, à l'heure actuelle le Commissaire aux langues officielles ne peut pas imposer une peine, obliger un ministère à réembaucher un employé congédié pour une question linguistique, ou condamner à verser une indemnisation. Il peut dans certaines circonstances intervenir devant la Cour fédérale, mais cela reste à sa discrétion.

Pour mieux se faire comprendre, Me. Bastarache donne l'exemple classique du refus à un voyageur de se faire servir en français sur un train de Via Rail. «Comment allez-vous vraiment décider d'intenter une action qui va vous coûter 20 000$ devant la Cour fédérale pour obtenir une décision favorable» questionne Me. Bastarache, pour qui cette approche est irréaliste. Un mécanisme semblable à la Commission des droits de la personne, financé par le gouvernement, serait plus efficace selon lui. «Il me semble qu'on a clairement affirmé que les droits linguistiques sont aussi importants que les autres droits fondamentaux. Comment se fait-il qu'ils ne jouissent pas d'un appui aussi important quant au mécanisme de mise en oeuvre», conclut Me. Bastarache sur cette question.

Mais tout n'est pas négatif pour les francophones hors Québec. Plus de la moitié de la cinquantaine d'amendements proposés par la F.F.H.Q. lors du processus de consultation précédant l'adoption de la Loi C-72 ont été retenus par le gouvernement. Les articles qui traitent de la justice par exemple, sont inspirés des préoccupations exprimées par les francophones hors Québec. Ils ont obtenu que le gouvernement fédéral assume l'obligation de servir le justiciable dans sa langue, et que le choix de la langue des procédures soit celui du justiciable. Le justiciable a aussi obtenu le droit de s'adresser à un juge qui parle la même langue que lui. «Je crois que c'est notre insistance et nos propositions qui ont permis d'élargir les droits», dit Me. Bastarache. Aujourd'hui, le juge d'une cour fédérale a toujours le choix de la langue pour rendre son jugement, mais le texte officiel du jugement doit être dans la langue du justiciable.

On a aussi obtenu des modifications importantes en ce qui a trait aux services au public. Insatisfait du travail du Conseil du Trésor en ce domaine, «nous croyons que le Conseil du Trésor a joué longtemps sur les règles qui lui permettaient d'établir dans quels bureaux on allait offrir des services dans les deux langues» critique Me. Bastarache, les francophones voulaient des critères spécifiques dans la nouvelle loi.

Ainsi, ce n'est plus seulement le nombre absolu de francophones dans un milieu qui déterminera la qualité des services en français. Cela dépendra aussi de la structure de la communauté, de sa cohésion sociale. Une communauté francophone isolée pourra, même en étant formée d'un tout petit nombre, obtenir des services en français. «On ne peut pas tenir uniquement compte des nombres, ni de la concentration, explique Me. Bastarache. On doit maintenant tenir compte de cet autre facteur qui est la cohésion sociale et l'organisation institutionnelle».

Il y a aussi une nouveauté dans la loi en ce qui a trait au bilinguisme dans les entreprises privées. Pour la première fois, on donne spécifiquement au Secrétariat d'État aux minorités, le mandat de faire la promotion des langues officielles, et d'encourager les entreprises privées à offrir des services dans les deux langues officielles. Le mandat existait déjà via des programmes financés par le Conseil du Trésor, mais c'est la première fois qu'on donne une assise législative à cette fonction, explique Me. Bastarache. Pour les francophones hors Québec, cet aspect de la loi pourrait être avantageux si le fédéral commence à subventionner les secteurs de l'industrie qui donnent des services à la population. On aurait toutefois souhaité que le Secrétariat d'État ait le devoir, et non pas seulement le pouvoir, d'encourager le bilinguisme dans les entreprises privées.



Me. Michel Bastarache
Constitutionnaliste

«Il me semble que lorsqu'on a adopté la Loi, il était très clair que le Conseil du Trésor recevait un mandat spécifique de préparer une réglementation.»

Me. Bastarache estime que la nouvelle Loi sur les langues officielles précise davantage le caractère spécifique des droits aux usagers, contrairement à la Loi de 1969. Les obligations gouvernementales sont plus précises. On a aussi prévu de façon plus spécifique le recours aux tribunaux, même si ce recours existait déjà par le passé. En résumé, il y a maintenant moins de zones grises dans le texte de loi, reconnaît Me. Bastarache, et davantage de mécanismes pour la faire respecter. On a aussi spécifié de façon plus complète les règles applicables à la rédaction des règlements qui vont définir les obligations gouvernementales, ajoute-il.

Le constitutionnaliste a été étonné d'apprendre que le Conseil du Trésor attendait un feu vert du gouvernement fédéral avant de commencer ses consultations devant mener à la rédaction des règlements d'application de la Loi C-72 dans les institutions fédérales. (voir à ce sujet l'article sur le Conseil du Trésor). «En ce qui me concerne, le Conseil du Trésor n'a pas à attendre le bon vouloir de qui que ce soit avant de préparer une réglementation. Il me semble que lorsqu'on a adopté la Loi, il était très clair que le Conseil du Trésor recevait un mandat spécifique de préparer une réglementation et de la soumettre pour adoption, et que cette réglementation était nécessaire à la mise en oeuvre de la Loi», commente Me. Bastarache qui ajoute: «Je ne peux pas voir quelle justification il y aurait pour retarder le processus».

Les francophones hors Québec ne sont d'ailleurs pas emballés par le rôle que doit jouer le Conseil du Trésor dans la rédaction des règlements. «Ça ne nous plaît pas du tout. On pensait qu'il y aurait dû y avoir une autre agence plus neutre, plus détachée», dit Me. Bastarache, qui pense que le Conseil du Trésor a une sorte de parti pris pour ménager les finances publiques. «S'il est appelé à faire des choix difficiles, il va les faire en fonction des intérêts du système, en tenant compte des difficultés dans les conventions collectives», croit le constitutionnaliste.

Celui-ci rappelle que les conventions collectives ont toujours justifié la piètre qualité des services en français chez Via Rail, et que c'est justement le Conseil du Trésor qui négocie les conventions collectives. Me. Bastarache craint que le Conseil du Trésor ne soit pas assez sensibilisé à l'objectif d'élargir le domaine de l'application de la Loi sur les langues officielles, malgré les difficultés internes que posent les conventions collectives, et les limites budgétaires. «On ne peut pas présumer qu'ils vont agir de mauvaise foi. On peut juste espérer que le résultat sera celui qu'on cherche».

Le public aussi a un rôle important à jouer pour assurer des services de qualité dans les deux langues au pays. «Il faut la volonté politique, il faut les ressources, mais il faut que la demande ne soit pas purement artificielle», soutient Me. Bastarache. Il faut donc que les citoyens insistent pour utiliser les services existants, et exigent que les services soient de qualité. La pression du public doit être continue, surtout lorsque la volonté politique s'effrite devant les difficultés administratives et budgétaires.

L'attitude négative des Québécois envers la Loi C-72 inquiète grandement Me. Bastarache. Selon lui, cette attitude peut avoir une influence très négative sur la volonté politique des fonctionnaires de donner priorité à la Loi sur les langues officielles, et de considérer qu'elle est un élément important de la politique canadienne. Dans cette optique, les francophones hors Québec ont besoin des Québécois s'ils veulent que leurs droits linguistiques soient respectés partout au pays. «Absolument, dit Me. Bastarache, mais il faut aussi que les Québécois comprennent que la Loi sur les langues officielles existent pour eux, pas pour nous. La participation équitable des francophones dans la Fonction publique, ça dessert d'abord les Québécois. Les services publics en français au niveau fédéral, c'est d'abord pour les Québécois».

SASKATCHEWAN

Trouver un remède au génocide linguistique!

Les francophones de la Saskatchewan auront connu en 1988 une des périodes les plus mouvementées de leur histoire. En l'espace de quelques mois ils auront remporté des victoires et subit des revers importants.

JEAN-PIERRE PICARD ET MICHÈLE FORTIN

Dans le jugement Wimmer, en février, la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan accordait à la minorité francophone le droit de gérer ses écoles. Dix jours plus tard, dans la cause Mercure, la Cour suprême reconnaissait au français le statut de langue officielle en Saskatchewan. À la lueur de ces jugements, tous les espoirs étaient permis. L'euphorie fut brève. En avril, le gouvernement provincial adoptait la Loi 02 faisant de la Saskatchewan une province unilingue anglaise. Un mois plus tard, la plus célèbre institution fransaskoise, le Collège Mathieu, était détruit par les flammes.

Mais l'élément dominant de 88 fut la signature d'une entente cadre entre le Secrétariat d'État et la communauté fransaskoise par laquelle le fédéral s'engageait à investir $17 millions pour le développement de la communauté fransaskoise. Une autre entente, entre le fédéral et le gouvernement de la Saskatchewan cette fois, voyait près de $60 millions consacrés à aider la province à prendre ses responsabilités envers sa minorité.

Paradoxalement, l'adoption de la Loi C-72 sur les langues officielles, en septembre 88, aura presque passé inaperçue en Saskatchewan. L'attention des dirigeants fransaskois et de la population francophone a surtout été retenue par ces fameuses ententes cadres.

L'argent n'étant plus un obstacle, verrait-on finalement le gouvernement provincial donner une suite concrète au jugement Wimmer? La communauté saurait-elle se servir de cette "manne" pour se fortifier et répondre à ses besoins ou au contraire l'appât du gain sonnerait-il le glas de l'unité entre les associations? Mais surtout est-ce que ces ententes répondraient au besoin le plus urgent; trouver un remède au génocide linguistique en Saskatchewan?

Cependant, le fait que la Loi C-72 ait reçu l'appui des trois grandes formations politiques fédérales - malgré l'existence d'irréductibles *Rednecks* - témoigne de l'attitude et de la volonté politique qui existe face au bilinguisme, du moins au niveau fédéral. Le débat entourant son adoption a permis aux Canadiens de faire un examen de conscience collectif face à cette question.

Finalement une question se pose: des ententes telles celles signées avec le fédéral, sont-elles plus utiles qu'une loi fédérale pour certaines communautés francophones en péril. Autrement dit, des privilèges valent-ils mieux que des droits? Dans le quotidien des Fransaskois, il est certain que les ententes pourraient apporter des changements plus importants dans leurs communautés que la loi fédérale.

La Loi C-72 aura tout de même contribué à faire prendre une place accrue au français dans la province. Suite à une plainte d'un citoyen, des mesures ont été prises pour s'assurer que des services seraient offerts dans les deux langues officielles lors des Jeux du Canada à Saskatoon. Suite à des pressions du bureau régional du Commissariat aux langues officielles, une coordonatrice bilingue a été embauchée par l'administration des jeux et on est à la recherche de 300 bénévoles bilingues.

De plus, certains problèmes que connaissent les Fransaskois avec certaines institutions fédérales pourraient se voir solutionnés. Par exemple, les francophones de Prince Albert revendiquent depuis des années un service bilingue au bureau de poste de cette ville. Avec la nouvelle législation, il sera possible, si la demande est jugée suffisante, de voir à ce que ceux-ci soient offerts.

La nouvelle loi prévoit un apport financier du Secrétariat d'État pour la bilinguisation. Ceci pourra avoir des répercussions dans diverses institutions à travers la province.

Par exemple, le nouvel hôpital de Gravelbourg en construction pourra obtenir de l'aide pour la mise en place d'un affichage bilingue, tout comme cela a été fait à l'hôpital de St-Boniface.

La nouvelle loi sur les langues officielles contribuera sûrement à faire avancer le dossier du bilinguisme, mais le facteur clé demeure toujours la volonté de la majorité de vouloir faire une place plus grande à sa minorité. C'est pourquoi parallèlement à la mise en oeuvre de la Loi C-72 il faudra voir à une campagne d'information et de sensibilisation dans les média. Cette campagne a déjà été amorcée dans les journaux francophones minoritaires, mais il faudra s'assurer que les media anglophones soient également utilisés.

EN ONTARIO

Le nouveau défi, vivre en français

Suite aux premiers signes de reconnaissance «officielle» de la légitimité de la communauté franco-ontarienne et de son droit à s'épanouir, une lueur d'espoir naquit chez ses chefs de file qui, jusque-là, agonisaient devant le taux galopant d'assimilation manifeste partout dans la province.

JEAN MONGENAIS

Il a cependant fallu encore beaucoup, beaucoup de patience. Et c'est avec raison que l'on a longtemps qualifié d'étapisme et de «progrès à compte-gouttes» le développement de cette reconnaissance.

Mais s'il est vrai que les lois linguistiques ne changent pas les attitudes du jour au lendemain, il ne faut quand même pas en diminuer l'impact.

En Ontario, en tout cas, chaque progrès législatif dans ce domaine a produit plus qu'un simple nouveau service ou nouveau mécanisme d'épanouissement culturel. Il a fait croître chez le Franco-ontarien, la Franco-ontarienne, le sentiment de légitimité et, partant, ceux de fierté et de conviction. Et il a provoqué le début d'une lente mais inévitable modification de l'attitude de l'ensemble de la population, mis à part les quelques ilôts de bigots qui existent encore mais dont la parole et l'action sont alors autrement mises en lumière!

Ce fut les effets de la première Loi canadienne sur les Langues officielles.

L'application de cette loi a produit des premiers progrès tangibles. Mais aussi, dans sa foulée, suivirent des injections beaucoup plus importantes de fonds fédéraux pour étendre les réseaux français de radio et de télévision de Radio-Canada, pour inciter le gouvernement provincial à développer les services éducatifs à sa minorité de langue officielle et éventuellement aider à mettre sur pied un service de télévision éducative qui diffuse maintenant en français quelque quinze heures par jour, sept jours par semaine.

Et si l'on ne peut pas imputer directement à cette loi d'autres progrès qui ont suivi, on ne peut pas non plus nier sa part d'influence à les susciter. Et, plus récemment, ils sont importants.

Un système complet d'écoles primaires et secondaires françaises est maintenant reconnu, et graduellement, les francophones en obtiennent le contrôle absolu. L'automne dernier le premier conseil scolaire de langue française de la province fut élu dans la région d'Ottawa.

Le français a été reconnu langue officielle dans le système juridique ontarien. C'est d'ailleurs le seul système au pays qui exige que le juge lui-même puisse comprendre la langue de l'accusé!

La Chaîne française de TVOntario peut être captée par câble presque partout dans la province et l'on a commencé à installer un réseau de tours de transmission pour qu'on puisse y avoir accès sans devoir être abonné à un système de câblodiffusion.

Dès novembre prochain, les services de tous les ministères du gouvernement ontarien seront disponibles en français à chacun des bureaux chefs à Toronto ainsi que dans tous les bureaux régionaux desservant une vingtaine de régions où les francophones se trouvent en nombres importants. Et, phénomème assez intéressant, de plus en plus, les fonctionnaires responsables semblent se faire un honneur de pouvoir offrir des services en français, alors qu'il n'y a pas tellement longtemps, c'était fait à contre-coeur pour ne pas dire de façon carrément désagréable!

Ce n'est pas dire qu'absolument tout tourne en rond. (Et il faut sourire lorsque, surtout après les récents événements dans la Belle Province, quelqu'un suggère que les anglophones du Québec ne sont pas aussi bien traités que les francophones de l'Ontario!)

Certains gens continuent à poser des obstables au contrôle direct des écoles de langue française par les Sections de langue française des conseils scolaires qui en sont responsables partout dans la province sauf dans la région de la capitale nationale.

L'accès à l'éducation postsecondaire en français est assez limité, même si deux universités et certains collèges bilingues offrent un bon nombre de cours ou de programmes en cette langue, qu'il existe un collège français de technologie agricole et d'alimentation, et qu'on prévoit l'ouverture d'un collège entièrement de langue française dans l'est de la province d'ici quelques années.

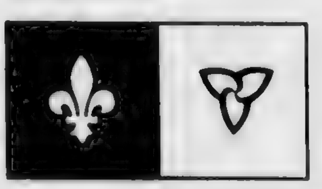
Le réseau de TVOntario n'est pas encore accessible sans le câble, sauf le dimanche, dans la majorité des régions de la province.

Et il y a encore beaucoup à faire dans le domaine des services municipaux qui sont ceux qui touchent la population de plus près.

Mais dans l'ensemble, comme on peut le constater, de nombreux services sont disponibles en français, et moyennant un effort d'organisation, il est possible en grande partie de «vivre en français.»

Les nouveaux défis sont de promouvoir l'utilisation de tous ces services (car des habitudes de longue date ne se changent pas d'un revers de la main) et de faire élire ou nommer plus de francophones aux divers organismes décisionnels afin d'assurer que l'on continue à reconnaître et que l'on réponde de plus en plus aux besoins des francophones.

La révision de la Loi sur les langues officielles du gouvernement fédéral aura aussi sans doute ses effets. En Ontario, elle n'aura peut-être pas un impact aussi marquant que le passage de sa première version, mais elle coïncide avec le début d'une nouvelle ère pour les francophones dans cette province.



La population de l'Ontario compte
484,265* francophones

*Langue apprise et comprise



DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE

Des accords fédéraux-provinciaux pleins de promesses

Tout ne peut être consigné dans un texte de loi. On n'y retient au contraire que l'essentiel, ce qui touche directement aux droits des citoyens et aux devoirs des institutions, ce qui assure la justice, l'équilibre et le maintien de la moralité publique. Lorsqu'une loi a reçu les sanctions qui la rendent officielle, elle est en quelque sorte précédée et suivie d'une somme additionnelle de pratiques qui la cautionnent et l'enrichisssent. Sur ces coutumes, habitudes passées dans les moeurs, la loi peut compter, comme elle peut également compter sur les institutions qui véhiculent ces coutumes après en avoir souvent été la source même. Il y a la lettre de la loi et l'esprit de la loi.

PUBLI-REPORTAGE

Ainsi, par exemple, les liens qui se sont créés, au cours des ans, entre le commissaire aux langues officielles et le Comité mixte de la Chambre des Communes et du Sénat sur les questions linguistiques ont-ils incité le législateur à une plus grande ouverture, peut-être même à une plus grande générosité en matière de promotion des droits des minorités.

Constitué en mai 1980, le Comité mixte a présenté au Parlement plusieurs rapports de fond où il préconisait l'amélioration de certains articles de la *Loi sur les langues officielles* de 1969, de même que l'ajout au nouveau texte de plusieurs éléments lui paraissant devoir y être insérés pour une meilleure vitalité du bilinguisme institutionnel au Canada. Aidé par les réponses et commentaires qui lui venaient du commissaire aux langues et des associations représentant les communautés de langue officielle, il a donc joué un rôle fondamental dans le renouvellement de la loi, est chargé spécialement de suivre son application, les règlements et instructions en découlant, ainsi que la mise en oeuvre des rapports du commissaire, du président du Conseil du Trésor et du secrétaire d'État.

De son côté, le commissaire aux langues continuera de remplir le rôle de protecteur des droits linguistiques des citoyens que lui assignait la Loi de 1969.

Le Commisaire aux langues officielles pour sa part pourra demander aux administrateurs des institutions gouvernementales de lui faire connaître dans les délais qu'il fixe, les mesures envisagées pour donner suite à ses recommandations. Lorsqu'il aura épuisé les recours ordinaires, il pourra opter, avec le consentement du plaignant, pour le recours judiciaire ou pour le rapport au gouverneur en conseil, ce dernier constituant essentiellement une mesure administrative et politique reliée aux obligations des institutions en tant que telles. Pour leur part, les ministres responsables pourront prendre les mesures qui s'imposent pour mettre en oeuvre les recommandations du commissaire aux langues officielles.

La Loi énonce également de façon plus ferme et explicite l'engagement du gouvernement fédéral quant à la pleine reconnaissance et à l'usage du français et de l'anglais dans l'ensemble de la société canadienne. Elle articule son action dans l'esprit de collaboration qui a consacré l'Accord du Lac Meech, établissant des responsabilités précises pour certains ministres, notamment le secrétaire d'État, qui doit annuellement rendre compte au Parlement de sa mission en matière de langues officielles.

C'est dans cet esprit d'ouverture que le Secrétariat d'État pouvait annoncer que le gouvernement fédéral avait décidé de consacrer, au cours des cinq prochaines années, plus de 1,4 milliard de dollars à d'importants projets touchant les langues officielles, soit 16% de plus que pour la période précédente. Cette mesure s'inscrit dans l'esprit de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

Cette somme servira au revouvellement des programmes d'enseignement et de promotion des langues officielles. À la suite d'ententes bilatérales devant être négociées avec chaque province, comme dans le passé, le gouvernement consacrera 1,2 milliard de dollars à l'enseignement de la langue de la minorité et à l'enseignement du français et de l'anglais en tant que langues secondes.

Cela vise à améliorer l'accessibilité à l'enseignement dans la langue de la minorité, et cela à tous les niveaux des systèmes d'éducation. On veillera également à assurer l'expansion des services en français au niveau postsecondaire. Il faudra enfin se pencher avec une acuité nouvelle sur la formation des maîtres. L'intérêt croissant pour l'apprentissage de la langue seconde justifie le renforcement de telles mesures et témoigne d'une évolution encourageante des mentalités devant le phénomène du bilinguisme.

L'épanouissement des communautés

Cet engagement à l'endroit de la progression vers l'égalité de statut et d'usage du français et de l'anglais rejoint donc directement les minorités de langue officielle. Dans la loi, le gouvernement s'engage formellement à favoriser leur épanouissement et à appuyer leur développement. La promotion de la dualité linguitique doit reposer sur la vigueur soutenue de ces collectivités. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont ainsi un élément essentiel des mesures mises en oeuvre par le gouvernement fédéral, dans la foulée de la Loi de 1988.

À titre d'exemple, en juin dernier, le secrétaire d'État et le premier ministre de L'Île-du-Prince-Édouard signaient une entente-cadre sur la promotion des langues officielles. Cette entente porte sur les services en français dans cette province de l'Atlantique et elle énumère les principes, les objectifs et les mécanismes de collaboration entre les deux ordres de gouvernement. De façon concrète, les francophones de cette province verront s'améliorer les services gouvernementaux offerts en français. Des services judiciaires leur seront également dispensés dans leur langue et les ressources professionnelles à leur service en français seront augmentées.

Il y aura notamment promotion de l'héritage linguistique et culturel de la communauté acadienne et établissement d'un secrétariat de services en français, qui viendront compléter le développement des services bilingues de la Fonction publique provinciale.

Une entente du même genre avait déjà été conclue avec le Nouveau-Brunswick. Dans cette province officiellement bilingue, l'entente vise à promouvoir l'épanouissement des communautés de langue officielle et à assurer la prestation des services aux particuliers dans la langue de leur choix.

Un modèle

L'entente-cadre conclue avec le gouvernement de la Saskatchewan

SUITE À LA PAGE 11

LA *LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES* DE 1988

Les droits des citoyens

La première *Loi sur les langues officielles* est entrée en vigueur le 7 septembre 1969. Elle marquait le début d'une ère nouvelle dans les efforts déployés par le Canada pour la reconnaissance et la promotion des deux langues officielles du pays. Dix-neuf ans plus tard, le Parlement adoptait une nouvelle loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada. Presque deux fois plus volumineuse que celle de 1969, la loi de 1988 vise à mieux circonscrire la réalité linguistique du pays et à en mieux satisfaire les exigences.

PUBLI-REPORTAGE

Nous pourrions dire de la *Loi sur les langues officielles* de 1969 qu'elle fut un banc d'essai. À la lumière de l'expérience acquise au fil des ans, le texte, devenu désuet, devait être adapté aux nouvelles réalités. Les rares jugements rendus par les tribunaux en matière de régime linguistique avaient fait ressortir les lacunes du texte. En l'absence d'un recours précis inscrit dans la loi, on avait jusqu'ici remédié aux failles par des pratiques administratives qu'il fallait maintenant incorporer au texte de la Loi. Il en allait de même pour la Résolution parlementaire de 1973 qui visait la langue de travail et la participation des deux communautés linguistiques dans la Fonction publique fédérale. Le gouvernement s'était du reste engagé en 1984, à moderniser la législation en vue «d'étendre et de renforcer le consensus national autour de la politique linguistique». La *Charte canadienne des droits et libertés*, problamée en 1982, n'en exigeait pas moins.

Un mandat élargi

De ces droits linguistiques constitutionnels découlaient des obligations pour les institutions de l'État. La loi précise donc de quelle façon les institutions fédérales doivent s'acquitter de leur mandat dans le respect de ces droits et du statut d'égalité des deux langues officielles. Les trois composantes de l'égalité linguistique dans les institutions fédérales, c'est-à-dire le service au public, la participation équitable des membres des deux communautés dans les institutions fédérales et le libre choix de sa langue de travail, sont clairement articulées dans le texte de la Loi de 1988.

Le préambule et l'objet du nouveau texte reconnaissent le fondement constitutionnel de la *Loi sur les langues officielles* et ils en éclairent les objectifs. Dans les quatorze parties suivantes se succèdent des articles qui renforcent le caractère bilingue du Canada. Ainsi, l'interprétation simultanée des débats et autres travaux du Parlement doit être assurée. Comme auparavant les documents déposés au Parlement doivent être publiés simultanément cette fois dans les deux langues officielles du pays.

L'égalité linguistique

La loi garantit le droit des citoyens de communiquer avec les institutions fédérales dans l'une ou l'autre des langues officielles du pays. Elle précise également que les Canadiens et les Canadiennes ont le droit d'être servi(e)s par ces institutions dans la langue de leur choix, qu'il s'agisse de ministères, d'organismes gouvernementaux ou de sociétés d'État. Il peut notamment s'agir du bureau de poste, du centre d'emploi, de la gare de Via Rail, du traversier de Marine Atlantique ou même du consulat canadien à l'étranger. Le texte de la loi précise également qu'il «incombe» aux institutions fédérales de veiller à ce que ces services soient offerts. Il existe de plus et pour la première fois une obligation claire pour les ministères, les organismes et les sociétés d'État d'offrir activement leurs services dans les deux langues officielles. Le législateur s'est plié aux exigences de la Charte en conférant les obligations linguistiques des institutions non plus à des districts déclarés bilingues mais au siège de ces institutions et à leurs bureaux là où il existe une demande importante. Les organismes ayant un rôle particulier à jouer auprès du public, par exemple ceux qui ont pour mandat de réglementer en matière de santé et de sécurité, se voient aussi imposer des obligations particulières en raison de leur vocation propre.

Les employés de toutes les institutions fédérales voient également leurs droits mieux définis et mieux protégés par le texte de la nouvelle Loi. Ces employés ont le droit de travailler en français ou en anglais, selon leur choix dans des régions désignées bilingues à cette fin pourvu bien sûr que le public soit servi dans sa langue. Les organismes fédéraux doivent de plus créer des environnements de travail favorable à la pratique équilibrée des deux langues. En ce qui a trait à la langue de travail, les régions auparavant désignées bilingues par l'administration, c'est-à-dire la région de la Capitale nationale, le Nouveau-Brunswick et certaines parties du Québec et de l'Ontario voient leur statut confirmé par le nouveau texte de la Loi.

De même, le principe en vertu duquel les deux groupes linguistiques ont des chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales qui doivent tenter de refléter dans leurs effectifs la présence au Canada des deux collectivités de langue officielle. La Loi précise que cet objectif sera atteint dans le strict respect du mérite, en matière de sélection.

Pouvoirs accrus

La Partie IX de la *Loi sur les langues officielles* est consacrée au commissaire qui demeure le gardien des deux langues officielles et qui veille à ce que les obligations des institutions et les droits des personnes soient respectés. La Loi de 1988 lui donne des pouvoirs accrus. Le commissaire aura notamment l'obligation de passer en revue les initiatives linguistiques du gouvernement. Il continuera d'instruire toutes les plaintes recevables qui lui parviennent. On a ajouté au nouveau texte une disposition grâce à laquelle le plaignant ou le commissaire lui-même peut exercer un recours judiciaire de concert avec l'accord du plaignant devant la Cour fédérale du Canada et obtenir une réparation juste et convenable.

Le bilinguisme en arrache au Nouveau-Brunswick

Seule province canadienne officiellement bilingue, le Nouveau-Brunswick vit au rythme de la *Loi sur les Langues Officielles du Nouveau-Brunswick* depuis le 1er septembre 1969. Ce sera donc un vingtième anniversaire à la fin de l'été. Dans le contexte actuel, il est difficile de prédire s'il y aura des célébrations ou des prestations. Tant chez les acadien(ne)s que chez les anglophones, une certaine insatisfaction voire même une impatience se manifeste très ouvertement. Précisons tout de suite, pas nécessairement pour les mêmes raisons ou objectifs.

Par: JEAN L. PEDNEAULT

Le débat linguistique mis en veilleuse par le nouveau gouvernement provincial élu sans aucune opposition, à l'automne 1987, n'a pas changé grand-chose au domaine des langues. En mars 1982, le rapport du groupe d'étude sur les langues officielles (Poirier-Bastarache) est publié après presque trois années de consultations et d'étude. Le premier ministre du temps, M. Richard B. Hatfield confie au Comité Guérette-Smith le soin de consulter et d'étudier les recommandations de l'épaisse «brique» *Vers l'égalité des langues officielles au Nouveau-Brunswick.* L'une des principales recommandations de ce comité est la refonte de la Loi sur les langues officielles. L'État vient de se donner un autre délai et les résultats tardent à se manifester. Les récentes audiences publiques du Comité spécial de l'Assemblée Législative sur l'Accord du Lac Meech relance de plus belle le débat qui, au plan politique, sème une peur voilée avec l'arrivée du Confédération of Regions Party (COR). Même le premier ministre Frank McKenna qui a appris à parler français dit s'inquiéter que 16 000 personnes aient accordé dans sa province leurs votes au COR durant la dernière campagne électorale fédérale. Ce parti mène une lutte acharnée antibilinguisme et anti-francophone très ouverte. Le seul francophone de l'extérieur du Québec à faire partie du cabinet fédéral, Bernard Valcourt, d'Edmundston, au Nouveau-Brunswick effectue une sortie contre ce groupe marginal qui selon lui divise anglophones et francophones. «Ce groupe n'a pas d'avenir comme parti politique parce qu'il est aveugle devant la réalité néo-brunswickoise et canadienne» déclare le ministre. Pour sa part, la vice-première ministre de la province Mme Aldéa Landry soutient que le bilinguisme, au Nouveau-Brunswick, est un processus irréversible. Selon elle «le COR ne représente pas l'opinion de la majorité des anglophones du Nouveau-Brunswick». Lors d'une tribune téléphonique à la radio de Radio-Canada, en Atlantique, le premier ministre Frank McKenna abonde dans le même sens. Pour sa part, Me. Michel Doucet, président de la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick est d'opinion que le gouvernement provincial est trop timide dans ses réactions à l'endroit du COR. Il dit: «S'il s'agissait de commentaires anti-sémites ou anti-noirs, le gouvernement les auraient vivement dénoncés». Michel Doucet admet qu'il est inquiétant de constater que le COR attire des foules nombreuses à ses assemblées publiques. Un ancien ministre conservateur M. Ed Allen et le député libéral Doug Harrison ont manifesté une certaine sympathie à l'endroit du COR. L'absence d'une opposition officielle au Nouveau-Brunswick fournit à des groupes radicaux l'occasion de se défouler. Un éducateur de carrière, M. Alcide Leblanc, directeur général du district scolaire 39 (Richibouctou) s'est fait dire récemment à une réunion du COR de «déménager au Québec s'il veut vivre en français».

Le problème n'est pas difficile à cerner. La Loi des Langues Officielles du Nouveau-Brunswick est très largement inadéquate à cause de ses généralités, de la latitude qu'elle fournit aux municipalités, des retards dans les services. Les mécanismes pour sa mise en vigueur sont à toute fins pratiques inopérants. L'État mise sur la bonne volonté, la tolérance et la bonne foi des gens. La Loi est telle que l'agent chargé de son exécution peut facilement se débarasser de toute contrainte légale. Exemple: il n'y a pas de poste de commissaire aux langues officielles. L'ombudsman reçoit bien des plaintes, mais son pouvoir en est un d'enquête et de recommandation et il doit entendre bien d'autres causes non-reliées au bilinguisme.

La Loi 88 reconnaissant l'égalité des deux communautés linguistiques officielles du Nouveau-Brunswick est mal comprise par plusieurs concitoyens de langue anglaise. Ces gens croient que cette loi en est une pour les francophones. Il oublient le sens du mot «égalité» qui touche par l'esprit de cette loi les deux communautés linguistiques et non une seule. Lors des audiences de janvier et de février du comité sur l'Accord du Lac Meech la très grande majorité des intervenants acadiens ont réclamé l'enchâssement de la Loi 88 dans la Constitution canadienne. Le ministre Valcourt est très clair et lance à Frank McKenna «si cet accord n'est pas ratifié, les Acadiens et les Acadiennes n'accepteront jamais d'être utilisés comme boucs émissaires pour justifier un non du Nouveau-Brunswick au Québec et au Canada.»

Les sons de cloche positifs au Nouveau-Brunswick sur la question linguistique gravitent autour de la protection de la minorité. Malgré l'intérêt d'associations, de groupes, d'individus, le monde ordinaire a d'autres préoccupations. L'économie prime. Les gens veulent du travail et une réduction des disparités entre le nord (francophone) et le sud dans tous les secteurs de l'activité humaine. Le gouvernement provincial, sans le dire trop fort, a peur d'un affrontement linguistique entre anglophones et francophones à moins de deux ans des élections générales.

Depuis le temps de la conquête, en 1710, le statut des Acadiens et des Acadiennes a changé souvent. Cette importante minorité de langue française a réussi à imposer sa présence, mais elle dérange comme en font foi les interventions de radicaux anti-francophones. L'étape décisive, vigoureuse du bilinguisme est pour ainsi dire «tolérante». Seule une politique sérieuse et fonctionnelle dans la fonction publique et une loi sur les langues officielles créant des devoirs pour les municipalités, les services publics, pourra débloquer sur du concret. La Charte des droits et libertés est trop vague et les rapports entre la majorité et la minorité se détériorent lentement au lieu de créer un climat de sérénité et de respect mutuel.

La F.F.H.Q. et la Loi sur les langues officielles

De l'avis de la Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.), le plus important gain des communautés francophones hors Québec dans la refonte de la Loi sur les langues officielles est sans aucun doute l'article 41 qui fait référence à la promotion du français et de l'anglais.

Par Aurèle Thériault

Cet article indique que «le gouvernement fédéral s'engage à favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement, ainsi qu'à promouvoir la pleine reconnaissance de l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne».

Pour la première fois, la reconnaissance ne concerne pas uniquement la langue mais englobe la notion de communautés. Le gouvernement fédéral se voit maintenant dans l'obligation de promouvoir et de développer nos communautés francophones, un engagement qui impliquera des mesures d'application de la Loi beaucoup plus progressistes.

La Fédération a cependant quelques préoccupations au chapitre des services avec la portée que l'on entend donner à des termes comme «demande importante» (article 32) et «selon la vocation du bureau» (article 24). L'interprétation de ces termes aura des conséquences directes sur les services offerts aux francophones hors Québec. On veut éviter à tout prix que la prestation de services se limite presqu'exclusivement à l'Ontario et au Nouveau-Brunswick.

C'est pourquoi la Fédération sera consultée pour la mise en oeuvre de la réglementation. Elle entend invoquer l'article 41 pour justifier des mesures équitables. Car outre sa responsabilité de développement des communautés, la Fédération estime que le gouvernement fédéral aura également un rôle de rattrapage à jouer auprès des francophones en voie d'assimilation, ce qui influencera la définition de «population de la minorité francophone» (article 32).

Enfin, la Fédération aurait préféré que le rôle de coordination de la mise en oeuvre de la Loi incombe à une agence centrale distincte plutôt qu'au Secrétariat d'État du Canada (article 42).

La raison en est fort simple: le S.E.C. n'a aucun droit de regard sur les autres ministères quant à la mise en oeuvre de la Loi. Il ne peut qu'encourager ces derniers à respecter cet engagement, ce qui limite considérablement son action. Bref, il s'agit d'une lacune de la loi sur laquelle nous devrons tous travailler.



Aurèle Thériault
Directeur général
Fédération des francophones hors Québec

IL FAUDRA 18 MOIS AVANT D'ADOPTER LES RÈGLEMENTS

Le Conseil du Trésor attend le feu vert du gouvernement pour procéder à ses consultations

OTTAWA: Le Conseil du Trésor attend le feu vert du Cabinet du premier ministre, avant de déclencher le processus qui mènera à la rédaction et à l'adoption des règlements d'application de la Loi C-72 dans toutes les institutions fédérales.

YVES LUSIGNAN

En vertu de la nouvelle Loi sur les langues officielles, le Conseil du Trésor, qui joue un peu le rôle de gérant du gouvernement fédéral, est chargé de l'élaboration et de la coordination générales des politiques pour tout ce qui touche la langue de service, la langue de travail et la participation juste et équitable des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise dans la Fonction publique fédérale.

Parmi les tâches que le Conseil du Trésor peut accomplir pour respecter sa mission, il y a la rédaction des règlements qui préciseront les modalités d'application de la loi, et qui s'appliqueront à toutes les institutions fédérales. On serait porté à croire en lisant le texte de la Loi concernant le statut et l'usage des langues officielles du Canada, que le Conseil du Trésor est libre de débuter ses consultations lorsqu'il jugera le moment opportun. Il n'en est rien.

Selon le sous-sécretaire de la Direction des langues officielles du Secrétariat du Conseil du Trésor, Georges Tsaï, les fonctionnaires doivent attendre que le gouvernement donne le coup d'envoi avant de débuter les consultations qui mèneront à la rédaction et à l'adoption des règlements. «Il faut que ça vienne du Cabinet, ou d'un comité du Cabinet qui va dire au président (du Conseil du Trésor): d'accord, maintenant on est prêt, allez-y et consultez», confirme M. Tsaï.

M. Tsaï reconnaît volontiers que le processus menant à la rédaction et à l'adoption définitive des règlements «est pas mal long». Qu'on en juge.

Le président du Conseil du Trésor, en l'occurence M. Robert René de Cotret, doit d'abord consulter les représentants de la minorité anglophone au Québec, et ceux des minorités francophones hors Québec. Il doit ensuite déposer l'avant-projet de règlement devant la Chambre des Communes pendant trente jours de session. Pendant ce temps, l'avant-projet peut être examiné par un comité parlementaire. Ensuite, il y a l'étape de la prépublication dans la Gazette du Canada, et un autre trente jours de session pendant lesquels le Sénat et la Chambre des Communes siègent ensemble. (le Sénat ne siège que trois jours par semaine). Ce n'est qu'après cette période de prépublication que les règlements pourront être adoptés. «C'est le législateur qui l'a voulu ainsi lors du débat sur le projet de loi C-72», explique M. Tsaï.

Les fonctionnaires du Conseil du Trésor ont déjà évalué le temps qu'il faudra pour franchir toutes ces étapes. Selon George Tsaï, il faudra dix-huit mois à partir du moment où le Conseil du Trésor aura reçu le feu vert du Cabinet, avant de faire adopter les règlements par la Chambre des Communes.

La question des consultations a déjà fait l'objet de discussions avec Alliance-Québec et la Fédération des francophones hors Québec. M. Tsaï ne peut encore dire quelle forme prendront ces consultations. Il assure cependant que le processus sera développé d'un commun accord avec les associations minoritaires. «On a une bonne idée de la façon dont on va procéder. Il y a encore des détails à régler mais on s'est entendu sur la formule».

M Tsaï ne peut le confirmer, mais il est «tout à fait possible» que le Conseil du Trésor consulte également des associations francophones provinciales, ou territoriales. Il assure toutefois que le gouvernement et les associations veulent que les consultations soient réelles, et «pas juste pour la façade».

La demande importante.

On l'a déjà écrit, toutes les institutions fédérales vont être visées par les règlements. Elles ne le seront peut-être pas toutes de la même façon. On peut croire à première vue que les institutions qui ont beaucoup de contact avec le public, et beaucoup de bureaux qui sont en contact avec le public, seront plus sujettes à une réglementation. La clé, c'est le principe de la demande importante. Il faudra donc définir dans les règlements ce qu'on entend par «demande importante».

La Loi C-72 sur les langues officielles dit déjà que tous les services offerts à partir du bureau central de l'institution, et tous les services offerts à partir de la région de la Capitale nationale, doivent être fournis dans les deux langues. «Il va rester à déterminer les bureaux pour lesquels il faudra appliquer un ou plusieurs critères de demande importante pour satisfaire à l'approche globale de la Constitution et de la Loi» explique le sous-secrétaire au Conseil du Trésor.

M. Tsaï ne peut pas dire aujourd'hui quels sont les ministères qui seront les plus touchés par la nouvelle réglementation. Cela dépendra des règlements et des critères. «Il se peut que ce soit un petit peu plus contraignant pour certains ministères, mais c'est prématuré», répond-t-il prudemment.

Il reconnait qu'il ne sera pas facile de s'entendre sur une définition «uniforme» de la demande importante, qui sera appliquée dans toutes les institutions fédérales. «C'est pas un exercice nécessairement facile parce que nous avons une très grande variété d'institutions fédérales avec des mandats différents», explique-t-il. Certains servent le grand public, d'autres un public spécialisé. Des bureaux reçoivent cinq ou six clients par semaine, d'autres, plusieurs milliers». Selon lui, les critères devront être suffisamment souples pour pouvoir être appliqués au plus grand nombre possible d'institutions fédérales.

L'autre principe qui entrera en ligne de compte lors de la rédaction des règlements, c'est celui de la vocation des bureaux. Selon M. Tsaï, il s'agit là d'un principe nouveau par rapport à la Loi sur les langues officielles de 1969. «Certains bureaux, indépendamment du volume de la demande, auront à offrir leurs services dans les deux langues, en raison de leur mandat ou de leurs activités particulières». Exemple: les bureaux reliés à la santé et à la sécurité publique.

Nonobstant les règlements à venir, les institutions fédérales doivent déjà remettre au Conseil du Trésor, ce qu'on appelle des «protocoles d'entente» sur les langues officielles. En gros, il s'agit pour chaque institution de prendre quelques engagements réalistes et précis sur une période de trois ans, pour améliorer le bilinguisme dans les domaines de la langue de service, de la langue de travail et de la participation équitable des francophones et des anglophones au sein de la Fonction publique.

Il s'agit d'une nouvelle approche qui remplace l'obligation de remettre des plans plus généraux. «On s'oriente de plus en plus vers l'identification de mesures précises pour s'attaquer aux faiblesses que nous identifions de concert avec l'institution concernée», dit M. Tsai. On a commencé en 1988-89 avec une quinzaine de ministères, et tous auront signé un protocole d'entente avec le Conseil du Trésor d'ici trois ans.



M. Georges Tsaï
sous-secrétaire au Conseil du Trésor

L'argent ne freinera pas le bilinguisme.

Qui dit bilinguisme, dit coûts additionnels pour chaque ministère et société d'État. M. Tsaï ne croit pas que cette question pourrait être une bonne raison invoquée par les ministères pour freiner le bilinguisme. Pourquoi? Tout simplement, explique-t-il, parce que la Loi de 1969 définissait déjà à l'époque les obligations des ministères en matière de bilinguisme, et qu'à cela s'est ajouté avec le temps des politiques au sein du Conseil du Trésor. «Il était bien entendu, dit M. Tsaï, que les ministères auraient à mettre en oeuvre la nouvelle loi et à respecter leurs obligations à l'intérieur de leurs ressources». Le gouvernement n'a d'ailleurs pas prévu d'injecter plus d'argent pour permettre l'implantation de la nouvelle loi dans les institutions fédérales. Selon M. Tsaï, les ministères devraient pouvoir sans problème, et dans le cadre de leur budget respectif, respecter leurs obligations. «Il n'y a aucune institution fédérale qui pourra dire au public, ou à la Cour fédérale: je m'excuse, mais je ne peux pas mettre en oeuvre mes obligations constitutionnelles ou législatives, parce que je n'ai pas assez d'argent. Ce serait totalement inacceptable.»

Il en est de même pour les Sociétés d'État comme Via Rail et Marine Atlantique qui se réfugient derrière les conventions collectives pour justifier leur inaction. Selon Georges Tsaï, c'est à la Société de trouver un autre moyen pour faire face à ses obligations. «Une convention, ça se renégocie. Le conseil que je peux donner à une institution fédérale qui se trouverait dans cette situation, c'est de renégocier en tenant compte de ses obligations constitutionnelles et légales».

On sensibilise les fonctionnaires.

Une loi qui est mal ou pas expliquée, peut heurter les convictions profondes des employés de la Fonction publique, surtout lorsqu'il s'agit de la Loi sur les langues officielles. Le Conseil du Trésor a déjà pris des initiatives pour sensibiliser ses 230 000 fonctionnaires.

En janvier dernier, un symposium réunissant 250 responsables des ministères et des sociétés d'État a permis une première sensibilisation. Des rencontres ont aussi été organisées dans les régions du pays avec les directeurs régionaux des ministères et des sociétés d'État.

Tous les fonctionnaires fédéraux ont reçu au début du mois de mars avec leur chèque de paye, une brochure intitulée «Les langues officielles et vous», qui résume le texte de la loi et répond à leurs principales questions et à leurs principales craintes. On a aussi réalisé une vidéo-cassette, qui traite de la question de l'offre active, et qui s'adresse également à tous les fonctionnaires.



La population de la Nouvelle-Écosse compte 35,810* francophones
La population du Nouveau-Brunswick compte 237,570 *francophones
La population de l'Île du Prince Édouard compte 6,505* francophones



*Langue apprise et comprise

LES LANGUES OFFICIELLES ET LA FONCTION PUBLIQUE

Où en sommes-nous?

«Malgré les progrès considérables réalisés depuis l'adoption de la Loi, le Comité a pu observer que beaucoup reste encore à faire.»

PUBLI-REPORTAGE

Telle a été la conclusion du Comité mixte parlementaire des langues officielles, rendue publique il y a plusieurs mois dans un rapport traitant des progrès réalisés par le gouvernement fédéral dans l'atteinte de l'égalité des langues officielles au sein de la Fonction publique fédérale.

Le rapport, le quatrième depuis la création du Comité en 1980, a été rédigé avant que le Parlement adopte, l'été dernier, la nouvelle *Loi sur les langues officielles*, qui remplace celle de 1969 mentionnée dans ce rapport. Il ne fait toutefois aucun doute qu'en vertu de la nouvelle loi, il y a de grandes chances que de tels progrès se concrétisent. Cependant, dans l'intervalle, des documents tels que le rapport annuel de 1987 du commissaire aux langues officielles et le rapport du Comité nous permettent de dresser une forme de bilan provisoire.

Si nous nous limitons à la performance du gouvernement fédéral, notre évaluation ne tient forcément pas compte de la situation qui existe dans le domaine de l'éducation et dans les autres secteurs qui relèvent essentiellement de la compétence des provinces. Or, même si leur portée n'est pas universelle, les politiques et les pratiques du gouvernement fédéral en matière linguistique ont contribué à modifier le climat linguistique au Canada et valent donc la peine d'être examinées exclusivement.

Où en sommes-nous, près de vingt ans après l'adoption de la première *Loi sur les langues officielles* et quelques mois après l'adoption de la plus récente?

Examinons les critères qui y sont énoncés, à savoir la prestation de services bilingues au public canadien, l'utilisation du français et de l'anglais comme langue de travail dans la Fonction publique et la participation équitable, compte tenu du principe du mérite, des deux groupes de langue officielle à la Fonction publique.

Langue de service

La langue de service au public est l'aspect qui touche le plus directement les Canadiens dans leurs rapports avec les institutions fédérales. Dans le rapport annuel de 1987 du commissaire, on témoigne d'un optimisme prudent à cet égard : «en matière de services bilingues, les institutions fédérales de la région de la Capitale nationale et des régions bilingues du Québec offrent un rendement satisfaisant aussi bien sous le rapport de la quantité que celui de la qualité. Ailleurs au pays où sont présents les deux groupes linguistiques, la visibilité, sinon l'existence, des services dans les deux langues fait souvent défaut et la qualité de ces services laisse généralement à désirer».

Le Rapport du Comité abonde dans le même sens : «Le public canadien n'est pas toujours servi dans la langue officielle de son choix, même dans les régions bilingues du pays.» On constate, dans le rapport du commissaire, que la situation est particulièrement inacceptable dans les services policiers, les services correctionnels et de renseignement, ainsi que dans les secteurs où la sécurité du public est en jeu. Le Comité pour sa part a critiqué plusieurs organismes qui projettent une image unilingue du pays dans leurs activités pan-canadiennes.

Dans son rapport annuel de 1987, le commissaire a formulé une série de recommandations qui prévoyaient notamment le resserrement des règles et le contrôle des résultats dans les bureaux bilingues, et exigeaient une meilleure connaissance linguistique chez les fonctionnaires appelés à servir le public canadien. Il y a lieu de croire que la nouvelle loi, qui met l'accent sur l'offre active de services bilingues, permettra d'améliorer la situation.

Langue de travail

La langue de travail est étroitement reliée à la langue de service. Selon la politique gouvernementale, les fonctionnaires ont le droit, dans certaines régions, de travailler dans la langue officielle de leur choix. Outre le fait que cette possibilité est restreinte à la région de la Capitale nationale, au Nouveau-Brunswick et à certaines régions du Québec et de l'Ontario où le bilinguisme est un mode de vie, elle fait l'objet d'une autre restriction, à savoir celle du service au public dans la langue de son choix, qui prévaut sur toute autre considération. Effectivement, le client a toujours raison.

Dans l'ensemble, le Comité a constaté que même dans les ministères et organismes qui comptent un important pourcentage de francophones, la langue de travail reste surtout l'anglais. Il attribue cet état de choses en partie au Conseil du Trésor qui est responsable de la politique linguistique au sein de la Fonction publique et à qui il reproche son manque de leadership. Il le presse de formuler davantage de directives pour promouvoir l'utilisation du français, «sinon le concept même de la langue de travail demeurera une notion nébuleuse sans aucun fondement dans la réalité».

Une conclusion semblable se dégage du rapport annuel du commissaire. On constate en effet que même dans la région de la Capitale nationale, les documents urgents ont tendance à être préparés en anglais autant par les anglophones que par les francophones. Selon le rapport, «tout porte à croire que, dans le feu du combat, le droit d'un employé de travailler dans sa langue devient tout à fait secondaire». On y réitère des suggestions faites dans les rapports précédents, selon lesquelles les surveillants bilingues des régions bilingues doivent encourager de façon active leurs employés de langue minoritaire à travailler dans leur langue première. On y décerne par ailleurs une mention honorable à certains organismes, dont la performance linguistique laissait depuis longtemps à désirer, pour avoir tâché de donner une dimension plus concrète à l'exercice du choix linguistique dans le cadre de leurs activités.

Participation équitable

La participation globale des francophones et des anglophones à la Fonction publique fédérale se situe à l'heure actuelle à 28 p. cent et à 72 p. cent respectivement, ce qui correspond d'assez près à la répartition de la population du pays. Ces données d'ensemble masquent cependant de sérieux déséquilibres sectoriels et régionaux : les francophones demeurent sous-représentés dans les catégories *Gestion et scientifiques et spécialistes*, ainsi qu'au Nouveau-Brunswick et dans les régions bilingues de l'Ontario ; les anglophones, pour leur part, ne sont pas suffisamment présents au sein de la catégorie *soutien administratif* dans la région de la Capitale nationale et sont gravement sous-représentés dans la plupart des catégories au Québec. Le rapport annuel du commissaire voit toutefois d'un oeil positif les mesures récentes prises par le Conseil du Trésor pour améliorer la situation des anglophones au Québec et celle des francophones dans des postes supérieurs.

En gros, la *Loi sur les langues officielles* de 1988 énonce clairement que les Canadiens d'expression française et d'expression anglaise doivent avoir «des chances égales d'emploi et d'avancement dans les institutions fédérales», conformément bien entendu au principe du mérite.

L'avenir

L'heure n'est pas encore aux félicitations en bonne et due forme. Il serait exagéré de dire que le Comité était au désespoir, malgré qu'il se soit inquiété «des effets de la perte de vitesse et de l'essoufflement actuel du programme des langues officielles.

Bien que des progrès aient été réalisés, ils sont loin d'être suffisants. Cependant, grâce aux rapports du Comité mixte permanent et du commissaire aux langues officielles qui ne cessent d'en faire valoir la nécessité, il y a lieu de s'attendre à d'autres initiatives encourageantes de la part du gouvernement fédéral. Autrement, on ne manquera pas de continuer à l'aiguillonner en ce sens.

De la théorie à la pratique

pourrait toutefois constituer en soi un véritable modèle de collaboration bilatérale en matière de promotion du bilinguisme et d'appui aux communautés minoritaires de langue officielle. Il s'agira bien sûr avant de porter un jugement définitif de voir comment elle sera appliquée. L'entente-cadre, qui prévoit un investissement fédéral de plus de 60 millions de dollars, a donné lieu à trois ententes auxiliaires.

SUITE DE LA PAGE 8

Quoique conclues avant l'adoption de la *Loi sur les langues officielles*, ces ententes traduisent admirablement l'esprit d'ouverture de la nouvelle législation ainsi que la franche collaboration fédérale-provinciale prévue dans l'Accord du Lac Meech.

La première entente auxiliaire paraphée avec le gouvernement provincial vise à favoriser l'adoption en français et en anglais des lois et règlements de la Saskatchewan. On touche aussi à l'emploi du français devant les tribunaux et à l'Assemblée législative de cette province. La Saskatchewan s'engage également à entreprendre la traduction de toutes les lois d'importance pour le public, et une liste des 45 premières lois devant être traduites est annexée à l'Accord.

La deuxième traite de la création de l'Office de coordination des affaires francophones et de la traduction. Cet office offrira un certain nombre de services à la communauté francophone de cette province des Prairies: traduction, liaison avec la communauté fransaskoise, coordination des projets et initiative d'ordre linguistique et culturel.

Quant à la troisième entente auxiliaire, elle vise à assurer la direction et le contrôle, par les francophones, de leurs établissements scolaires, élément essentiel à la survie et à l'épanouissement des groupes minoritaires.

Le gouvernement canadien a également conclu une entente-cadre quinquennale d'une valeur de quelque 17 millions de dollars directement avec l'organisme représentant les Fransaskois, l'Association culturelle franco-canadienne (ACFC). L'accord, le premier du genre au Canada, établit un cadre de collaboration entre le Secrétariat d'État et les organismes représentant la communauté fransaskoise. Entre autres, il définit des objectifs et identifie neuf domaines d'activité distincts pour les mesures qui seront mises en oeuvre.

Les Canadiens ont évolué sensiblement depuis la proclamation de la *Loi sur les langues officielles* de 1969. Le changement fondamental, celui que la loi ne peut prescrire, se situe au niveau des mentalités: c'est sur cette base qu'il faut dorénavant envisager les mesures que prendront gouvernements, institutions et organismes pour promouvoir encore davantage le respect de la dualité linguistique au Canada.

Un peu d'histoire

110 de la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest de 1891 avait alors été incorporé dans le droit par la suite. Ainsi cet article est toujours en vigueur.

SUITE DE LA PAGE 3

1986

La Cour suprême de l'Ontario décide dans l'affaire Jacques Marchand et les Parents francophones de Penetanguishene que ces parents ont le droit de faire instruire leurs enfants en français et dans des établissements de langue française de conditions équivalentes à celles fournies dans les établissements secondaires de langue anglaise. Dans l'affaire Ringuette et Albert la Cour suprême de Terre-Neuve maintient un jugement de première instance et rejette la demande de deux accusés d'un acte criminel pour bénéficier d'un procès devant un juge qui parle leur langue selon la Partie XIV-I du Code criminel du Canada.

1987

L'Alberta:

L'affaire Piquette:

Le 7 avril, Léo Piquette, député francophone d'une circoscription albertaine, tente au cours d'une séance de l'Assemblée législative de poser une question en français au ministre de l'Éducation. Le président de l'Assemblée l'en empêche, soutenant que M. Piquette avait omis de demander au préalable l'autorisation de s'exprimer en français.

La Saskatchewan:

Le français au criminel:

En juin dernier, pour la première fois à Régina, une personne inculpée de meurtre a été jugée en français. À la fin de 1986, un autre procès criminel dont le chef d'accusation était moins grave -- avait eu lieu en français à Gravelbourg.

1988

Proclamation de la nouvelle Loi sur les Langues Officielles. (Septembre 1988)

Le gouvernement de la Saskatchewan adopte une nouvelle loi linguistique (Loi 2) suite à la décision de la Cour Suprême du Canada sur le cas Mercure. (Avril 1988)

Le gouvernement de l'Alberta réagit de la même façon que le gouvernement de la Saskatchewan et adopte une nouvelle loi linguistique (Loi 60).

Le Territoire du Yukon adopte une loi linguistique (Loi 7).(Juillet 1988)

Le Nouveau-Brunswick introduit une nouvelle politique, bien qu'incomplète, sur la mise en oeuvre de ses lois linguistiques. (Août 1988)



La population de Terre Neuve compte 2,670* francophones

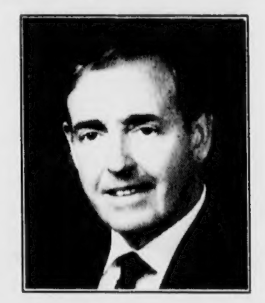


*Langue apprise et comprise

Propos du ministre de la Justice et procureur général du Canada

Justice pour tous dans les deux langues

La nouvelle *Loi sur les langues officielles* est entrée en vigueur le 15 septembre 1988. L'un des objectifs clés de la Loi consiste à assurer l'égalité de traitement du français et de



L'hon. Doug Lewis

l'anglais dans les institutions fédérales, notamment en ce qui touche l'administration de la justice.

L'universalité d'accès à la justice, tant pour les francophones que pour les anglophones, est un principe important de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. La Loi stipule que des tribunaux fédéraux, tels que la Cour canadienne de l'impôt, le Tribunal des droits de la personne et la Cour fédérale elle-même, doivent faire en sorte que les affaires qui se déroulent devant eux sont entendues par des juges qui comprennent les langues officielles choisies par les parties pour les procédures.

Le ministère de la Justice assume aussi des responsabilités spéciales en ce qui concerne l'administration de la justice dans les deux langues officielles. Lorsqu'une institution fédérale est partie à une affaire civile qui procède devant un tribunal fédéral, celle-ci est tenue d'utiliser, dans ses plaidoiries ou dans ses actes de procédure, la langue officielle choisie par les autres parties. Les formulaires qui sont signifiés par les institutions fédérales aux autres parties à des causes inscrites devant des tribunaux fédéraux doivent être bilingues. Devant les tribunaux de juridiction criminelle, les procureurs de la Couronne, comme le juge et les jurés eux-mêmes, doivent savoir parler la langue officielle qui est la langue de l'accusé. Des services d'interprétation et les jugements doivent être disponibles dans les deux langues. Les formulaires prescrits par le *Code criminel* doivent être également bilingues. Les dispositions au *Code criminel* portant sur la langue de procès devront être mises en vigueur à travers le Canada d'ici le 1er janvier 1990.

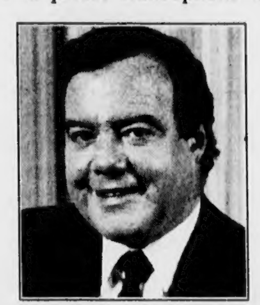
À titre de ministre de la Justice, je me suis engagé à faire respecter pleinement les principes énoncés dans la Loi sur les langues officielles, et plus particulièrement, à atteindre l'objectif de l'universalité de l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

Doug Lewis

Propos du président du Conseil du Trésor

Un rôle majeur dans l'application de la loi

C'est avec plaisir qu'à titre de président du Conseil du Trésor du Canada, je m'associe à l'initiative de l'Association de la presse francophone hors Québec de



L'hon. Robert R. de Cotret

publier un cahier spécial concernant la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

Je le fais d'autant plus volontiers que la loi confère au Conseil du Trésor la responsabilité de l'élaboration et de la coordination générales des politiques et des programmes fédéraux concernant le service au public, la langue de travail et la participation des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise dans les institutions fédérales.

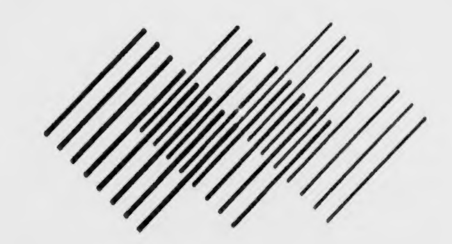
Comme la nouvelle loi le spécifie, le Conseil du Trésor a également la responsabilité de recommander au gouverneur en conseil des règlements qui viendront en préciser la portée. Avant leur adoption toutefois, ces règlements devront faire l'objet de consultations auprès des minorités francophones et anglophones.

Le Conseil du Trésor a donc un rôle majeur à jouer dans l'application de la nouvelle loi et j'entends pleinement assumer mes responsabilités à cet égard.

Je ne doute pas que vous trouverez dans ce numéro spécial de nombreux articles qui sauront capter votre intérêt.

Je vous souhaite bonne lecture.

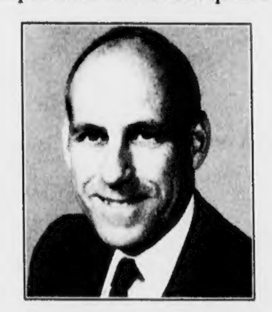
Robert R. de Cotret



Propos du secrétaire d'État

Une loi qui élargit les perspectives d'avenir

À titre de secrétaire d'État, il me fait grand plaisir de m'adresser aux communautés francophones hors Québec et de souligner l'importance du mandat qui a été confié à mon



L'hon. Gerry Weiner

ministère dans le cadre de la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

Cette loi exprime la volonté et l'engagement du gouvernement canadien de promouvoir les deux langues officielles comme dimension essentielle du pays.

Elle confie au secrétaire d'État le mandat de favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de promouvoir la pleine reconnaissance et l'usage du français et de l'anglais dans la société canadienne.

Elle associe les institutions fédérales à cet engagement et invite à la collaboration les autres ordres de gouvernement et les diverses composantes de la société canadienne.

Quelles que soient les vicissitudes que nous ayons à surmonter, les tensions que nous ayons à réduire, grâce à notre ouverture d'esprit ainsi qu'à notre sens de l'équité et de la tolérance, nous avons su jusqu'ici, en tant que Canadiens et Canadiennes, trouver l'équilibre qui nous a permis de vivre dans la compréhension et l'harmonie.

La nouvelle loi et l'enrichissement des programmes du ministère nous ouvrent de nouvelles perspectives pour pousser encore plus loin le développement des communautés de langue officielle et l'avancement de nos deux langues. En ce sens, je compte poursuivre les efforts entrepris par mon prédécesseur.

L'initiative que prend l'*Association de la presse francophone hors Québec* avec la publication de ce cahier pour mieux faire comprendre la nature et la portée de la nouvelle loi va en ce sens et je tiens à la féliciter.

Gerry Weiner

Le Secrétariat d'État

Soutenir les communautés et l'usage des deux langues officielles

La loi de 1988 sur les langues officielles engage le gouvernement à favoriser le développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à promouvoir la reconnaissance de la dualité linguistique du pays, et invite les provinces et les divers secteurs de la société canadienne à y contribuer.

En ce sens, la loi confie au Secrétariat d'État un mandat précis quant aux mesures à prendre et un rôle particulier de coordination quant à la participation des ministères et organismes fédéraux à la mise en œuvre de cet engagement.

Des programmes enrichis

Dans la foulée de la *Loi sur les langues officielles*, le gouvernement a reconduit et enrichi les programmes du Secrétariat d'État. Pour la prochaine période de cinq ans, il a affecté une somme de 1,4 milliards de dollars, soit 200 millions de plus que par le passé. Voici d'ailleurs un aperçu de la mission du ministère et de ses initiatives.

Partenaires privilégiés

Le Secrétariat d'État cherche d'abord à établir diverses formes d'appui et de collaboration avec les organismes et les institutions des communautés de langue officielle, car ils sont les principaux artisans du développement de leurs communautés et constituent en ce sens des partenaires privilégiés. C'est en effet auprès d'eux que les communautés puisent la vitalité qui leur permet de s'affirmer, de faire valoir leurs droits et de s'épanouir dans leur langue dans la société canadienne.

Le Secrétariat d'État met en effet l'accent sur les initiatives essentielles au développement communautaire sur le plan de l'animation, du développement des ressources humaines, des services communautaires, de la revendication et de l'aide aux institutions. Quelque 500 organisations francophones ou anglophones, par exemple la Fédération des francophones hors Québec ou Alliance Québec, reçoivent ainsi de l'aide du ministère.

Coopération essentielle

La poursuite des objectifs serait difficilement réalisable sans la participation des provinces et des territoires qui forment le Canada. Ainsi, des ententes fédérales-provinciales permettent aux autres gouvernements de favoriser le développement des communautés francophones et anglophones du pays en leur permettant de faire instruire leurs enfants dans leur propre langue, de même que d'encourager l'apprentissage de la langue seconde. D'autres ententes encouragent la mise sur pied dans la langue de la minorité de services provinciaux, par exemple, en matière de santé, de services sociaux ou de loisirs et dans le domaine juridique.

La coopération fédérale-provinciale ou territoriale reste donc une dimension importante et sa mise en œuvre repose non seulement sur des consultations étroites entre les ordres de gouvernement mais aussi avec les communautés concernées.

Cette coopération donne lieu, par exemple, à l'aménagement de centres scolaires et communautaires dans les provinces de l'Atlantique, au développement de TV Ontario et à l'établissement de collèges de langue française en Ontario et en Nouvelle-Écosse.

Solidaires dans la concertation

Dans l'esprit de la loi, les ministères et organismes fédéraux sont en quelque sorte solidaires les uns des autres en ce qui a trait aux engagements du gouvernement. En effet, outre la prestation des services en français et en anglais, la loi leur demande de contribuer au développement des minorités de langue officielle, en portant à celles-ci une attention particulière dans le cadre de leurs propres programmes, et de favoriser l'avancement des deux langues dans les secteurs d'activité qui relèvent de leurs compétences.

Ici, le Secrétariat d'État veille à informer les autres ministères des besoins des communautés de langue officielle et à informer celles-ci de l'aide que peuvent leur apporter les divers programmes fédéraux, afin que s'établisse un climat de coopération entre les intervenants.

Les autres secteurs

Les organismes bénévoles des divers secteurs de la société ont aussi un rôle important à jouer et ils ont d'ailleurs indiqué leur désir d'offrir des services bilingues et de se donner les moyens de fonctionner dans les deux langues officielles. Le Secrétariat d'État les y incite en les défrayant d'une partie des frais d'interprétation ou de traduction lors d'événements importants ou en les aidant à mettre au point des plans d'expansion de services dans les deux langues officielles.

D'autres organismes encouragent la population à mieux comprendre et à mieux accueillir la dualité linguistique comme facteur d'enrichissement de la vie sociale, culturelle et économique du pays. Ainsi en est-il des initiatives qui encouragent l'apprentissage du français ou de l'anglais comme langue seconde ou qui favorisent le rapprochement entre les deux communautés linguistiques du pays. Le Secrétariat d'État appuie les projets en ce sens.

En résumé

La promotion de la dualité linguistique du pays repose principalement sur la vitalité des communautés de langue officielle et de leurs institutions ainsi que sur l'accueil et l'ouverture d'esprit de la population. En accord avec sa mission renouvelée par la loi, le Secrétariat d'État entend soutenir ces dimensions primordiales.

▲